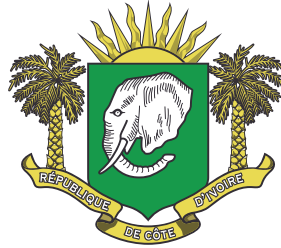


République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT

**Direction Générale de l'Aménagement du Territoire,
du Développement Régional et Local**

Août 2017



**MANUEL DE PROCEDURES
D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE
DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**



Le développement de la Côte d'Ivoire a été entravé par de nombreuses crises sociopolitiques de 2000 à 2011. Pour renouer avec la croissance économique, le Gouvernement a élaboré des stratégies de développement basées sur la promotion des territoires infranationaux. Dans cette optique, la politique de la décentralisation a connu une réforme avec l'Ordonnance no 2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat avec l'érection de la région en Collectivité Territoriale.

La région constitue le niveau de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et des opérations de développement économique, social et culturel qui s'y réalisent avec l'intervention de l'ensemble des acteurs (Etatiques et non Etatiques). Elle est également l'échelon d'exécution des réalisations d'intérêt général.

A ce titre, la région doit se doter d'un cadre cohérent pour coordonner des actions d'aménagement et de développement qui s'y déroulent.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) offre à ce titre ce cadre formel pour la coordination des actions d'aménagement et de développement.

Le SRADT est un outil de planification territoriale qui fixe les orientations fondamentales à long terme en matière d'aménagement et de développement durable du territoire régional. Il poursuit un triple objectif : un développement intégrant le progrès social, la protection de l'environnement et l'efficacité économique.

La mise en œuvre d'un tel outil devrait contribuer à garantir pour nos régions, la création d'emplois, l'accroissement de la justice sociale, la réduction des inégalités spatiales, la préservation des ressources et des milieux naturels, et le renforcement de la coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les organismes publics et les acteurs économiques et sociaux du développement. C'est dans cette optique que le Ministère du Plan et du Développement a initié l'élaboration du présent "Manuel de Procédures d'Elaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire". Ce manuel a été réalisé par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, avec l'appui du Système des Nations Unies.

Il vise à renforcer les capacités des responsables des Conseils Régionaux afin de leur permettre de conduire eux-mêmes, le processus d'élaboration et de mise en œuvre de leur SRADT.

Une appropriation de cet outil, par l'ensemble des collectivités territoriales devrait permettre à nos territoires de jouer leur partition dans la course à l'émergence du pays à l'horizon 2020.

A tous les responsables des Collectivités Territoriales, à tous les acteurs du développement régional (Etatiques et non Etatiques), je souhaite un bon usage de cet outil de développement.

Nialé KABA

Ministre du Plan et du Développement

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	i
TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	v
REMERCIEMENTS	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
INTRODUCTION	1
SRADT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	3
PRINCIPES DE L'AMENAGEMENT	6
OBJECTIFS DU MANUEL	7
STRUCTURE DU MANUEL	8
PREMIERE PARTIE :	10
CONCEPTION DU PROCESSUS D'ELABORATION DUSRADT	10
ETAPE 1 : PROGRAMMATION DE L'ELABORATION DU SRADT	11
1. Objectif	11
2. Contenu de l'étape	11
2.1 Description de l'étape	11
2.2 Organigramme du déroulement de l'étape	11
3. Activités à réaliser dans l'étape 1	12
ETAPE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DUSRADT	14
1. Objectif	14
2. Contenu de l'étape	14
2.1. Description de l'étape	14
3. Activités à réaliser dans l'étape 2	14
DEUXIEME PARTIE : PRELIMINAIRES DE L'ETUDE	20
ETAPE 1 : CHOIX DU CONSULTANT	21
1. Objectifs de l'étape	21
2. Contenu de l'étape	21
2.1 Description de l'étape	21
2.2 Organigramme de l'étape	21
3. Activités à réaliser dans l'étape	22
ETAPE 2 : MOBILISATION ET SENSIBILISATION DESACTEURS CLES ET DES POPULATIONS	26
1. Objectifs :	26
2. Contenu de l'étape	26
2.1 Description de l'étape	26
2.2 Organigramme de l'étape	26
3. Activités à réaliser dans l'étape	27
ETAPE 3 : DEMARRAGE DE L'ETUDE	31
1. Objectif	31
2. Contenu de l'étape	31
2.1 Descriptions de l'étape	31
2.2 Organigramme de l'étape	32
3. Activités à réaliser dans l'étape	32
TROISIEME PARTIE : DEROULEMENT DE L'ETUDE	38
ETAPE 1 : ELABORATION DE LA RETROSPECTIVE ET DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF DU TERRITOIRE	40
1. Objectif	40

2. Contenu de l'étape	40
2.1 Description de l'étape	40
2.2 Organigramme de l'étape	41
3. Activités à réaliser	42
ETAPE 2 : ANALYSE STRUCTURELLE	47
1. Objectifs	47
2. Contenu de l'étape	47
2.1 Description de l'étape	47
2.2 Organigramme du déroulement de l'étape	48
3. Activités à réaliser	49
ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES SCENARIOS ET DE LA VISION	52
1. Objectifs	52
2. Contenu de l'étape	53
2.1 Description de l'étape	53
2.2 Organigramme du déroulement de l'étape	53
3. Activités de l'étape à réaliser	53
ETAPE 4 : FORMULATION DES STRATEGIES	58
1. Objectif	58
2. Contenu de l'étape	58
2.1 Description de l'étape	58
2.2 Organigramme de l'étape	59
3. Activités à réaliser	59
ETAPE 5 : ELABORATION DU PROGRAMME PRIORITAIRE	63
1. Objectif	63
2. Contenu de l'étape	63
2.1 Description de l'étape	63
2.2 Organigramme de l'étape	63
3. Activités à réaliser	64
ETAPE 6 : VALIDATION ET APPROBATION DU SRADT	68
1. Objectifs	68
2. Contenu de l'étape	68
2.1 Description de l'étape	68
2.2 Organigramme de l'étape	68
3. Activités à réaliser	69
QUATRIEME PARTIE :	77
MISE EN ŒUVRE DU SRADT	77
ETAPE 1 : LES ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SRADT	78
1. Objectifs de l'étape	78
2. Les acteurs et leurs rôles	78
2.1 Les collectivités territoriales	78
2.2 L'administration centrale et déconcentrée	79
2.3 Le secteur privé et la société civile	79
2.4 Les partenaires au développement	79
ETAPE 2: MOBILISATION DES RESSOURCES	79
1. Objectif de l'étape	79
2. Les instruments de mobilisation de ressources	79

2.1 L'appui des bailleurs de fonds	80
2.2 La délégation de services publics	80
2.3 L'inter collectivité	80
2.4 La coopération décentralisée	80
2.5 Des sources de financement innovantes	80
ETAPE 3 : L'EXECUTION DES PROJETS	81
1. Objectifs de l'étape	81
2. Contenu de l'étape	81
3. Activités à réaliser	81
ETAPE 4 : SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DESSRADT	82
I. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU SRADT AXE SUR LES RESULTATS	82
I.1. Objectif	82
I.2. Contenu	82
I.3 Démarche	83
II.EVALUATION AXEE SUR LES RESULTATS	85
II.1. Objectifs	85
II.2. Contenu	85
II.3 Démarche	86
ETAPE 5 : PROCESSUS DE REVISION DU SRADT ET DU MANUEL	87
1. Objectifs :	87
2. Contenu de l'étape	87
CONCLUSION	94
ANNEXES	96
ANNEXE 1 : Modèle de TDR des tâches confiées au consultant	97
ANNEXE 2: Glossaire	101
ANNEXE 3: Tableaux	112
ANNEXE 4 : Analyse comparée de la méthode d'analyse structurelle et de la méthode classique d'identification des enjeux de développement	117
ANNEXE 5: Modèles de documents et exemple d'étude de l'analyse structurelle	118
ANNEXE 6 : Guide d'élaboration d'un plan de suivi-évaluation	123
ANNEXE 7 : Modèle de matrice de Cadre Logique axé sur les résultats	124
Logiciels	124
ANNEXE 12 : BIBLIOGRAPHIE	125

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Activités de programmation de l'élaboration du SRADT	12
Tableau 2: Activités du déroulement de l'étape de préparation du processus d'élaboration des SRADT	14
Tableau 3: Résumé de la partie 1	18
Tableau 4: Activités du déroulement de l'étape du choix du Consultant	22
Tableau 5: Activités du déroulement de l'étape de mobilisation et de sensibilisation des acteurs clés et des populations	27
Tableau 6: Activités du déroulement de l'étape de démarrage effectif de l'étude	32
Tableau 7: Résumé de la partie 2 : préliminaires de l'étude	35
Tableau 8: Activités du déroulement de l'étape de la rétrospective et du diagnostic du territoire	42
Tableau 9: Activités du déroulement de l'étape d'orientation d'aménagement et de développement de la région	49
Tableau 10: Activités du déroulement de l'étape de la construction des scénarios et de la vision	53
Tableau 11: Activités du déroulement de l'étape de la formulation des stratégies	59
Tableau 12: Activités du déroulement de l'étape d'approbation du SRADT	64
Tableau 13: Tableau de classement des actions prioritaires	65
Tableau 14: Exemple de fiche projet	66
Tableau 15: Activités du déroulement de l'étape d'approbation du SRADT	69
Tableau 16: Résumé de la partie du déroulement de l'étude	71
Tableau 17: Résumé de la partie du déroulement de l'étude (suite)	72
Tableau 18: Résumé de la partie du déroulement de l'étude (suite)	73
Tableau 19: Activité du déroulement de l'étape d'exécution des projets	81
Tableau 20: Liste des activités de suivi axé sur les résultats	83
Tableau 21: Liste des activités de l'évaluation axée sur les résultats	85
Tableau 22: Résumé de la partie 4 _ Mise en œuvre du SRADT	89

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Figure 1:Taux de pauvreté par région et milieu de résidence en 2015	4
Graphique 1:Déroulement de l'étape de programmation de l'élaboration du SRADT	11
Graphique 2 : Déroulement de l'étape du choix du Consultant	21
Graphique 3: Déroulement de l'étape de mobilisation et de sensibilisation des acteurs clés et des populations	26
Graphique 4: Déroulement de l'étape de démarrage effectif de l'étude	32
Graphique 5: Déroulement de l'étape du bilan diagnostic du territoire	41
Graphique 6: Déroulement de l'étape de l'analyse structurelle	48
Graphique 7: Déroulement de l'étape de la construction des scénarios et de la vision	53
Graphique 8: Déroulement de l'étape de la formulation des stratégies	59
Graphique 9 : Déroulement de l'étape d'élaboration du programme prioritaire du SRADT	63
Graphique 10 : Déroulement de l'étape d'approbation du SRADT	68

REMERCIEMENTS

Le présent Manuel de procédures d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire est le fruit de la collaboration et du travail de plusieurs personnes ressources provenant de l'Administration publique, des Collectivités décentralisées, des Organisations internationales, des Agences de développement, et Cabinets de Conseil et de recherche.

Au titre de l'Administration publique, ce sont :

- pour le compte du Ministère du Plan et du Développement, Monsieur **ALLOU Saraka Koffi André**, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local; Monsieur **KOUAKOU Kouassi Joseph**, Directeur de la Planification Spatiale; Monsieur **ATTA Koua Hubert**, Directeur de la Promotion du Développement Régional et Local; Monsieur **TRAORE Salifou**, Directeur de la Planification ; ; Monsieur **KOUASSI Kouamé Sylvestre**, Chef de Département Etudes et Prospectives au Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique, Consultant ; Monsieur **HININ Moustapha**, Directeur Général de l'Office National de la Population; Monsieur **BAMSSIE Roger**, Conseiller Technique à l'Office National de la Population ;
- pour le compte du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Monsieur **TAHET Noël**, Directeur Général Adjoint de la Décentralisation et du Développement Local ; Monsieur **NAHOUNOU Dogbo**, Conseiller du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local ; Madame **N'Dri Philomène**, Sous-Directrice ;
- pour le compte du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, Monsieur **KOUAME Alexandre**, Directeur Général de l'Urbanisme

Au titre des Collectivités décentralisées, Messieurs **TONGA Mathurin**, Directeur de Planification et Renforcement des Capacités de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), **AKE Jean Baptiste et YAO Serge Alain**, respectivement Administrateur et Sous-directeur à l'Union des Villes et Commune de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ont contribué à travers des observations pertinentes à l'élaboration et à la relecture du document.

Au titre du District Autonome d'Abidjan, Monsieur **ATTAHI Koffi**, Urbaniste.

Au titre des Organisations internationales, l'équipe de rédaction a bénéficié des conseils de Messieurs **EL Allassane BAGUIA**, Spécialiste projet au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), **TIAN Bi Youan Rodolphe**, ex- Administrateur au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Au titre des Agences de développement, ont activement pris part aux travaux d'élaboration Messieurs **SARE Amedée**, Chef division appui au Développement Local à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), **KOUASSI Kouabenan Michel**, cadre du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD).

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ARDCI	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
ARSO	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-ouest
AVB	Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
BE	Bureau d'Études
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BOMP	Bulletin Officiel du Marché Public
CESR	Comité Économique et Social Régional
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
CNO	Centre Nord-Ouest
CP	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDP	Directeur Départemental du Plan
DDPCR	Directeur du Développement et de la Planification du Conseil Régional
DGATDRL	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local
DMP	Direction des Marchés Publics
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages en Côte d'Ivoire
FED	Fonds Européen du Développement
FIAU	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
INS	Institut National de la Statistique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIE	Groupe d'Intérêt Écologique
MAT	Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire
MCLAU	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
MEMPD	Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement
MICMAC	Matrice d'Impacts Croisés Multiplication Appliqués à un Croisement
MIE	Ministère des Infrastructures Économiques
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONP	Office National de la Population
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PND	Plan National de Développement
PNP	Politique Nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
REDD+	Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
RNOMD	Rapport National de suivi des progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement
RPAO	Règlement Particulier d'Appel d'Offre
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

INTRODUCTION

Le concept d'aménagement du territoire se réfère à celui d'allocation optimale sur un espace donné des atouts économiques, des potentialités et des acteurs. Ainsi, l'aménagement du territoire vise en permanence une adéquation entre trois éléments fondamentaux à savoir : l'homme, les ressources et l'espace.

De ce point de vue, l'aménagement d'un territoire national apparaît d'abord et avant tout comme une structuration économique d'un territoire donné dans le cadre d'un projet politique global. Il dépasse en effet le cadre de l'action individuelle pour appartenir au domaine de l'intérêt général. Ses objectifs généraux prennent des formes variées. Il s'agit dans certains cas de politiques d'impulsion, de politiques compensatoires ou de politiques de redistribution avec des objectifs de développement.

En outre, dans un contexte de mondialisation où les sociétés subissent d'intenses mouvements migratoires, l'Aménagement du Territoire doit répondre aux nouveaux enjeux de l'urbanisation, de la compétitivité des territoires, de l'intégration régionale et d'une plus grande multiplication et responsabilisation des acteurs locaux dans le processus de développement durable intégrant notamment la problématique de la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que du dividende démographique.

L'Aménagement du Territoire est constitué de l'ensemble des choix, des orientations et des procédures fixés à l'échelle nationale ou régionale pour rationaliser l'utilisation économique de l'espace au travers d'une politique globale et cohérente du territoire. Il assure notamment la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements publics et des agglomérations. Il vise l'exploitation rationnelle des ressources et des potentialités là où elles se trouvent, et cela, au service de l'intérêt général. Il oriente et inspire l'ensemble des politiques publiques, sectorielles (agriculture, industrie, transport, urbanisme, santé, éducation, formation, foncier, etc.) ainsi que les choix de l'Etat pour un développement économique et social durable.

La politique d'Aménagement du Territoire en Côte d'Ivoire, conçue au travers des plans quinquennaux et menée durant deux décennies (1965-1980), a produit des résultats jugés satisfaisants (Autorité pour l'aménagement de la Région du Sud-ouest (ARSO), Autorité pour l'aménagement de la Vallée du Bandama (AVB)) dans l'ensemble comparativement aux objectifs fixés. Cependant, la crise économique survenue à partir des années 1980 va mettre un terme à cette dynamique à cause de l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Dans un souci de renouer avec les performances économiques passées, le Ministère chargé du Plan a jugé utile de relancer la Politique de l'Aménagement du Territoire en 2002 ; année à partir de laquelle sont nées de nouvelles collectivités territoriales à savoir les Conseils Généraux. Cette relance s'est matérialisée par des actions d'envergure, notamment l'organisation d'un atelier national les 22, 23 et 24 octobre 2003 à Grand-Bassam, qui a recommandé la mise en place d'outils administratifs, juridiques, techniques et financiers indispensables à la mise en œuvre de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire sur la base notamment de la loi n° 2003 du 07 Juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités territoriales.

A cet effet, un guide méthodologique d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) a été conçu en 2008 grâce à un appui financier de l'Union Européenne et expérimenté dans la région du Bas-Sassandra par les services du Ministère en charge du Plan et du Développement. Ce guide méthodologique a été par la suite traduit en un Manuel de procédures simplifié pour faciliter son utilisation par les élus et par les acteurs locaux du développement.

Dans le cadre de la relance du développement du pays après la décennie de crise militaro-politique et la grave crise postélectorale, les autorités ont opté pour un découpage du territoire en districts autonomes (02), régions (31), départements(108), sous-préfectures (510) et plus de 8000 villages, afin de rapprocher l'administration des populations et assurer l'essor économique des régions.

Il est apparu nécessaire d'actualiser l'outil de planification spatiale qu'est le manuel de procédures d'élaboration du SRADT, réalisé en 2008, afin de l'adapter à ce nouveau contexte pour un développement harmonieux et durable du territoire national. Cette actualisation a été rendue possible grâce à l'appui technique et financier de partenaires au développement notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Cependant, des questions émergentes ont fait leur apparition depuis peu et méritent d'être prises en compte dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.

Il s'agit entre autres du dividende démographique et des questions environnementales, notamment la réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Ainsi, la version de manuel SRADT actualisée en 2014 a fait

l'objet d'un complément méthodologique en 2016 pour tenir compte de ces questions émergentes.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) est la traduction spatiale d'une vision du développement régional à long terme. Il doit avant tout constituer une ambition partagée avec tous les acteurs du développement régional. Dans sa phase stratégique, le SRADT propose les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire en les ordonnant selon des priorités. Document cadre de référence, il se positionne en amont de l'action des acteurs régionaux et répond aux objectifs suivants :

- anticiper et organiser de façon durable les évolutions de la

région ;

- offrir un cadre stratégique de référence pour les autres schémas et plans sectoriels qui permettront de décliner de façon opérationnelle la stratégie de développement régional ;
- veiller à la cohérence des projets d'équipements qui sont réalisés dans les différentes collectivités territoriales avec la politique de l'Etat traduite par le Plan National de Développement (PND).

Il est donc conforme au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et sera la référence pour dialoguer avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux.

SRADT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le présent manuel a pour objet d'aider à élaborer le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire. En effet, conformément au principe d'alignement des différents documents de politique de développement, le SRADT est la matérialisation au plan régional :

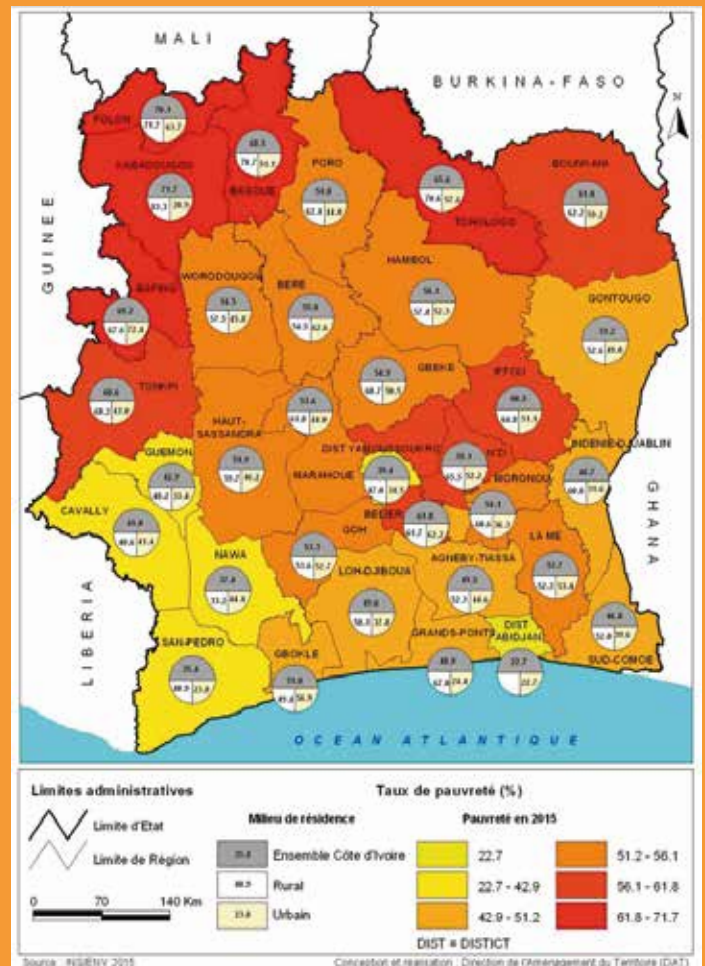
- de l'ODD relative à la réduction de l'extrême pauvreté ;
- de l'objectif national de création de richesse accrue et soutenue.

Selon le Rapport National de suivi des progrès des OMD (RNOMD, 2010), le taux de pauvreté est passé de 32,3% en 1993 à 48,9% en 2008 et se situe actuellement à 46,3% en 2015 (ENV 2015). Plusieurs phases ont marqué cette évolution.

De 1993 à 1995, correspondant à la récession économique, ce taux est passé de 32,3% à 36,8%. Suite à la dévaluation du FCFA en 1994 et l'augmentation des cours mondiaux des matières premières, ce taux a connu une inflexion en 1998 (33,6%). En 2008, la pauvreté a atteint 48,9% après 6 années de crise militaro-politique et connaît une légère baisse soit 46,3% en 2015. La pauvreté est plus ressentie particulièrement en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, cet écart s'est accru au fil des années pour atteindre 33 points en 2008 (62,5% en milieu rural contre 29,5% en milieu urbain) contre 21 points en moyenne depuis 2015 soit 56,8% en milieu rural contre 35,9% en milieu urbain.

En dehors de la ville d'Abidjan qui enregistre toujours le taux de pauvreté le plus faible (22,7% en 2015), des disparités demeurent au niveau des dix anciens pôles de développement. En effet, de 2008 à 2015, le taux de pauvreté le plus faible est passé du pôle Sud (44,6% contre 49,3%) au pôle Sud-ouest (45,5% contre 39,1%) selon l'ENV 2015. La pauvreté demeure fortement accrue dans les pôles de développement du Nord et du Nord-Ouest qui sont les pôles plus touchés au niveau national avec des taux de pauvreté respectifs de (77,3% contre 60,8%) et (57,9% contre 61,5%). La figure ci-dessous donne un résumé de l'évolution du taux de pauvreté par pôle de développement.

Figure 1: Taux de pauvreté par région et milieu de résidence en 2015



Dans ce contexte d'extrême pauvreté, il apparaît opportun de mener des actions qui concourent à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est tout le sens donné au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire qui vise à assurer le développement économique durable du territoire régional, à lutter contre la pauvreté et à assurer la gestion rationnelle de l'espace. En un mot, l'une des finalités du SRADT est de satisfaire les besoins actuels et futurs des populations.

Le SRADT apparaît ainsi comme l'outil indispensable à l'échelle régionale pour lutter contre la pauvreté.

PRINCIPES DE L'AMENAGEMENT

Le territoire est avant tout un espace vécu que ses acteurs construisent et ressentent. Les potentialités d'un territoire sont ce qui va permettre à celui-ci d'optimiser son économie. L'économie d'un territoire a tout intérêt à prendre en compte sa localisation, c'est-à-dire à combiner l'espace et le temps (ce que l'on peut produire, consommer, vendre, etc.). La répartition géographique de la population se fait alors par un processus de migration en fonction de l'efficacité économique. Il s'agit ensuite de s'appuyer sur des politiques publiques organisées de manière à coordonner l'action de chacun en son territoire, pour garantir la répartition des services sociaux de base.

Les fondamentaux de la démarche d'aménagement sont :

- L'équité socio-spatiale,
- Une dynamique économique locale (efficacité économique).

Penser le territoire, en termes d'aménagement est un exercice à deux volets :

- Faire le bilan des équipements publics et proposer des échéanciers réalistes pour combler les déficits constatés ;
- Détecter les potentiels de développement susceptibles de s'inscrire dans les grands objectifs nationaux et produire des résultats tangibles en termes d'emploi et de valeur ajoutée.

Le SRADT est une « configuration-finale-cible » à l'horizon plus vingt (20) ans, qui doit servir de cadre de cohérence et de référence à l'ensemble des collectivités territoriales en termes d'actions publiques (élaboration de documents de planification, gestion, etc.).

Quelles que soient les décisions et le parti pris des acteurs de la région, la stratégie devra notamment répondre aux critères suivants :

- Anticiper sur les mutations qui s'opèrent au niveau de la région en promouvant les changements économiques et sociétaux. La région doit inscrire son action locale ainsi qu'un suivi des mutations économiques et sociétales dans une dimension multi scalaires ; c'est à dire à tous les échelons de collectivités en présence sur le territoire, mais aussi en intégrant tout le jeu d'acteurs permettant la conduite des projets (société civile, secteur privé, PTF, etc.). Dans la même optique, de prendre en considération tous les acteurs en présence ainsi que toutes les échelles d'action, la région doit s'appliquer à intégrer le genre dans la prise de décisions des affaires publiques. La prise en compte des connaissances et besoins de la femme iront indiscutablement vers une optimisation de l'espace régional, alors réfléchi pour le bien être de toute la population. Cette vision d'ensemble, ainsi que le suivi de toutes les actions

susceptibles d'apporter des changements économiques et sociétaux, permettront à la région d'assurer la cohérence des interventions mises en œuvre sur l'espace régional, et d'adapter son action aux mutations identifiées.

- Être porteuse d'une cohésion sociale. La région doit chercher à apporter à l'ensemble de la population les mêmes chances sur l'espace régional. Il s'agit là de permettre à chacun d'accéder et de s'adapter aux changements de valeurs et de mentalités, mais aussi de garantir l'accès aux besoins sociaux de base sur tout le territoire, en veillant à l'équité spatiale.

- Développer des activités économiques prenant en compte les impacts environnementaux. Les activités économiques de la région sont en partie responsables d'une dégradation de l'environnement. La région doit dès aujourd'hui prendre en considération les contraintes en termes d'environnement et réfléchir à des options permettant d'atténuer les effets néfastes qui sont exercés sur les ressources naturelles. Dans une autre mesure découlant des problématiques de l'environnement, la région doit se préoccuper des changements climatiques qui sont aujourd'hui constatés dans le monde.

□ OBJECTIFS DU MANUEL

Objectif Général

Le manuel est destiné à orienter les acteurs locaux, les décideurs publics et privés dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Objectifs spécifiques

Le manuel vise de façon spécifique à :

- identifier les actions, les acteurs impliqués, leur mode et ordre d'intervention;
- renforcer les capacités des acteurs, des organisations et des institutions impliqués dans l'aménagement du territoire et du développement à tous les niveaux;
- expliquer l'objet, les procédures et les méthodes d'aménagement de l'espace et des actions d'équipement et de développement menées à l'échelon régional;
- offrir aux acteurs locaux du développement, la démarche à suivre pour l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

□ LIMITES DU MANUEL

Le manuel ne décrit pas les procédures ci-après citées :

- les procédures internes à l'administration des conseils

régionaux des territoires ;
- les procédures internes des secteurs du développement ;
- les procédures internes de vulgarisation de mécanismes diverses.

□ GESTION DU MANUEL

• Numérotation des pages du manuel

Les pages du manuel sont numérotées comme suit : XP

X = numéro de chapitre

P = numéro séquentiel de page

Les pages sont numérotées séquentiellement sans laisser de "trous" dans la séquence.

Pendant la mise à jour, si une ou plusieurs pages venait (ent) à être supprimée(s), elle(s) est (sont) remplacée(s) dans le manuel par une ou plusieurs pages blanches portant la mention « laisser blanche intentionnellement » et numérotée(s) de façon à respecter la continuité de la séquence des pages.

Il faut indiquer par ailleurs que le remplacement d'une page par plusieurs pages, les nouvelles pages sont toutes numérotées avec le même numéro que la page initiale en y ajoutant un indice.

Ex : La page 2.2.1. est remplacée par les pages : 2.2.1. (a), 2.2.1. (b)... 2.2.1. (f) etc...

• Gestionnaire du Manuel

Le gestionnaire est nommé par le Directeur Général en charge de l'Aménagement du Territoire pour assurer le fonctionnement et la mise à jour du manuel de procédures.

□ PROCEDURES DE MISE A JOUR

Le Manuel de procédures est un outil qui doit s'adapter au changement de l'organisation administrative des collectivités territoriales. Il doit par conséquent être mis à jour autant que de besoins afin de rester pragmatique et utile pour l'élaboration des schémas régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Lors de la mise à jour du manuel, le gestionnaire effectue les tâches suivantes :

reçoit une demande argumentée des utilisateurs portant sur un chapitre ou plusieurs chapitres ;

transmet la demande après analyse et avis au Directeur Général en charge de l'Aménagement du Territoire, pour autorisation ; rédige en cas d'accord ou de désaccord du Directeur Général, les projets de modification du manuel, ou de rejet de la demande ; fait approuver les projets de modification au cours d'une séance de travail présidée par le Directeur Général en charge de l'Aménagement du Territoire et regroupant le(s) utilisateur(s) ayant introduit la demande de modification et les autres utilisateurs, agents en charge de l'aménagement du territoire, invités par le Directeur Général ; diffuse les modifications du manuel auprès des utilisateurs ; s'assure que tous les utilisateurs ont remplacé expressément les anciennes pages par les nouvelles et disposent par conséquent d'une version à jour du manuel.

□ STRUCTURE DU MANUEL

Le manuel de procédures d'élaboration et de mise en œuvre des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire est subdivisé en 16 étapes regroupées en quatre parties:

- La première partie intitulée Conception et préparation du processus d'élaboration du SRADT comprend 2 étapes ;
- La deuxième partie a pour titre Préliminaires de l'étude est constituée de 3 étapes ;
- La troisième partie intitulée Déroulement de l'étude est composée de 6 étapes ;
- La quatrième partie Mise en œuvre du SRADT comprend 5 étapes.

Ce manuel sera exécuté dans un délai de cinq (5) mois. Ce temps de réalisation est consacré exclusivement à la troisième partie. Il ne prend pas en compte le temps de préparation de l'étude ainsi que le chapitre sur le renforcement des capacités des acteurs. Ce manuel est destiné aux:

- collectivités décentralisées;
- services déconcentrés en charge de la planification et de l'aménagement du territoire;
- cabinets et bureaux d'études, etc.;
- parties prenantes à l'étude (bénéficiaires; ONG; syndicats).

CONCEPTION DU PROCESSUS D'ELABORATION DUSRADT

Cette partie porte sur deux étapes qui sont celles de la programmation et de la préparation du processus d'élaboration du SRADT.

ETAPE 1 : PROGRAMMATION DE L'ELABORATION DU SRADT

1. Objectif

L'étape de programmation de l'élaboration du SRADT vise à prendre en compte l'étude dans les activités de la région et à l'inscrire au budget de la collectivité territoriale.

2. Contenu de l'étape

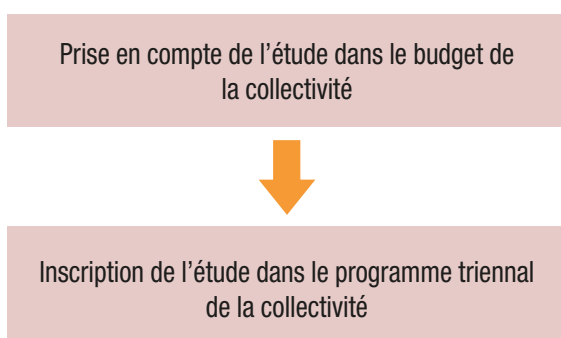
2.1 Description de l'étape

Cette étape comprend 2 phases :

- Inscription de l'étude dans le programme triennal de la collectivité ;
- Prise en compte de l'étude dans le budget de la collectivité.

2.2 Organigramme du déroulement de l'étape

Graphique 1 Déroulement de l'étape de programmation de l'élaboration du SRADT



3. Activités à réaliser dans l'étape 1

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique

Tableau 1: Activités de programmation de l'élaboration du SRADT

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité
Inscription de l'étude dans le programme triennal de la région	Activité 1 : Réunion avec le bureau du Conseil régional (Président et Vice-présidents) pour arrêter l'idée d'élaborer le SRADT	Président du Conseil Régional
	Activité 2 : Adoption et prise de délibération par le Conseil régional	Président du Conseil Régional

Prise en compte de l'étude dans le budget de la collectivité	Activité 3: Approbation du programme triennal par la tutelle	Président du Conseil Régional
	Activité 4 : Adoption du budget et transmission à la tutelle	Président du Conseil Régional

Activité 1 : Réunion avec le bureau du Conseil Régional (Président et Vice-présidents) pour arrêter l'idée d'élaborer le SRADT

Démarche :

- 1- Le Président du Conseil Régional perçoit la nécessité d'inscrire l'étude dans le programme triennal de la collectivité.
- 2- Le Président du Conseil Régional convoque le bureau du Conseil Régional et lui soumet le projet pour inscription au programme triennal.
- 3- Le bureau du Conseil Régional approuve le projet et prend la décision d'élaborer le SRADT (période de démarrage, modalités pratiques...).
- 4- La commission permanente des questions de planification examine et adopte le projet de SRADT
- 5- Le bureau du Conseil Régional inscrit le projet du SRADT à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil Régional et rédige un argumentaire de persuasion.

Résultats de l'activité 1 :

1. Le projet du SRADT budgétisé est approuvé par le bureau du Conseil Régional et consigné dans un procès-verbal.
2. Le projet du SRADT est inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil Régional.

Activité 2 : Adoption et prise de délibération par le Conseil Régional

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional convoque le Conseil Régional en indiquant entre autres points à l'ordre du jour, l'adoption du projet d'élaboration d'un SRADT et son inscription au programme triennal.
2. Le Conseil Régional adopte l'élaboration du SRADT et l'inscrit au programme triennal par délibération.

Résultats de l'activité 2 :

Le programme triennal qui inclut le SRADT est adopté par le Conseil Régional.

Activité 3 : Approbation du programme triennal par la tutelle

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional soumet le programme triennal à la tutelle pour approbation.
2. La tutelle administrative fixe la date de la soutenance du programme triennal de la région.
3. L'autorité exécutive régionale défend les projets inscrits dans le programme triennal.

Résultats de l'activité 3:

Le programme triennal est adopté par la tutelle.

Activité 4: Adoption du budget et transmission à la tutelle

Démarche :

1. Le Conseil Régional élabore et adopte le budget de la collectivité conformément à la première année du programme triennal approuvé (Le SRADT est pris en compte dans ce budget).
2. L'autorité exécutive régionale transmet le budget à l'autorité de tutelle.

Résultats de l'activité 4:

Le budget de la première année du programme triennal prenant en compte le projet d'élaboration du SRADT est adopté.

ETAPE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DUSRADT

1. Objectif

L'objectif de la préparation du processus d'élaboration des SRADT est de mettre en place une organisation, une logistique et des équipes techniques de travail.

2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

L'étape de préparation du processus d'élaboration des SRADT consiste en la mise en place du cadre institutionnel de supervision et de suivi de l'étude.

3. Activités à réaliser dans l'étape 2

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique.

Tableau 2: Activités du déroulement de l'étape de préparation du processus d'élaboration des SRADT

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité
Mise en place du cadre institutionnel de supervision et de suivi	Activité 1 : Mise en place du Comité de Pilotage (supervision)	Président du Conseil Régional
	Activité 2 : Mise en place du Comité Technique (suivi)	Président du Conseil Régional
	Activité 3 : Mise en place du groupe de la société civile	Président du Conseil Régional

Activité 1 : Mise en place du Comité de pilotage

Président : Président du Conseil Régional

Vice-Président : le représentant du Préfet de Région

Secrétaire : Directeur du Développement et de la Planification du Conseil Régional

Membres:

- Elus de la région (Maires, Députés)
- Directeur Régional du Plan
- Président du Comité Economique et Social de la Région
- Présidents d'Université/Centre de Recherche/Grande école publique (le cas échéant)
- 1 Représentant du secteur privé
- 2 Représentants de la société civile
- 1 Représentant de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels

Attributions du Comité de pilotage :

- Coordonner l'ensemble du processus pendant toute la durée du projet;
- Informer et sensibiliser les populations des différents départements sur le projet, en vue de leur participation effective au processus;
- Superviser et approuver les grandes orientations d'aménagement et de développement de la région;
- Procéder aux arbitrages nécessaires.

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional invite les élus et les préfets de la région à une réunion d'informations et de constitution du Comité de pilotage.
2. Un avant-projet de règlement intérieur élaboré par le Président du Conseil Régional est soumis aux membres du Comité de pilotage pour adoption. Cet avant-projet leur servira de boussole de travail.
3. Le Président du Conseil Régional propose à la signature du Préfet de Région, un arrêté portant création, attributions et fonctionnement du Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 1 :

Un arrêté portant composition, attributions et fonctionnement du Comité de pilotage est pris par le Préfet de Région.

Activité 2 : Mise en place du Comité technique

Président : Directeur du Développement et de la Planification du Conseil Régional

Secrétaire : Directeur Régional du Plan

Membres:

- Directeur des services techniques et des moyens généraux de la Région
- Chefs des services techniques des communes de la Région
- Directeurs Régionaux/Départementaux des ministères techniques, présents dans la région.
- Responsables régionaux ou départementaux de la SODEFOR et de l'OIPR ;
- Directeurs Départementaux du Ministère en charge du Plan et du Développement
- 1 Représentant de l'INS
- 1 Membre du Comité Economique et Social de la Région
- Des Universitaires
- 2 Représentants du secteur privé
- 4 Représentants des organisations de la société civile (femmes, jeunesse, monde rural, associations coopérative)
- Structures d'Appui Conseil (ANADER, CNRA...);
- 2 Représentants des communautés (traditionnelle et religieuse)
- 2 Représentants des partenaires au développement actifs dans la Région.

Attributions du Comité technique :

Le Comité technique est l'organe d'exécution du Comité de pilotage. A ce titre, il est chargé du suivi de l'élaboration du SRADT ; Plus précisément, il veille à :

- Assurer le secrétariat technique du projet ;
- Recueillir et mettre à la disposition du Comité de pilotage, des

informations de base ;

- Elaborer les termes de référence (TDR) et tous les documents techniques relatifs à la réalisation du projet (DAO, Document de contractualisation...);
- Etablir le chronogramme des activités ;
- Assurer la qualité technique du SRADT par la validation technique des rapports d'étapes et des documents techniques produits;
- Assurer la cohérence du SRADT avec les actions de développement menées dans la région ;
- Apprécier les différentes prestations et leurs coûts;
- Mettre à la disposition du Consultant prestataire, tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'étude.

Démarche :

Le Président du Conseil Régional convoque une réunion du Comité de pilotage pour décider de la création du Comité technique. Au cours de cette réunion, le Comité de pilotage fixe ou rappelle les règles de fonctionnement du Comité technique et dresse la liste des membres du Comité technique.

1. Le Président du Conseil Régional prend un arrêté portant création, attributions et fonctionnement du Comité technique.
2. Le Président du Conseil Régional investit officiellement le Comité technique en présence du Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 2 :

Un arrêté portant composition, attribution et fonctionnement du Comité technique est pris par le Président du Conseil Régional.

Activité 3 : Mise en place des parties prenantes

Les parties prenantes sont installées à chaque niveau de planification (Sous-préfectures et Départements).

Les parties prenantes sont constituées de :

- 1 responsable des chefs coutumiers
- 1 responsable des organisations paysannes
- 1 responsable des organisations de jeunesse
- 1 responsable des organisations féminines
- 1 responsable des associations de développement
- 1 responsable des mouvements religieux
- 1 responsable des opérateurs économiques
- 2 responsables d'ONG dont 1 responsable d'ONG de protection de la nature
- 1 responsable des syndicats
- 1 responsable des communautés étrangères

Attributions des parties prenantes

Les parties prenantes ont pour mission d'assurer la prise en compte des intérêts des populations de la région dans l'élaboration du SRADT à l'occasion des ateliers de validation auxquels elles sont associées. Elles assurent la caution civile et populaire du SRADT.

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional convoque une réunion du Comité de pilotage pour décider de la mise en place du groupe

de la Société Civile. Au cours de cette réunion, le Comité de pilotage fixe ou rappelle les règles de fonctionnement des parties prenantes et annonce la liste de ses membres.

2. Le Président du Comité de pilotage élabore un projet d'arrêté portant création, attributions et fonctionnement des parties prenantes.

Résultats de l'activité 3 :

Un arrêté portant composition, attributions et fonctionnement des parties prenantes, est pris par le Président du Conseil Régional.

Tableau 3: Résumé de la partie 1

Partie 1	Parties prenantes	Responsables	Stratégies	Activités / Tâches	Objectifs	Étapes principales	Partie 1
	Le Conseil Régional	Le Président du Conseil Régional	Réunion avec le bureau du Conseil régional (Président et Vice-présidents) Inscription au programme triennal	Activité 1 : Prise de décision d'élaboration du SRADT	Prendre en compte l'étude dans les activités du conseil régional	1. Programmation de l'élaboration du SRADT	Le projet du SRADT est approuvé et budgétisé par le bureau du conseil régional ; Le projet du SRADT est inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil Régional
	Le bureau du Conseil Régional	Le Président du Conseil Régional	Réunion avec le Conseil Régional	Activité 2 : adoption et prise de délibération par le Conseil régional			L'adhésion du conseil régional est acquise. La date de démarrage du processus est arrêtée. Le programme triennal qui inclut le SRADT est soumis à l'autorité de tutelle
	Les services du Conseil Régional	Le Président du Conseil Régional	Séance à la tutelle administrative	Activité 3 : Approbation du programme triennal par la tutelle			Le projet du SRADT est soutenu devant l'Autorité de tutelle ; Le programme triennal est déposé à la tutelle ou le cas échéant, les observations de la tutelle administrative sont intégrées par le Conseil Régional dans le document corrigé et acheminé dans un délai de 15 jours.
	Le Conseil Régional	la tutelle administrative	Procédures de la tutelle administrative	Activité 4 : Approbation du programme triennal			L'arrêté d'approbation du programme triennal de la région incluant le SRADT est signé par l'autorité de tutelle. L'arrêté d'approbation du programme triennal incluant le SRADT est transmis à la collectivité par l'autorité de tutelle.

Partie 1	Étapes principales	Objectifs	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Partie 1
	2. préparation du processus d'élaboration du SRADT	Mettre en place une organisation, une logistique et des équipes techniques de travail	Activité 1 Mise en place du comité de pilotage (supervision)	Arrêté du Préfet de Région	Le Président du Conseil Régional	Le Conseil Régional et le Préfet de Région	Un Comité de Pilotage est mis en place; Un arrêté est pris pour formaliser le Comité de Pilotage précisant sa composition, ses attributions et son fonctionnement.
			Activité 2 Mise en place du Comité Technique (Suivi)	Arrêté du président du Conseil Régional	Le Président du Conseil Régional	Le Comité de Pilotage	Un Comité Technique de suivi de l'élaboration du SRADT est mis en place ; Un arrêté est pris pour formaliser le Comité technique, précisant sa composition, ses attributions et son fonctionnement
			Activité 3 Mise en place du groupe de la société civile	Arrêté du président du Conseil Régional	Le Président du Conseil Régional	Le Comité de Pilotage	Un arrêté portant composition, attributions et fonctionnement du groupe des bénéficiaires, est pris par le Président du Conseil Régional

PRELIMINAIRES DE L'ETUDE

Les préliminaires de l'étude se déroulent en 3 étapes qui sont : le choix du Consultant, la mobilisation et la sensibilisation des populations, le démarrage effectif de l'étude.

ETAPE 1 : CHOIX DU CONSULTANT

1. Objectifs de l'étape

L'étape vise à recruter un Consultant.

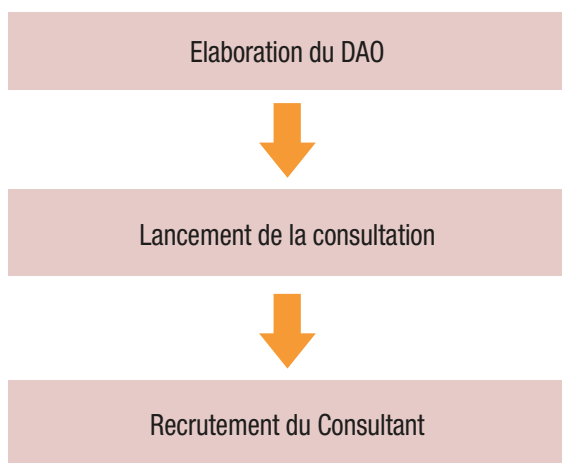
2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

L'étape 1 consiste essentiellement au recrutement du Consultant. Elle comprend les 3 phases suivantes :

- Rédaction de dossier d'appel d'offre (DAO) ;
- Lancement de la consultation;
- Recrutement du consultant.

2.2 Organigramme du déroulement de l'étape



Graphique 2 : Déroulement de l'étape du choix du Consultant

3. Activités à réaliser dans l'étape

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité
Rédaction des documents techniques de la consultation	Activité 1 : Rédaction des sous-dossiers techniques d'appel d'offre (DAO)	Le Directeur de la planification et du développement de la Collectivité
	Activité 2 : Rédaction du DAO	Le Directeur de la planification et du développement de la Collectivité

Lancement de la consultation	Activité 3 : Enregistrement et publication du DAO à la Direction des Marchés Publics	Le Directeur de la planification et du développement de la Collectivité
	Activité 4 : Retrait du DAO et soumission	Le Directeur de la planification et du développement de la Collectivité
Recrutement du bureau d'études	Activité 5 : Mise en place et composition de la COJO	Le Président du Conseil régional
	Activité 6 : Dépouillement et évaluation des offres	La COJO
	Activité 7: Contrat avec le bureau d'études adjudicataire	Le Président du Conseil régional

Activité 1: Rédaction des sous dossiers du DAO

Les TDR de l'étude commandée au consultant doivent comprendre:

- le contexte, la justification et les objectifs de l'étude ;
- la rétrospective et le bilan diagnostic régional;
- l'identification des grands enjeux de développement de la région (Analyse structurelle);
- les scénarios d'évolution du système régional;
- les aspirations des populations;
- la construction de la vision;
- la formulation de la stratégie;
- les fiches projets;
- les moyens et les ressources à mobiliser pour l'exécution des projets.

Démarche :

L'élaboration des documents des Marchés Publics pour le recrutement du consultant et la validation du recrutement de ce dernier sont exclusivement de la responsabilité de la Région respectivement du Directeur du développement et de la

planification et du Président du Conseil Régional. Néanmoins, pour ce qui concerne le Directeur du Développement et de la planification, celui-ci pourrait éventuellement se faire aider dans cette tâche par des membres du Comité technique. Dans un souci de concision donc, l'acteur « Comité technique » s'apparente ici au Directeur du développement et de la planification de la Région qui assure d'ailleurs la présidence dudit Comité. De même, l'acteur « Comité de pilotage » se réfère ici au Président du Conseil régional qui en assure également la présidence.

1. Le Comité technique élabore les Termes de références (TDR) du projet de SRADT ainsi que les termes de références pour le recrutement d'un Consultant;
2. Le Comité technique soumet les TDR au Comité Economique et Social Régional;
3. Le Comité Economique et Social Régional valide les TDR;
4. Le Président du Conseil Régional élabore un rapport de l'activité 1.

Résultats de l'activité 1 :

1. Les termes de références de l'élaboration du SRADT et du recrutement du Consultant sont élaborés ;
2. Un rapport de l'activité 1 est élaboré et validé.

Activité 2 : Rédaction du dossier d'appel d'offre (DAO)

Les pièces du DAO sont précisées par le code des marchés publics. Elles comprennent en général:

- Avis d'Appel d'Offres;
- Pièce n° 0 : Le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Pièce n° 1: La soumission du cabinet et ses annexes ;
- Pièce n° 2 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce n° 3 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Pièce n° 4 : le Devis Quantitatif Estimatif (DQE).

Démarche :

1. Le Comité technique élabore sur la base des Termes de références (TDR) validés à l'activité 1, un projet de dossier d'appel d'offre pour le recrutement du Consultant ;
2. le Comité technique soumet le DAO à la Direction régionale des marchés publics ;
3. Le Comité technique soumet le DAO intégrant les observations de la Direction des Marchés Publics (DMP) au Comité Economique et Social Régional;
4. Le Comité Economique et Social Régional valide le DAO ;

5. Le Président du Conseil Régional élabore un rapport de l'activité 2.

Résultats de l'activité 2 :

1. le DAO est disponible.

Activité 3 : Enregistrement et publication du DAO

L'appel d'offres, enregistré et lancé par les collectivités territoriales doit être obligatoirement porté à la connaissance des candidats par la publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics(BOMP), par l'affichage dans les locaux de la collectivité territoriale et par toutes autres voies prévues par la loi.

Démarche :

1. Le Comité technique transmet le DAO à la DMP pour enregistrement et publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics(BOMP);
2. Le Comité de pilotage procède à la diffusion de l'avis d'appel d'offre pour le recrutement du Consultant.

Résultats de l'activité 3 :

L'avis d'appel d'offre est diffusé.

Activité 4 : Retrait du DAO et soumission

Les Consultants retirent contre paiement d'une somme, le DAO et proposent conformément au DAO, leurs offres techniques et financières.

Démarche :

1. les Consultants intéressés par l'avis d'appel d'offre se procurent un dossier d'appel d'offre ;
2. Les Consultants préparent leurs offres ;
3. Les Consultants déposent leurs offres dans les délais et au lieu définis par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO);
4. A la date limite de dépôt des offres une liste des consultants est dressée par la collectivité.

Résultats de l'activité 4

1. les Consultants ont soumissionné à l'avis d'appel d'offre.

Activité 5 : Mise en place et composition de la Commission décentralisée d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres(COJO)

La COJO est mise en place après le dépôt des offres des consultants. C'est l'organe collégial de gestion des opérations en matière d'ouverture de plis, d'évaluation des offres, et de désignation du ou des attributaires du marché.

Démarche :

1. La COJO est mise en place selon l'article 43 du code des Marchés Publics.

2. La COJO se compose des membres suivants :

- Le Président du Conseil Régional ou le Directeur de la Planification et du Développement de la Collectivité, Président;
- Le responsable financier de la collectivité, membre;
- Le responsable du service technique ou son représentant, rapporteur;
- Un représentant du maître d'œuvre s'il existe, rapporteur ;
- Un représentant du Ministre exerçant le cas échéant, une tutelle sur l'objet de la dépense, membre ;
- Un représentant de la Direction des Marchés Publics.

Résultat de l'activité 5

1. La COJO est mise en place et est fonctionnelle.

Activité 6 : Dépouillement et évaluation des offres

A la date, à l'heure et au lieu indiqué par le RPAO, les plis sont ouverts, analysés et jugés par la COJO placée auprès de la collectivité territoriale concernée. Elle transmet ensuite son rapport d'évaluation au comité de pilotage.

Démarche :

1. La COJO procède à l'ouverture des offres en séance publique ;
2. La COJO évalue les offres selon la grille de notation présentée par le RPAO

3. La COJO transmet les résultats de l'évaluation au Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 6 :

1. Les offres des Consultants sont évaluées;
2. Le Président du Conseil Régional et le Comité de pilotage disposent de l'évaluation des Consultants.

Activité 7 : Contrat avec le Consultant adjudicataire
Au regard de l'évaluation du Comité technique, le Comité de pilotage choisit le Consultant adjudicataire du marché.

Démarche :

1. Le Comité de pilotage choisit le Consultant et le lui notifie;
2. Le Comité technique élabore un projet de contrat de prestation de service entre le Conseil Régional et le Consultant retenu;
3. Le Comité de pilotage valide le projet de contrat;
4. L'autorité exécutive régionale et le Consultant signent le contrat de prestation de services;
5. Le Consultant procède à l'enregistrement du marché.

Résultat de l'activité 7

1. Le Consultant devant conduire les études pour l'élaboration du SRADT est recruté.
2. Les précisions relatives au démarrage effectif des activités sont indiquées.

ETAPE 2: MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS CLÉS ET DES POPULATIONS

1. Objectifs :

- o Sensibiliser tous les acteurs clés et les populations locales;
- o Obtenir leur implication dans les différentes phases de l'étude;
- o Tenir toutes les informations utiles à disposition de l'étude.

2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

L'étape 2 comprend les grandes phases suivantes :

- o Élaboration d'un plan de communication ;
- o Mise en œuvre d'un plan de communication;
- o Rédaction du rapport de synthèse de l'étape

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 3: Déroulement de l'étape de mobilisation et de sensibilisation des acteurs clés et des populations

3. Activités à réaliser dans l'étape

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique

Tableau 5: Activités du déroulement de l'étape de mobilisation et de sensibilisation des acteurs clés et des populations

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité
Élaboration d'un plan de communication	Activité 1 : Identification des cibles et des activités pertinentes de communication	Le Président du Conseil régional

	Activité 2 : Planification des activités de communication	Le comité technique avec l'appui du consultant
Mise en œuvre d'un plan de communication	Activité 3 : atelier de lancement	Le Président du Conseil régional
	Activité 4 : sensibilisation des populations et processus de concertation	Le Président du Conseil régional
Rédaction du rapport de synthèse de l'étape	Activité 5 : Rapport de synthèse de l'étape	Le Comité Technique
	Activité 6 : Validation du rapport de synthèse de l'étape	Le Comité Technique

Activité 1 : Identification des cibles et des activités pertinentes de communication

L'activité 1 vise à mieux cerner les cibles et à définir des activités de communication adaptées.

Démarche :

1. Le Comité technique propose au Comité de pilotage la liste des personnes et des groupes cibles du processus de la communication;
2. Le Président du Conseil Régional avec l'appui du Comité technique fait le point des spécificités et des sensibilités, en matière de communication, des cibles visées;
3. Le Président du Conseil Régional avec l'appui du Comité de pilotage dirige un brainstorming et choisit des activités adaptées aux cibles et à l'objectif visé;

Résultats de l'activité 1 :

1. Les cibles sont identifiées et cernées;
2. Les activités de communication adaptées sont listées et hiérarchisées.

Activité 2 : Planification des activités de communication

Les activités de communication hiérarchisées ci-dessus doivent être inscrites dans un plan de succès du processus de

communication sur le SRADT.

Démarche :

1. Le Comité technique conçoit et soumet au Comité de pilotage une grille de planification des activités de communication. Ce plan devra comprendre pour chaque cible: les activités à réaliser, les objectifs, les stratégies, les ressources, les personnes responsables, les délais de réalisation, le suivi et les indicateurs de progrès;
2. Le Comité technique élabore le plan de succès de la communication sur le SRADT;
3. Le Comité de pilotage valide le plan et le met à la disposition du Président du Conseil Régional.

Résultat de l'activité 2 :

Les activités de communication sont planifiées et validées.

Activité 3 : Atelier de lancement

Le Président du Conseil Régional, initiateur de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRADT, convoque une réunion de démarrage du processus, qu'il préside.

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional fixe l'objectif de l'atelier. Il s'agit d'informer les acteurs locaux de l'initiative;
2. Le Comité technique dresse la liste des participants à cet atelier de démarrage. Ce sont:
 - o le Préfet de Région ;
 - o les Préfets des différents Départements de la Région ;
 - o les maires des différentes communes de la région ;
 - o le Directeur des services techniques et des moyens généraux de la Région;
 - o les Chefs des services techniques des communes de la région ;
 - o les Députés de la Région ;
 - o le Directeur Régional du Plan ;
 - o les Directeurs Régionaux ou Départementaux des ministères techniques ;
 - o Les Représentants de la SODEFOR et de l'OIPR ;
 - o les Représentants des opérateurs économiques ;
 - o le Représentant de la Police;
 - o le Représentant de la Gendarmerie ;
 - o le Représentant des Forces militaires de la région ;
 - o les Représentants de la société civile dont des représentants des ONG de protection de la nature ;
 - o les représentants de la presse privée et publique nationale et

régionale;

- o les Représentants des organisations féminines ;
 - o les Représentants des organisations de jeunesse ;
 - o les mutuelles de développement ;
 - o les chefs religieux ;
 - o les Représentants des chambres consulaires au niveau régional ;
 - o la chefferie traditionnelle.
3. Le Comité technique prépare l'information nécessaire aux participants. Cette information comprend :

a. Le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour suivant:

- o Informations sur le projet d'élaboration du SRADT : Ce point consiste à fournir aux participants, les informations sur tous les aspects du processus d'élaboration du SRADT, et l'importance de cet outil de planification territoriale qu'est le SRADT. L'accent est mis également sur le caractère indispensable de la participation effective de tous les acteurs à ce processus, pour sa réussite;
- o Présentation du cadre institutionnel du projet : Ce point consiste à présenter les différents organes qui interviendront pendant tout le processus, et à préciser leurs compositions et leurs rôles respectifs;
- o Présentation de la méthodologie de l'étude : Il s'agit d'une présentation succincte de la méthode de travail exposée par le Consultant retenu;
- o Les résultats attendus : Il s'agit de présenter déjà à ce stade aux différents acteurs de la société régionale les finalités de cet exercice dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, de leur cadre de vie à l'horizon étudié.

b. le document de base suivant : tout document élaboré en amont (TDR de l'étude, mode de recrutement du consultant, budget, rapport d'analyse des offres).

c. l'énoncé des objectifs : sensibiliser tous les acteurs sur le projet d'élaboration du SRADT et sur le processus de réalisation.

4. Le Comité technique envoie l'information nécessaire aux participants.

5. Le Comité technique prépare matériellement l'atelier : à cet effet, il aménage et dispose la salle en fonction du nombre et du rang des participants, acquiert et teste le matériel à utiliser (vidéo projecteur, tableau de conférence, sonorisation...), s'assure de la présence éventuelle d'un expert, élabore une fiche de présence des participants.

6. Le Comité technique prépare le déroulement de l'atelier: il prévoit les procédures, élabore un fil conducteur, prévoit une table de séance, un rapporteur, un comité d'accueil. Il élabore également le support de présentation de l'information (exemple : PowerPoint).

7. Le Comité technique adresse les invitations aux participants et enregistre les confirmations de présence.

8. Le Comité technique accueille et installe les participants.

9. Les participants s'inscrivent sur la liste de présence.

10. Le Ministre en charge de l'aménagement du territoire ou son représentant ouvre l'atelier : il rappelle l'objectif, la ou les procédures prévues pour les différentes phases, le temps imparti et l'information nécessaire.

11. Le Président du Conseil Régional fait une présentation du cadre institutionnel du projet.

12. Le Consultant fait une présentation technique du projet : méthodologie de l'étude, résultats attendus.

13. Le Comité technique joue le rôle de modérateur de l'atelier.

14. Le Comité technique dresse un rapport de cette activité qui est validé par le Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 3 :

1. La population est informée;

2. Les travaux du SRADT sont lancés;

3. Un rapport de l'activité 3 est élaboré.

Activité 4: Sensibilisation des populations et processus de concertation

Le SRADT recouvre une dimension participative car l'avenir est un construit sociétal implicite ou explicite, qui dépend de la manière dont les acteurs de la région se représentent les futurs. A partir des représentations implicites et non dites, les acteurs formulent un discours, une représentation formalisée des futurs possibles et souhaitables. Cela impose un travail de réflexion collective portant sur tous les domaines de l'aménagement du territoire.

Il est donc indispensable de mobiliser et de sensibiliser tous les acteurs de la région sur le projet d'élaboration et de mise en œuvre du SRADT, afin qu'ils participent à la formulation d'une vision commune, et qu'ils s'approprient le projet.

Démarche :

1. Le Président du Conseil Régional exécute son plan de communication en direction des acteurs de la région.

2. le Président du Conseil Régional sensibilise les acteurs clés et les populations locales sur le projet d'élaboration du SRADT à travers : l'organisation de réunions avec les différents groupes d'acteurs, les médias (radios locales), la voix des griots, l'affichage, etc.

Les populations sont constamment associées à la réalisation de l'étude. Les résultats d'étape que sont le bilan diagnostic (1), l'identification des grandes variables ou des grands enjeux de développement régional (2), les scénarios et la vision (3) ainsi que

la stratégie (4) sont mis en débat à travers des ateliers organisés aux niveaux départemental et régional. Les populations concertées apportent leur contribution pour une prise en compte effective de leurs attentes et parvenir donc à une appropriation du projet de territoire qui sera le produit final de l'étude.

Résultats de l'activité 4 :

1. La population est effectivement impliquée à travers un processus de concertation bien élaboré.

2. un rapport de l'activité 4 est élaboré.

Activité 5 : Rapport de synthèse de l'étape

Un rapport est fait à la fin de cette étape essentielle et déterminante dans la participation des populations à l'élaboration du SRADT.

Démarche :

1. le Comité technique fait une synthèse des rapports des différentes activités de l'étape.

2. le Comité technique soumet le rapport de synthèse au Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 5 :

1. le rapport de synthèse est rédigé et soumis au Comité de pilotage.

Activité 6 : Validation du rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

1. Le Comité de pilotage convoque une réunion de validation du rapport de synthèse;

2. Le Comité de pilotage examine et valide le rapport de synthèse.

Résultats de l'activité 6 :

Le rapport de synthèse de l'étape est validé.

ETAPE 3: DEMARRAGE DE L'ETUDE

1. Objectif

Il s'agit au cours de cette phase de prendre les dispositions administratives et financières permettant le démarrage de l'étude par le Consultant recruté.

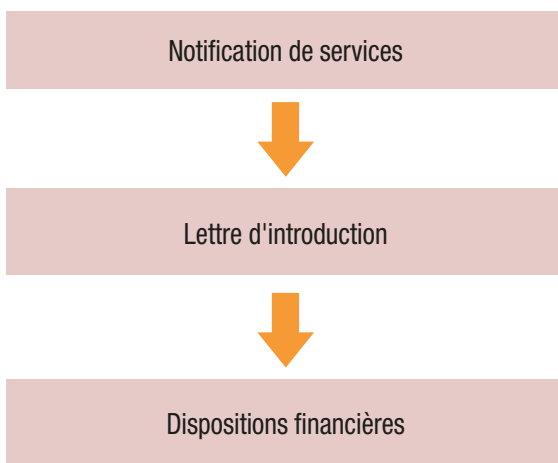
2. Contenu de l'étape

2.1 Descriptions de l'étape

Cette étape comprend deux phases :

- o Les dispositions administratives ;
- o Et les dispositions financières.

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 4: Déroulement de l'étape de démarrage effectif de l'étude

3. Activités à réaliser dans l'étape

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique

Tableau 6: Activités du déroulement de l'étape de démarrage effectif de l'étude

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité
Les dispositions administratives	Activité 1: rédaction et transmission d'une lettre de notification de service au bureau d'études.	Le Président du Conseil régional

	Activité 2: rédaction des lettres d'introduction du consultant auprès des services et entreprises de la région.	Le Président du Conseil régional
Dispositions financières	Activité 3: Paiement conformément aux dispositions prévues dans le marché.	Le Président du Conseil régional
Rédaction du rapport de synthèse de l'étape	Activité 4 : Rapport de synthèse de l'étape	Le Comité Technique
	Activité 6 : Validation du rapport de synthèse de l'étape	Le Comité de pilotage

Activité 1 : rédaction et transmission d'une lettre de notification de service au Consultant

Au regard du contrat entre le Conseil Régional et le Consultant, le Président du Conseil Régional rédige une note au Consultant lui précisant la date de début des travaux.

Démarche

1. Le Président du Conseil Régional adresse une lettre de commande au Consultant.
2. Le Président du Conseil Régional transmet la lettre au Consultant.
3. Le Consultant accuse réception de la lettre de commande.

Résultat de l'activité 1 :

1. Le Consultant démarre les travaux après réception de la lettre de commande.

Activité 2 : Rédaction des lettres d'introduction du Consultant auprès des services et entreprises de la région

Afin de faciliter le recueil des données et la participation des différents groupes constitués de la région, l'autorité exécutive rédige des notes d'introduction auprès de ces derniers.

Démarche :

1. Le Consultant identifie les données et leurs sources, les structures et personnes à rencontrer.

2. Le Consultant transmet la liste des personnes et structures à visiter en précisant l'objet des rencontres au Comité technique.
3. Le Comité technique valide la liste produite par le Consultant et la transmet au Comité de pilotage.
4. Le Président du Conseil Régional rédige des courriers d'introduction à l'intention des personnes et structures identifiées par le Consultant.

Résultat de l'activité 2

Les différentes lettres d'introduction signées par le Président du Conseil Régional, sont parvenues aux personnes et structures ressources identifiées.

Activité 3 : Paiement conformément aux dispositions prévues dans le marché

Conformément aux dispositions du DAO, Président du Conseil Régional paie le Consultant.

Démarche :

1. Le Consultant fournit les garanties prévues par le DAO pour le paiement de ses prestations.
2. Le Président du Conseil Régional procède au paiement du Consultant selon les procédures de décaissement en vigueur et les dispositions du DAO.

Résultat de l'activité 3 :

1. Le Consultant est payé conformément aux clauses du marché.

Activité 4 : Rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

1. Le Comité technique élabore un rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape ;
2. Ce rapport est soumis au Comité de pilotage ;
3. Ce rapport est validé par le Comité de pilotage.

Résultats de l'activité 4

1. Un rapport de synthèse de l'ensemble des activités est élaboré.

Activité 5 : Validation du Rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

1. Le Comité de pilotage organise une réunion au cours de laquelle le rapport de synthèse de la préparation est validé.
2. Le Président du Conseil Régional soumet ce rapport de synthèse des activités au Préfet de Région pour validation avec ampliation au Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire.

Résultats de l'activité 5

1. le rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape est validé et soumis aux autorités compétentes.

Tableau 7: Résumé de la partie 2 : préliminaires de l'étude

Étapes	Objectifs	Phases principales	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Résultats attendus
Étape 1 : Choix du consultant	Recruter un consultant ; Bénéficiaire de l'expertise d'un consultant;	Rédaction des documents techniques de la consultation	Activité 1 Rédaction des termes de références de l'étude	Élaboration des DAO incluant les TDR de l'étude	Le Comité Technique	Le comité de pilotage	les termes de références de l'élaboration du SRADT et du recrutement du cabinet d'études sont élaborés. Un rapport de l'activité 1 est élaboré.
	Mener à bien l'étude du SRADT par un cabinet de référence.	Lancement de la consultation	Activité 2 Rédaction des dossiers d'appel d'offre (DAO)	Élaboration des DAO	Le Comité Technique	Comité Technique; Consultant	le DAO est élaboré.
			Activité 3 Enregistrement et publication du DAO	Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO)	Le Comité Technique	Comité de Pilotage	L'avis d'appel d'offre est diffusé.
			Activité 4 Retrait du DAO par les entreprises et soumission	Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO)	Le Comité Technique	Comité de Pilotage	les consultants ont soumis l'avis d'appel d'offres.
			Recrutement du bureau d'études	Activité 5 Dépouillement des offres	Tenue de séance publique de dépouillement	Le Comité Technique	Comité de Pilotage / Consultant
		Contrat avec le bureau d'études adjudicataire	Séance de Signatures	Le Président du Conseil régional	Le Comité Technique	Comité Technique/ Consultant	Le consultant est recruté

Étapes	Objectifs	Phases principales	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Résultats attendus
Étape 2: mobilisation et la sensibilisation des acteurs clés et des populations locales	Sensibiliser tous les acteurs clés et les populations locales	Élaboration d'un plan de communication	Identification des cibles et des activités pertinentes de communication	Ciblage, brainstorming, conception de grille de planification	Le Comité Technique	Le comité de pilotage	La cible est identifiée. Les activités de communication sont listées et hiérarchisées.
	Obtenir leur implication dans les différentes phases de l'étude		Planification des activités de communication	Séances de travail du comité technique	Le Comité Technique	Comité Technique; Consultant	Les activités de communication sont planifiées.
	Tenir toutes les informations utiles à disposition de l'étude	Mise en œuvre d'un plan de communication	Atelier de lancement	Organisation et tenue de l'atelier	Le Président du Conseil régional	Le Comité Technique	La population est sensibilisée Les travaux du SRADT sont lancés
			Sensibilisation des populations	réunions avec les différents groupes d'acteurs, les médias (radios locales), la voix des griots, l'affichage	Le Président du Conseil régional	Les services du conseil régional	La population est informée et effectivement impliquée dans l'élaboration du SRADT
			Rapport de synthèse de l'étape	Mise en commun des rapports d'activités	Le Comité Technique	Comité de pilotage	Le rapport de synthèse est rédigé
		Élaboration du rapport de synthèse de l'étape	Validation du rapport de synthèse de l'étape	Réunion de validation	Le Comité de Pilotage	Comité de pilotage	Le rapport de synthèse est validé

Étapes	Objectifs	Phases principales	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Résultats attendus
Étape 3: Démarrage de l'étude	Prendre les dispositions administratives et financières permettant la mise en route du consultant	Les dispositions administratives	Rédaction et transmission d'une lettre de notification de service au bureau d'études	Lettre de commande de prestations	Le Président du Conseil Régional	Consultant et/ou administration de la collectivité	Le consultant a reçu l'ordre de démarrer les travaux.
			rédaction des lettres d'introduction du cabinet au près des services et entretises de la région.	Lettres d'introduction signées par le président du conseil régional	Le Président du Conseil Régional	Consultant et/ou administration de la collectivité	Les différentes lettres d'introduction sont parvenues aux personnes et structures ressources identifiées.
	les dispositions financières	Paiement du bureau d'études conformément aux clauses du marché.	Lettres de paiement ou d'engagement	Le Président du Conseil Régional	Services financiers de la collectivité	Le consultant a reçu ou non une avance de démarrage.	
	Élaboration du rapport de synthèse de l'étape	Rapport de synthèse de l'étape Validation du Rapport de synthèse de l'étape	Commission de rédaction de la synthèse des rapports d'activités Réunion de validation	Le Comité Technique Le Comité de pilotage	Consultant/ Comité technique Comité Technique	un rapport de synthèse de l'ensemble des activités est élaboré. Le rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape 1 est validé et soumis aux autorités compétentes.	

DEROULEMENT DE L'ETUDE

La démarche de l'étude s'inspire fortement de la démarche de la prospective générale appliquée aux territoires ou prospective territoriale. La prospective territoriale obéit aux lois de la prospective générale appliquée au champ d'intervention particulier qui est celui de l'élaboration d'un projet de territoire. Ce projet développe ses propres spécificités en insistant particulièrement sur le rôle des acteurs locaux à travers une concertation avec la société civile, l'élaboration d'un scénario souhaitable fondé sur le consensus et le développement durable.

L'idée centrale inhérente à la prospective est que l'avenir n'est pas une fatalité. Il se construit pas à pas et est moins à découvrir qu'à inventer. Pour y parvenir, il faut faire preuve d'anticipation sinon, reste les seules urgences qui n'offrent pas de marge de manœuvre. Dans une phase exploratoire, la prospective s'efforce de réduire l'incertitude face à l'avenir, de décrypter et de conjecturer ensemble les futurs possibles. Puis, dans une phase plus normative, elle permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable, ainsi que les cheminements pour y parvenir.

Dans cette perspective, la démarche de la prospective territoriale renforce et enrichit le projet de territoire qu'est le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire que la région construit en fonction d'une identité et de besoins spécifiques. En outre, parce qu'elle est obligatoirement participative, la prospective permet d'innover dans la gestion des collectivités territoriales en inventant de nouvelles modalités d'organisation démocratique.

Partant de cette méthode, les activités de cette partie sont regroupées en quatre (04) phases comprenant six (06) étapes essentielles réparties comme suit:

- Phase 1 : Diagnostic territorial. Cette phase comprend une étape composée de deux volets, notamment la rétrospective territoriale et le diagnostic prospectif territorial.
- Phase 2 : Prospective territoriale. Cette seconde phase comprend trois étapes, notamment l'analyse structurelle; la construction des scénarios et de la vision; la formulation des stratégies.
- Phase 3 : Actions prioritaires. Cette phase comprend une étape à savoir la définition du programme prioritaire et la traduction du projet stratégique en documents cartographiques.
- Phase 4 : Approbation du SRADT. Cette phase comprend une étape qui porte sur la validation et l'approbation du SRADT. Pendant toute l'exécution de l'étude, le Président du Conseil Régional assure le suivi des travaux et la validation des rapports d'étapes.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial doit permettre d'aboutir dans les phases suivantes à l'identification et à l'analyse des solutions, à la formulation des actions à entreprendre et à la proposition d'actions prioritaires.

À chacune des étapes du diagnostic, il faut tenir compte des caractéristiques de la population (âge, sexe, niveau d'instruction, milieu de résidence, catégories sociales ou professionnelles, etc.) de manière à faciliter la détermination des groupes les plus vulnérables et de cibler les politiques à mettre en œuvre.

La phase du diagnostic territorial qui est le point de départ de l'étude s'articule autour de la rétrospective et du diagnostic prospectif du territoire régional.

ETAPE 1 : ELABORATION DE LA RETROSPECTIVE ET DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF DU TERRITOIRE

1. Objectif

L'objectif de cette étape est de cerner de manière exhaustive les enjeux de développement de la collectivité à travers une série d'analyses rétrospective et prospective.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Délimiter le champ de la réflexion prospective ;
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif, critique, basé sur la connaissance des jeux d'acteurs, sur l'évaluation des expériences menées antérieurement dans le périmètre du territoire ou comparées à d'autres territoires (benchmarking);
- Décrire les points forts du territoire, les zones de tensions, de blocages ainsi que de ruptures potentielles;
- Mettre en évidence les potentialités, les contraintes, les opportunités, les menaces, les incertitudes critiques, les tendances lourdes, les germes de changement;
- Identifier les problèmes et les enjeux de développement;
- Identifier les indicateurs de produits, d'effets et d'impact des politiques, plans et stratégies de développement exécutés dans la région ;
- Réaliser la synthèse des audits sectoriels de la problématique posée afin d'en saisir les rapports et d'en donner une vision globale.
- Identifier les domaines de planification prioritaires.

2. Contenu de l'étape

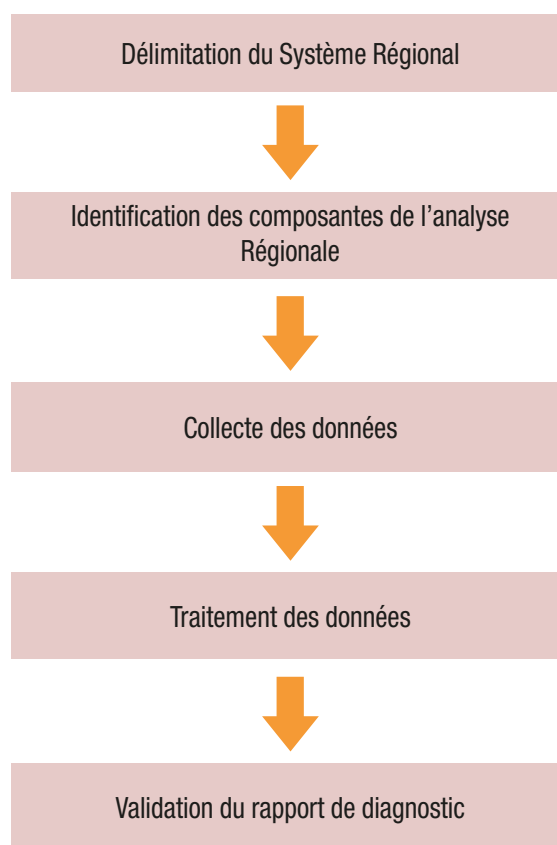
2.1 Description de l'étape

L'étape de la rétrospective et du diagnostic prospectif de la région porte sur :

- la délimitation du système régional ;
- l'identification des composantes de l'analyse régionale;

- la collecte des données;
- le traitement des données;
- la validation du bilan de la rétrospective et du diagnostic prospectif.

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 5: Déroulement de l'étape du bilan diagnostic du territoire

3. Activités à réaliser

La liste des activités à réaliser est dressée dans l'ordre chronologique comme suit :

Tableau 8: Activités du déroulement de l'étape de la rétrospective et du diagnostic du territoire

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Délimitation du système régional	Activité 1 : Délimitation du système régional	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
Identification des composantes de l'analyse régionale	Activité 2 : Identification des composantes (sous-systèmes) de l'analyse régionale	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
Collecte des données	Activité 3 : Revue documentaire	Consultant	- Consultant - Comité technique - Enquêteurs	14 Jours
	Activité 4 Visite et enquête de terrain	Consultant	- Consultant	7 semaines
Traitement des données	Activité 5 : Réalisation de la matrice d'intelligence stratégique	Consultant	- Consultant	1 Jour
	Activité 6 : Elaboration des cartes descriptives, d'analyse et de synthèse	Consultant	- Consultant	15 Jours
Validation du rapport du diagnostic	Activité 7 : Etablissement du rapport de l'étape de la rétrospective et du diagnostic prospectif du territoire	Le consultant en liaison avec le Comité Technique	- Consultant; - Comité technique - Comité de pilotage; - Groupe de la société civile - Acteurs clés.	1 Jour

Activité 1 : Délimitation du système régional

La région dans ses rapports avec d'autres territoires constitue un système. Il influence ces territoires comme il en reçoit d'eux. De la sorte, la région ne vit donc pas en vase clos. Ces liens que la région tisse avec les autres territoires dans ses rapports verticaux comme horizontaux forment le tout cohérent qui fait de cet ensemble, le système régional. Une meilleure compréhension de la région exige une connaissance de la région dans ses limites juridiques ou administratives mais également son environnement externe dont il dépend intimement au regard des influences qu'il en reçoit.

Démarche :

1. Le Consultant identifie la région dans ses limites juridiques et administratives. Il s'agit de l'environnement interne ou spécifique.
2. Le Consultant identifie la limite des territoires qui influencent directement la région de façon géographique, sociologique, économique, etc. (environnement proche ou intermédiaire)
3. Le Consultant identifie le reste des territoires situés à l'échelle nationale ou internationale comme étant l'environnement global ou international. Même éloigné, la région peut en subir des influences économiques, culturelles, technologiques et même sociologiques.

Résultat de l'activité 1 :

La région et ses environnements explicatifs sont bien délimités.

Activité 2 : Identification des composantes (sous-systèmes) de l'analyse régionale

L'identification des composantes de l'analyse régionale se fait à chaque niveau de planification (Sous-préfecture, Département). Les données sont ensuite regroupées et consolidées pour constituer une base de données pour la Région.

La grille d'analyse régionale est un document indicatif qui précise le type de données nécessaires à l'analyse régionale (Voir le tableau 1 de l'Annexe 3). Elle permet de situer d'emblée la totalité des informations à rechercher.

Démarche :

1. Le Consultant définit les éléments d'analyse régionale à partir des composantes du système régional suivant:

- L'évolution démographique

Population, taux de croissance, taux de natalité, Migration, etc.

- Le système productif

Agriculture, industrie, commerce, artisanat, recherche et développement etc.

- Les structures spatiales et infrastructures

Réseau d'adduction d'eau, Réseau téléphonique et TIC, Réseau électrique, Routes et voiries, Transports et mobilités, etc.

- L'armature urbaine

Maillage urbain

- Le dynamisme socioculturel

Education, Santé, Emploi, Logement, Droits humains, etc.

- La gouvernance régionale

Mode de gestion de la région et dynamisme des structures de régulation : presse, société civile etc.

- La Gestion du cadre de vie

Paysage, Assainissement du cadre de vie, Gestion des déchets, espaces verts et sites naturels de récréation, gestion des espaces publics etc.)

- Le contexte national et international

Solidarité interrégionale, attractivité de la région, ouverture internationale, image à l'extérieur, coopération décentralisée, questions transfrontalières, etc.

2. Le Consultant rend disponible la matrice des données régionales à rechercher.

Résultat de l'activité 2

Les composantes de l'analyse régionale sont identifiées.

Activité 3 : Revue documentaire

Démarche :

1. Le Consultant répertorie les documents susceptibles de fournir des données, à savoir :

o les résultats d'enquêtes générales effectuées antérieurement sur l'ensemble du pays (recensements, enquêtes sur les budgets des ménages, ENV, EDS, MICs, etc.) ;

o les études générales ou sectorielles réalisées au niveau national ou spécifiques à la région et dont les conclusions et propositions peuvent être prises en compte dans l'étude;

2. Le Consultant collecte des données à partir des documents existants.

Résultats de l'activité 3

1. Les documents susceptibles de fournir des données, sont répertoriés.

2. Les données sont collectées à partir des documents existants.

Activité 4 : Visites et enquêtes de terrain

Démarche :

1. Le Consultant élabore à partir de la grille d'analyse les questionnaires et guides d'entretien.

2. Le Consultant forme les agents enquêteurs à l'administration du questionnaire et du guide d'entretien.

3. Sur le terrain, les agents enquêteurs encadrés par le Consultant administrent les questionnaires auprès de la population, des services administratifs, des entreprises ou de toute autre structure, organisation ou personne compétente à fournir les informations recherchées.

Résultats de l'activité 4

1. Les visites de terrain sont effectuées ;

2. Les questionnaires et guides d'entretien sont élaborés ;

3. Les agents enquêteurs sont formés à l'administration du

questionnaire et du guide d'entretien ;

4. Les questionnaires et guides d'entretien sont administrés.
5. Les données sur les composantes de l'analyse régionale et les aspirations des populations sont collectées

Activité 5 : Réalisation de la matrice d'intelligence stratégique

Démarche :

La matrice d'intelligence stratégique qui est une synthèse des résultats du bilan diagnostic donne des produits qui vont au-delà de ceux du diagnostic classique AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) qui de façon générale aboutissent sur une réflexion qui fait de l'extrapolation des tendances actuelles. Par la dimension prospective de l'étude, c'est-à-dire portée sur l'avenir qui s'ouvre à de multiples possibilités, de nouveaux éléments sont désormais pris en compte et associés aux AFOM. Il s'agit des tendances lourdes, des germes de changement, des invariants, des incertitudes et des risques de rupture souhaitée ou redoutée (Réf. Annexe 5.1). Ces premiers résultats donnent déjà des pistes pour la prise de décision à ce stade de la réflexion. Par ailleurs, ces éléments constituent le socle de la réflexion prospective qui servira de base à la construction des scénarios.

Résultat de l'activité 5 :

La matrice d'intelligence stratégique est élaborée.

Activité 6 : Elaboration des cartes descriptives et de synthèse

Le Consultant fait l'analyse spatiale des problématiques de développement posées. Pour chaque thème traité et ses sous-thèmes, le Consultant donne l'illustration cartographique par grandes zones de la région : zone rurale / zone urbaine, les départements, les communes, les sous-préfectures, les zones écologiques, les zones agricoles, les réserves forestières, les sites habités comme les campements, etc.

Résultat de l'activité 6

Les cartes suivantes sont élaborées (voir annexe 3) :

- o Les cartes thématiques (activités économiques, population, équipements structurants, etc.).
- o Les cartes de synthèse ;

Activité 7 : Etablissement du rapport de l'étape de la rétrospective et du diagnostic prospectif du territoire

Démarche :

1. Le Consultant établit un rapport provisoire et le soumet au Comité technique.
2. Le Consultant intègre les observations du Comité technique au rapport provisoire.

Résultat de l'activité 7

Un rapport de l'étape est élaboré.

Activité 8 : Validation du rapport

Démarche :

1. Le Comité technique organise en rapport avec le Consultant, des séances de pré validation du rapport au niveau départemental.
2. Les parties prenantes (Comité de pilotage, Comité technique et Groupe de la société civile) au processus procèdent à la validation globale du diagnostic territorial, au cours d'une réunion convoquée par le Président du Conseil Régional.

Résultat de l'activité 8

Le rapport provisoire est validé.

PHASE 2 : PROSPECTIVE TERRITORIALE

La phase de la prospective territoriale apporte une innovation aux démarches classiques de réalisation des outils techniques d'aménagement du territoire et de développement aux travers des méthodes et outils participatifs de la prospective. Cette phase comprend trois (3) étapes qui partent de l'exploratoire à la stratégie. Il s'agit de l'analyse structurelle, de la construction des scénarios et de la vision et enfin de la formulation de la stratégie.

ETAPE 2 : ANALYSE STRUCTURELLE

1. Objectifs

Pour la réalisation de cette étape clé, plusieurs approches sont disponibles : l'approche classique d'identification des grands enjeux de développement et les méthodes prospectives telles que l'analyse du jeu des acteurs et l'analyse structurelle.

Dans le cadre de ce manuel, le choix s'est porté sur l'analyse structurelle pour d'une part, s'arrimer à la démarche prospective qui fonde l'élaboration du SRADT et d'autre part, permettre de régler l'une des difficultés d'ordre systémique des études territoriales, à savoir « comment concentrer la réflexion sur ce qui est réellement pertinent dans un système territorial donné qui comporte une multitude de facteurs et d'acteurs ? » (Cf. Annexe 3).

C'est pourtant le rôle joué par l'analyse structurelle qui, à travers la structuration de la réflexion, in fine permet de mettre l'accent sur les variables les plus pertinentes qui conditionnent l'évolution du système régional. Enfin, elle peut être utilisée de façon flexible et aboutir à des résultats qui allient pertinence technique et participation des acteurs, clause d'efficacité du processus d'élaboration du SRADT.

L'analyse structurelle offre la possibilité de décrire un système à l'aide d'une matrice mettant en relation un ensemble d'éléments constitutifs de ce système.

Les objectifs de cette étape sont :

- o caractériser le champ de la réflexion prospective ;
- o identifier les facteurs et variables caractérisant le système et son environnement ;
- o acquérir une intelligence du système global et de la problématique ;
- o identifier les facteurs déterminants de l'évolution du système régional.

2. Contenu de l'étape

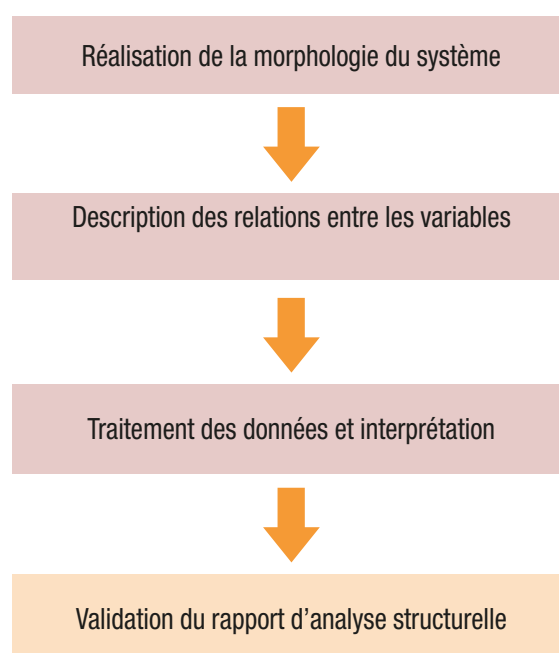
2.1 Description de l'étape

L'étape de l'analyse structurelle comprend les grandes phases suivantes :

1. La réalisation de la morphologie du système ;

2. La description des relations entre les variables;
3. Le traitement des données et l'interprétation;
4. La validation du rapport d'analyse structurelle

2.2 Organigramme du déroulement de l'étape



Graphique 6: Déroulement de l'étape de l'analyse structurelle

3. Activités à réaliser

La liste des activités à réaliser est dressée dans l'ordre chronologique comme suit :

Tableau 9: Activités du déroulement de l'étape d'orientation d'aménagement et de développement de la région

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Morphologie du système	Activité 1 : Réalisation de la morphologie	Consultant	- Consultant - Comité technique	5 jours
Description des relations entre les variables	Activité 2 : Remplissage de la matrice d'analyse structurelle	Consultant	- Consultant - Comité technique	7 jours
Collecte des données	Activité 3: Identification des différents types de variables	Consultant	- Consultant - Comité technique	1 jour
	Activité 4 : Rapprochement des variables pour l'identification des grands enjeux de développement	Consultant	- Consultant - Comité technique	15 Jours
Validation du rapport d'étape	Activité 5: Réalisation du rapport de synthèse de l'étape	Consultant	- Consultant - Comité technique	15 Jours
	Activité 6: Validation du rapport	CT	Comité de pilotage	1 Jour

Activité 1 : Réalisation de la morphologie

Il s'agit de caractériser le système régional à travers une structuration de la réflexion autour des sous-systèmes ou composantes de l'analyse régionale. Ils sont déclinés en variables.

Démarche :

1. Le Consultant dresse un tableau à deux colonnes (sous-système, variables) qui constitue le tableau de morphologie du système régional (Réf. Annexe 5.2).
2. Pour chaque sous-système ou composante de l'analyse régionale, le Consultant identifie les variables les plus pertinentes qui la composent. De la sorte, tous les sous-systèmes sont déclinés en variables. Toutes les variables recensées serviront au remplissage de la matrice d'analyse structurelle (Réf. Annexe 5.1).

Résultats de l'activité 1

1. La morphologie du système est réalisée.
2. La liste des variables est constituée.

Activité 2 : Remplissage de la matrice carrée d'analyse structurelle

Dans une vision systémique de la région, une variable régionale n'existe que par les relations qu'elle entretient avec les autres variables. Aussi, l'analyse structurelle s'attache-t-elle à repérer ces relations entre variables en utilisant un tableau à double entrée appelée « matrice d'analyse structurelle ». Il s'agit donc de remplir la matrice carrée d'analyse structurelle à l'aide des variables identifiées dans l'activité précédente d'une part et sur la base du niveau d'intensité des relations qui les lient d'autre part dans le système régional (Réf. Annexe 5.3).

Démarche méthodologique :

1. Le Consultant saisit les deux principales données de base

sur la page d'accès au logiciel MICMAC;

2. La première saisie porte sur la liste des variables dressée à l'activité précédente qui permet d'obtenir la matrice carrée d'analyse structurelle avec la même liste de variables sur la première ligne et la première colonne;

3. La deuxième saisie de base porte sur la description des relations entre les différentes variables. Les influences sont notées de 0 à 3 avec la possibilité d'intégrer les relations potentielles;

4. L'échelle de notation se présente comme suit :

0 : pas d'influence entre les variables

1 : faible influence entre les variables

2 : moyenne influence entre les variables

3 : forte influence entre les variables

P : influence potentielle entre les variables

5. Pour chaque couple de variables identifié, les questions suivantes sont posées : existe-t-il une relation d'influence directe entre la variable colonne et la variable ligne (une variable a ne pouvant avoir d'influence sur elle-même)? Si la réponse est négative, la note 0 est attribuée. Si la réponse est positive, la relation d'influence est notée 1 si elle est faible, 2 si elle est jugée moyenne, 3 si elle est considérée comme forte et P si elle se présente de façon potentielle.

Résultats de l'activité 2

1. La matrice carrée d'analyse structurelle est réalisée.

2. Les relations entre les variables sont décrites.

Activité 3 : Identification des différents types de variables

Sur la base des résultats produits par la manipulation du logiciel MICMAC, cette activité consiste à identifier les variables clés mais également les autres catégories de variables (relais, dépendantes, autonomes) qui sont toutes aussi importantes dans l'analyse des évolutions possibles du système régional (Réf. Annexe 4.3).

Démarche :

1. La sommation des lignes et des colonnes de la matrice de base plus haut remplie donne un premier niveau de classement qui est le classement direct. Peu riche en enseignements, il peut être affiné avec les autres niveaux de classement.

2. Les autres niveaux de classement qui sont le classement indirect et le classement potentiel sont davantage utiles à l'analyse. Ces classements sont obtenus après élévation en puissance de la matrice qui prend en compte à ces niveaux les

relations indirectes et potentielles qui sont omises dans le premier niveau de classement.

3. Ces résultats évoqués en termes d'influence et de dépendance sont aussi représentés sur un plan dont la grille de lecture permet de dresser une typologie générale des variables : les variables d'entrée dans le cadran nord-ouest, les variables relais dans le cadran nord-est, les variables dépendantes dans le cadran sud-est et les variables autonomes dans le cadran sud-ouest.

Résultats de l'activité 3

1. Les variables clés qui conditionnent l'évolution du système régional sont identifiées.

2. Les autres types de variables (relais, dépendantes, autonomes) sont également identifiés.

Activité 4: Rapprochement des variables pour l'identification des grands enjeux de développement

Cette activité permettra d'identifier les grands enjeux de développement de la région à l'horizon étudiée par le rapprochement des variables les plus pertinentes de l'analyse structurelle. Les enjeux représentent des problématiques clés qui conditionnent l'avenir de la région. Ces problèmes ont ou auront généralement un impact important sur le développement de la région sans qu'ils soient parfaitement maîtrisés par les principaux acteurs de la région. L'absence de réponses pertinentes à ces problématiques peut être irréversible pour la région. Mais les enjeux constituent en outre le socle de la vision des acteurs de la région.

Démarche :

1. Dans le rapprochement des variables qui vont servir à l'identification des grands enjeux, deux principes sont observés : la proximité géographique des variables dans le plan et la proximité sémantique des variables.

2. Sur cette base, on effectue des rapprochements entre les différentes variables du plan afin d'identifier des enjeux.

3. Les enjeux doivent être formulés en termes d'opportunités et de menaces, de freins et de moteurs, et pas seulement en termes d'atouts et de faiblesses, pour renforcer le caractère dynamique de l'analyse.

4. Le Consultant consolide les enjeux identifiés par regroupement successif et établit une liste d'enjeux pour le futur de la région. Cette liste reflétant les analyses réalisées lors du bilan diagnostique et les résultats de l'analyse structurelle qui ont permis de mettre en exergue les variables clés

d'évolution de la région.

Résultats de l'activité 4 :

1. Les rapprochements entre les variables sont effectués.
2. Les enjeux majeurs sont identifiés.

Activité 5 : Réalisation du rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

Le Comité technique élabore un rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape avec l'appui du Consultant.

Résultat de l'activité 5

Un rapport de l'ensemble des activités de l'étape ou rapport d'analyse structurelle est élaboré.

Activité 6 : Validation du Rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

Le Comité de pilotage organise une réunion avec toutes les parties prenantes au processus, au cours de laquelle le rapport de synthèse qui lui est soumis est validé.

Résultat de l'activité 6

Le rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape est validé.

ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES SCENARIOS ET DE LA VISION

1. Objectifs

Le scénario est une histoire du futur qui part de la situation actuelle pour se projeter dans le futur en indiquant le cheminement à travers les ruptures, les bifurcations et la poursuite des tendances lourdes qui sont issues de la rétrospective et du diagnostic prospectif.

La construction des scénarios s'appuie sur la démarche de l'analyse morphologique qui est une méthode prospective suivant une procédure à deux niveaux (scénarios thématiques et ensuite scénarios globaux). Ces scénarios débouchent sur la construction de la vision à travers leur rapprochement des aspirations des populations.

Les objectifs de cette étape sont :

- o Explorer de manière systématique les avènements possibles de la région ;
- o Construire la vision de la région;

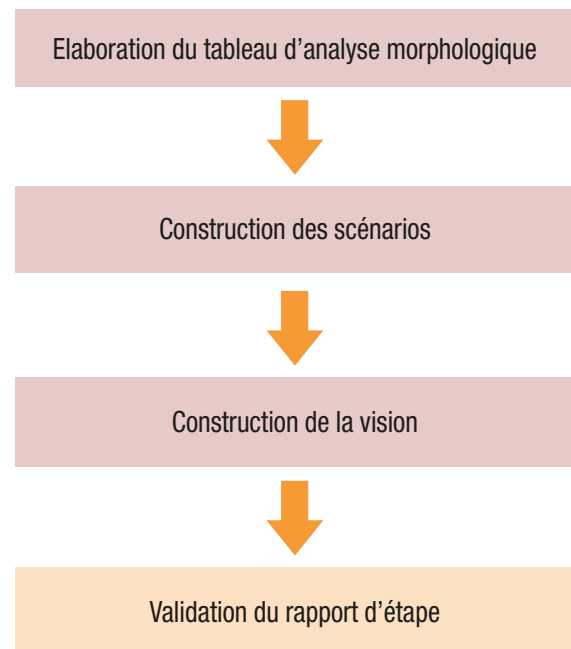
2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

Cette étape comprend les grandes phases suivantes :

1. L'élaboration du tableau d'analyse morphologique;
2. La construction des scénarios;
3. La construction de la vision.
4. La validation du rapport d'étape

2.2 Organigramme du déroulement de l'étape



Graphique 7: Déroulement de l'étape de la construction des scénarios et de la vision

3. Activités de l'étape à réaliser

La liste des activités à réaliser est dressée dans l'ordre chronologique comme suit :

Tableau 10: Activités du déroulement de l'étape de la construction des scénarios et de la vision

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Elaboration du tableau de morphologie	Activité 1 : Reformulation des enjeux en thèmes prospectifs	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
	Activité 2 : Formulation des questions-clés les plus structurantes pour chaque thème prospectif	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
	Activité 3 : Formulation des hypothèses d'évolution ou modalités de réponse	Consultant	- Consultant - Comité technique	3 Jours
Construction des scénarios	Activité 4 : Construction des scénarios thématiques	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
	Activité 5 : Construction des scénarios globaux	Consultant	- Consultant - Comité technique - Parties prenantes	2 Jours
Construction de la vision	Activité 6 : Identification des attentes et des aspirations des populations	Consultant	- Consultant - Comité technique - Parties prenantes	3 Jours
	Activité 7 : Formulation de la vision	CT	- Consultant - Comité technique - Parties prenantes	1 Jour
Validation du rapport	Activité 8 : Elaboration du rapport de synthèse de l'étape	Consultant	- Consultant - Comité technique	3 Jours
	Activité 9 : Validation du rapport de synthèse de l'étape	CP	- Consultant - Comité technique	1 Jour

Activité 1 : Reformulation des enjeux en thèmes prospectifs

Démarche :

1. Si les enjeux majeurs sont trop nombreux (plus de 5), il faut procéder à un autre regroupement pour ne pas rendre la combinatoire dans la suite de l'exercice impossible. Trouver un compromis entre 3 et 5 enjeux de développement.
2. Sur la base des variables qui composent chaque enjeu, les

intitulés de ces enjeux majeurs sont reformulés en des thèmes prospectifs dynamiques.

3. Les nouveaux intitulés doivent être orientés par les principes suivants : la dynamique, l'accent porté sur l'avenir, l'incertitude de la maîtrise, son importance dans l'évolution du système.

4. Il faut s'assurer que les thèmes prospectifs couvrent les trois environnements explicatifs du système (environnement interne, environnement intermédiaire, environnement global) et sont indépendants autant que possible les uns des autres.

5. Dans le cadre de la hiérarchisation des thèmes, il faut mettre au premier niveau le thème qui couvre l'environnement global, ensuite l'environnement intermédiaire et enfin l'environnement interne.

Résultat de l'activité 1 :

Les thèmes prospectifs sont formulés et hiérarchisés.

Activité 2 : Formulation des questions-clés les plus structurantes pour chaque thème prospectif

Au regard de la lecture des enjeux et des thèmes prospectifs, quelles sont les questions clés auquel le SRADT devra répondre en termes de réponses aux besoins des populations et de développement de la région à l'horizon étudié ? Voici ce que signifient les questions-clés.

Démarche :

1. Chaque thème prospectif est déterminé par un ensemble de variables.
2. Les questions-clés ou incertitudes sont identifiées à partir des variables qui composent chaque thème par la conjonction de trois propriétés : l'importance du point de vue de leur influence sur la dynamique du système soit en tant que moteurs ou facteurs d'inertie d'où la nécessité de les prendre en compte pour anticiper l'avenir ; ils sont porteurs d'incertitudes car leur état à l'année d'horizon n'est pas prédéterminé et relève d'un large éventail de possibilités ; ils ne sont pas maîtrisables par l'acteur en charge de la réflexion, en ce sens qu'ils échappent globalement à son contrôle et qu'il ne peut prétendre, de par sa volonté peser significativement sur leur évolution.
3. La prise en compte de ces trois principes permet d'identifier les questions clés d'avenir les plus structurantes

Résultat de l'activité 2 :

Les questions-clés d'avenir les plus structurantes ou incertitudes majeures sont formulées.

Activité 3 : Formulation des hypothèses d'évolution ou modalités de réponse

Démarche :

1. Pour chaque question-clé, on identifie les configurations possibles ou modalités de réponses.
2. Ces hypothèses clés d'évolution doivent être contrastées sur le plan qualitatif ou quantitatif, exclusives les unes des autres de manière à balayer le champ des possibles et vraisemblables

à l'horizon prospectif étudié.

3. Pour chaque question-clé, on formule des modalités de réponses possibles ou hypothèses d'évolution.

Résultats de l'activité 3 :

1. Les hypothèses d'évolution sont identifiées.
2. Le tableau morphologique (thème prospectif, questions-clés ou incertitudes, hypothèses d'évolution) est dressé.

Activité 4 : Construction des scénarios thématiques

La procédure adoptée pour la construction des scénarios est celle à deux niveaux qui consiste à construire des scénarios au niveau de chaque thème, les scénarios thématiques ou micro scénarios, avant leur agrégation en scénarios globaux lors d'une seconde phase. Un profil d'un scénario est constitué d'un jeu d'hypothèses vraisemblables en tenant compte des incompatibilités éventuelles entre certaines hypothèses.

Démarche :

1. Au niveau de chaque thème, il peut avoir autant de scénarios thématiques que de combinaisons de configurations. L'ensemble de ces combinaisons représente le champ des possibles.
2. Il s'agit de réduire ce champ des possibles en intégrant des critères de sélection des profils ou cheminements de scénarios les plus pertinents. Les principaux critères sont la cohérence, la pertinence et la vraisemblance.
3. Les profils réalisés entre les hypothèses d'évolution de chaque thème aboutissent à la construction des scénarios thématiques.

Résultats de l'activité 4 :

1. Les profils morphologiques sont réalisés.
2. Les scénarios thématiques sont construits.

Activité 5 : Construction des scénarios globaux

Les scénarios globaux sont construits par agrégation des scénarios thématiques en intégrant les mêmes critères de pertinence, de cohérence et de vraisemblance.

Démarche :

1. Le procédé qui a abouti à la construction des scénarios thématiques est repris ici.
2. Les scénarios thématiques constituent ici les hypothèses ou modalités de réponse.

3. L'introduction des critères de sélection relevés à l'activité précédente permet de retenir les scénarios globaux les plus pertinents, cohérents et vraisemblables.

4. L'exposé narratif des scénarios globaux identifiés avec leurs messages clés boucle l'activité de construction des scénarios.

Résultats de l'activité 5 :

1. Les scénarios globaux sont construits.
2. L'exposé narratif est rédigé.

Activité 6 : Rappel des attentes et des aspirations des populations

Les attentes et les aspirations des populations qui sont ici rappelées ont été recueillies durant la phase 1 de la collecte des données du diagnostic territorial. Mais de façon pratique, leur intérêt réside particulièrement dans la construction de la vision de développement de la Région qui naît du rapprochement entre les aspirations des populations et le scénario global souhaité par celles-ci.

Démarche :

1. A l'étape de la collecte des données au niveau du diagnostic, un échantillon représentatif de la population de la région, des experts et des leaders d'opinions est sélectionné auprès duquel des enquêtes et des investigations sont menées.
2. Les informations recueillies portent sur la perception que les populations ont de la situation générale de leur région (situation passée et présente), les aspirations à long terme des populations et leur vision de la région à l'horizon de l'étude et enfin les propositions de stratégies pertinentes pour la réalisation de ces aspirations.

Résultat de l'activité 6 :

Les aspirations des populations sont connues.

Activité 7: La construction de la vision

La vision est un ensemble formé par la description du futur, la raison d'être et les valeurs d'une organisation. C'est une représentation du monde, une position vis-à-vis de l'environnement, des parties prenantes et une perspective que l'on offre. La vision est un pari raisonné visant à reconquérir l'avenir.

Démarche :

1. Parmi les scénarios globaux construits, de préférence 4

(tendanciel, de crise, optimiste, alternatif), les populations identifient le scénario qu'elles préfèrent voir se réaliser. C'est le scénario souhaité.

2. Pour ne pas que la vision soit construite sur du « sable », il faut qu'elle s'intègre dans l'éventail des futurs possibles de la région, c'est-à-dire le champ des 4 scénarios construits.

3. En tant qu'ambition partagée ou rêve des populations de la région, la vision se rapproche généralement du scénario souhaité par les populations.

4. La vision est donc finalement construite par le rapprochement du scénario souhaité et des aspirations des populations. La vision est animée par les propriétés suivantes : le volontarisme, la pro-activité et l'appropriation. La construction de la vision repose sur un processus cognitif, un processus participatif et délibératif et un processus stratégique.

5. La vision doit être exprimée de manière claire, synthétique et interpellante pour être appropriable et mobilisatrice.

Résultat de l'activité 7 :

1. Le scénario souhaité par les populations est identifié.
2. La vision est construite

Activité 8 : Rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

Le Comité technique élabore un rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape avec l'appui du Consultant.

Résultat de l'activité 8

Un rapport de l'ensemble des activités de l'étape est élaboré.

Activité 9 : Validation du Rapport de synthèse de l'étape

Démarche :

Le Comité de pilotage organise une réunion au cours de laquelle le rapport de synthèse qui lui est soumis est validé.

Résultat de l'activité 9

Le rapport de synthèse de l'ensemble des activités de l'étape est validé.

ETAPE 4 : FORMULATION DES STRATEGIES

1. Objectif

Cette étape permet de passer de la phase exploratoire de la prospective à la phase stratégique. Car, il n'y a pas de prospective sans intention stratégique. Des questions « qui suis-je ? » et « que peut-il m'advenir ? » qui sont du domaine de l'exploratoire, nous passons aux questions « que vais-je faire ? » et « comment le faire ? » qui sont du ressort de la stratégie. La méthode utilisée à cet effet est l'arbre de pertinence. La méthode a pour but de rationaliser la sélection d'actions élémentaires ou opérations (base de l'arbre) en vue de satisfaire des objectifs globaux (sommets de l'arbre). Il s'agit de mettre en relation différents niveaux hiérarchiques d'un problème, allant du général (niveaux supérieurs) au particulier (niveaux inférieurs). De la sorte, on obtient une hiérarchie qualitative.

Dans la structuration de l'arbre, on distingue:

- les finalités (niveaux supérieurs englobant la politique) ou objectifs stratégiques;
- les missions et les objectifs ou objectifs opérationnels;
- et les moyens (niveaux inférieurs regroupant les moyens et les actions élémentaires)

Les différents niveaux correspondent donc à des buts de plus en plus détaillés du système de décision ou des moyens mis en œuvre. Cette méthode comprend deux phases : la construction de l'arbre de pertinence, puis sa notation.

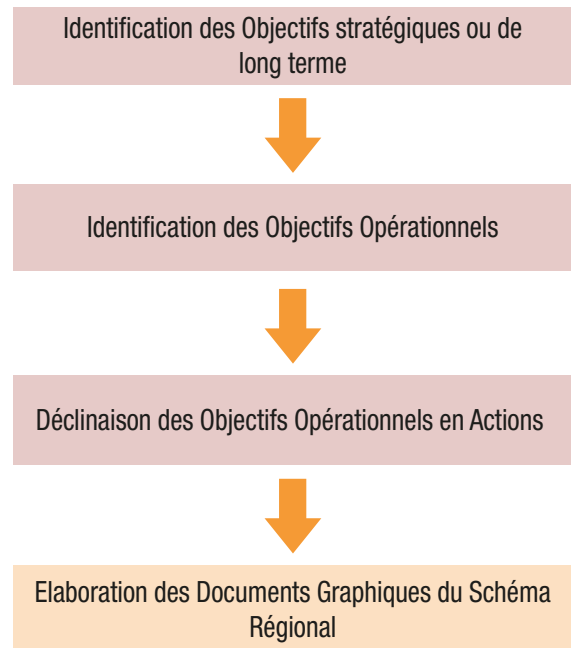
2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

La formulation de la stratégie s'organise autour de cinq phases :

- L'identification des objectifs stratégiques ou de long terme;
- L'identification des objectifs opérationnels;
- La déclinaison des objectifs opérationnels en actions;
- La définition des actions prioritaires;
- L'élaboration des documents graphiques du schéma régional.

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 8: Déroulement de l'étape de la formulation des stratégies

3. Activités à réaliser

Liste des activités à réaliser dans l'ordre chronologique

Tableau 11: Activités du déroulement de l'étape de la formulation des stratégies

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Identification des objectifs stratégiques	Activité 1 : Réalisation du premier niveau de l'arbre	Consultant	- Consultant - Comité technique	1 Jour
	Activité 2 : Formulation des objectifs stratégiques ou de long terme	Consultant	- Consultant - Comité technique	
Formulation des objectifs opérationnels	Activité 3 : Réalisation du deuxième niveau de l'arbre	Consultant	- Consultant - Comité technique	2 Jours
	Activité 4 : Formulation des objectifs opérationnels	Consultant	- Consultant - Comité technique	
Formulation des actions	Activité 5 : Construction du troisième niveau de l'arbre	Consultant	- Consultant - Comité technique	3 Jours
	Activité 6 : Formulation des actions	Consultant	- Consultant - Comité technique	
	Activité 7 : Identification des indicateurs objectivement vérifiables	Consultant	- Consultant - Comité technique	1 Jour
Validation du rapport d'étape	Activité 8 : Rédaction du rapport	Consultant	- Consultant - Comité technique	5 Jours
	Activité 9 : Validation du rapport	Comité Technique	- Consultant - Comité technique - Comité de Pilotage	1 Jour

La méthode d'analyse prévisionnelle a pour but de déterminer les influences probables des technologies en concurrence dans un domaine donné.

Pour une action déterminée, l'arbre de pertinence décompose l'objectif final visé en un certain nombre de sous-objectifs qu'il est d'abord nécessaire d'atteindre en totalité, puis identifie, à partir de ces sous-objectifs, les différentes tâches pour lesquelles les recherches doivent être entreprises.

Activité 1 : Réalisation du premier niveau de l'arbre

Démarche :

Dans la phase de construction de l'arbre, le premier niveau ou niveau supérieur de l'arbre est identifié (arbre des objectifs).

Résultat de l'activité 1

Le niveau supérieur de l'arbre est réalisé

Activité 2 : Formulation des objectifs stratégiques ou de long terme

Démarche :

1. Au sommet de ce premier niveau de l'arbre, on positionne les objectifs stratégiques ou de long terme.

Résultat de l'activité 2

2. Les objectifs stratégiques ou de long terme sont notés au premier niveau de l'arbre.

Activité 3 : Construction du deuxième niveau de l'arbre

Démarche:

1. A partir du sommet qui constitue le premier niveau, on tire les arêtes ou branches du sommet qui représentent le deuxième niveau de l'arbre.

Résultat de l'activité 3

Le deuxième niveau de l'arbre est construit.

Activité 4 : Formulation des objectifs opérationnels

Démarche:

1. En dessous de chaque arête ou branche du premier niveau, on positionne les objectifs opérationnels qui permettent d'atteindre les objectifs de long terme inscrits au premier niveau.

2. Les objectifs opérationnels positionnés à ce second niveau sont indépendants les uns des autres car il ne doit pas exister de liaison entre nœuds d'un même niveau.

Résultat de l'activité 4

Les objectifs opérationnels qui sont des déclinaisons des objectifs de long terme du premier niveau sont positionnés.

Activité 5 : Construction du troisième niveau de l'arbre

Démarche:

1. A partir des nœuds du deuxième niveau de l'arbre, on réalise les arêtes ou branches qui vont constituer le troisième niveau qui est celui des actions élémentaires à même de permettre d'atteindre les objectifs opérationnels inscrits au deuxième niveau.

2. Il ne doit pas exister de liaison directe entre les actions élémentaires à réaliser. C'est le principe de l'indépendance des éléments d'un même niveau.

Résultat de l'activité 5

Le troisième niveau de l'arbre est construit.

Activité 6 : Formulation des actions

Démarche:

1. Les actions qui permettront d'atteindre les objectifs opérationnels inscrits au deuxième niveau de l'arbre sont positionnées.

2. Il ne doit pas exister de liaison directe entre les actions élémentaires à réaliser. C'est le principe de l'indépendance des éléments d'un même niveau.

Résultat de l'activité 6

Les actions des objectifs opérationnels inscrits au deuxième niveau sont déterminées.

Activité 7 : Identification des indicateurs objectivement vérifiables

Démarche:

1. Le consultant identifiera les indicateurs pertinents permettant de constater la réalisation des objectifs ou des résultats attendus pour les différents niveaux de l'arbre stratégique. Ces indicateurs devront être objectivement vérifiables et la source de vérification devra être précisée par le consultant.

2. Ces indicateurs doivent être proposés dans le texte du SRADT afin de pouvoir facilement être repris par les acteurs qui mettront en place les dispositifs de suivi-évaluation.

Parmi les indicateurs, il faudra en prévoir qui permettent d'évaluer l'impact de la mise en œuvre du SRADT sur les ressources naturelles. Il est également souhaitable de proposer des indicateurs pour suivre l'évolution des activités humaines dans les forêts classées ou les aires protégées. Des indicateurs pourront également être définis pour évaluer l'évolution du réseau écologique régional.

Ces indicateurs pourront être par exemple : la superficie de chaque type milieu naturel et notamment des forêts à l'échelle régionale, la proportion du couvert forestier et des autres milieux naturels au sein des aires protégées, des forêts classées, des composantes du réseau écologique régional...

Résultat de l'activité 7 :

Les indicateurs nécessaires au suivi-évaluation sont disponibles dans le texte du SRADT.

Activité 8 : Rédaction du rapport de l'étape

Démarche:

Le Comité technique élabore le rapport d'étape qu'il soumet à la validation du Comité de pilotage

Résultat de l'activité 8 :

Le rapport d'étape est réalisé.

Activité 9 : Validation du rapport de l'étape

Démarche:

Le rapport de l'étape proposé par le Comité technique est soumis à l'approbation du Comité de pilotage

Résultat de l'activité 9 :

Le rapport de l'étape est validé par le Comité de pilotage.

PHASE 3 : ACTIONS PRIORITAIRES

Cette phase essentielle des actions prioritaire sa pour finalité de mettre à la disposition des commanditaires de l'étude de premiers documents d'action notamment le programme prioritaire. Elle est constituée d'une étape qui est celle de l'élaboration du programme prioritaire et de la réalisation des documents de stratégie du SRADT en documents cartographiques.

ETAPE 5 : ELABORATION DU PROGRAMME PRIORITAIRE

1. Objectif

L'objectif général de cette étape est l'identification des programmes/projets prioritaires à réaliser en lien avec les politiques nationales de développement (PND, PNP, Politiques sectorielles).

De façon spécifique, elle vise à :

- o sélectionner des actions d'aménagement et de développement à mettre en œuvre dans un délai de 0-5 ans ;
- o élaborer des fiches projets de ces actions prioritaires définies ;
- o estimer le coût du programme prioritaire issu du SRADT.

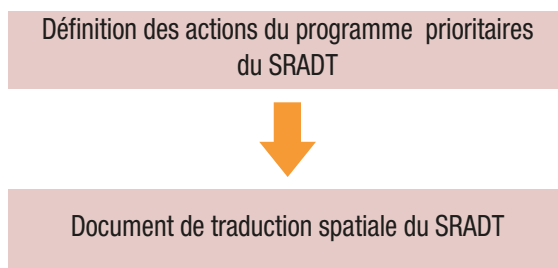
2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

L'étape de l'élaboration du programme prioritaire du SRADT porte sur les phases suivantes :

- définition des actions du programme prioritaire du SRADT ;
- la réalisation des documents de traduction spatiale du SRADT.

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 9 : Déroulement de l'étape d'élaboration du programme prioritaire du SRADT

3. Activités à réaliser

Liste des activités

Tableau 12: Activités du déroulement de l'étape d'approbation du SRADT

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Elaboration du programme prioritaire	Activité 1 : Définition des actions prioritaires	Consultant	- Consultant - Comité technique	10 Jours
	Activité 2 : Élaboration des fiches projets	Consultant	- Consultant - Comité technique	
	Activité 3 : Estimation des coûts du programme prioritaire issu du SRADT	Consultant	- Consultant - Comité technique	
Traduction de la stratégie en documents cartographiques	Activité 4 : Élaboration des documents cartographiques	Consultant	- Consultant - Comité technique	5 Jours
Validation du rapport d'étape	Activité 5 : Rédaction du rapport	Consultant	- Consultant - Comité technique - Parties prenantes	3 Jours
	Activité 6 : Validation du rapport	Comité Technique	- Consultant - Comité technique - Comité de Pilotage	1 Jour

Activité 1 : Définition des actions prioritaires d'aménagement et de Développement

Les stratégies formulées à l'étape précédente sont déclinées en actions ou options stratégiques. Ces options stratégiques sont réparties en groupes d'actions ayant une interaction entre elles. Ces groupes d'actions (dont le nombre avoisine la dizaine) sont ensuite classés par ordre de priorité, par le Consultant et les décideurs de la région, en fonction de plusieurs critères : l'impact (sur la réalisation de la vision de la région), la faisabilité (vérifier que le projet est techniquement faisable et économiquement viable), le délai de réalisation (5 ans pour le court terme, 10 ans pour le moyen terme, et au-delà de 10 ans pour le long terme) et la pertinence (son bien fondé, sa légitimité). Au terme de ce classement, la région disposera de trois

catégories d'actions prioritaires: catégorie I (les actions finançables sur la période de 0 à 5 ans), catégorie II (les actions finançables sur la période de 5 à 10 ans) et catégorie III (les autres actions).

Le Consultant organise des concertations avec les décideurs de la région afin d'identifier la liste restreinte et hiérarchisée des actions prioritaires, au regard des enveloppes budgétaires disponibles et des choix de localisation des projets à opérer. En effet, dans un contexte de rareté des ressources, la priorisation des projets est un grand défi. Ainsi, des arbitrages sont effectués entre les priorités des élus/populations et décideurs en tenant compte de la rentabilité des actions retenues et leur faisabilité.

Démarche méthodologique :

1. Regrouper les actions ayant une interaction entre elles en groupes d'actions.
2. Pour chaque groupe d'action, définir :
 - l'impact ;
 - la faisabilité ;
 - le délai de réalisation;
 - la pertinence.
3. Classer les groupes d'actions par ordre de priorité selon l'impact, la faisabilité, le délai de réalisation et la pertinence.

Tableau 13: Tableau de classement des actions prioritaires

Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
Les actions financées sur la période de 0 à 5 ans	Les actions financées sur la période entre 5 et 10 ans	Les actions dont le financement est au-delà de 10 ans.

Résultat de l'activité 1 :

Les actions prioritaires sont définies

Activité 2 : Elaboration des fiches projets

Il s'agit de présenter des fiches individuelles des projets prioritaires de catégorie I (0-5 ans) qui vont servir à alimenter le programme prioritaire de la Région. L'étude s'attachera à développer des projets selon les 3 critères suivants: aspect structurant, aspect « générateur de revenus » et cohérence avec la vision nationale et éventuellement de la région.

Démarche méthodologique :

Pour chaque projet, la fiche doit comporter les principaux éléments suivants :

- 1- sa nature ;
- 2- sa localisation ;
- 3- son coût ;
- 4- son échéancier ;
- 5- ses bénéficiaires ;
- 6- ses résultats attendus;
- 7- ses impacts.

L'exemple de fiche projet présenté ci-dessous donne une liste plus exhaustive d'éléments à renseigner.

Tableau 14: Exemple de fiche projet

Fiche Projet
1. Intitulé du projet
2. Catégorie d'investissement
3. Zone d'exécution
4. Contexte et justification
5. Objectifs du projet
6. Résultats
7. Activités
8. Bénéficiaires
9. Coût
10. Conditions de mise en œuvre
11. Charges récurrentes
12. Délai d'exécution
13. Impact environnemental
14. Impact économique et social
15. Programme des travaux
16. Schéma d'implantation et d'organisation de l'ouvrage
17. Source de financement

Résultat de l'activité 2 :

L'ensemble des fiches projets est disponible.

Activité 3 : Estimation des coûts des actions prioritaires

Après identification de la liste restreinte et hiérarchisée des actions, il s'agit pour le Consultant d'estimer le coût de chaque action prioritaire après estimation des ressources (humaines, matérielles et financières).

Démarche méthodologique:

- 1- Pour l'estimation de coût de chacun des projets retenus:
 - définir la liste complète et exhaustive des activités à réaliser (à tirer de la fiche de projet) ;
 - identifier les travaux à réaliser pour chaque activité ;
 - évaluer ces travaux pour obtenir le coût d'exécution de

l'activité.

Cet exercice peut se faire dans le cadre d'un tableau simplifié. Il faut noter que cette démarche est l'affaire de spécialistes qui connaissent les normes d'évaluation des travaux. En faisant la somme des coûts des activités, l'on obtient les coûts de projets. C'est l'ensemble des coûts des actions prioritaires qui constituent le coût du programme prioritaire issu du SRADT.

Résultat de l'activité 3

L'estimation des coûts du programme d'actions prioritaires du SRADT est connue.

Activité 4: Elaboration des documents cartographiques du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

Le SRADT est représenté sous forme graphique en complément du rapport de texte. Ces documents cartographiques constituent la traduction spatiale du projet d'aménagement et de développement durable du territoire régional, en cohérence avec les politiques de l'Etat et des différentes collectivités.

Démarche:

Les choix opérés par tous les acteurs impliqués dans la réalisation du schéma régional pour la réalisation de la vision à l'horizon étudié sont traduits en cartes thématiques et de synthèse. Ce qui permet d'apprécier de façon concrète le futur de la région dans tous les domaines du système régional (Cf. liste des cartes en annexe).

Résultat de l'activité 4 :

Le document cartographique, support du graphique du schéma est réalisé.

Activité 5 : Rédaction du rapport de l'étape

Démarche:

Le Comité technique élabore le rapport d'étape qu'il soumet à la validation du Comité de pilotage.

Résultat de l'activité 5 :

Le rapport d'étape est réalisé.

Activité 6 : Validation du rapport de l'étape

Démarche:

Le rapport de l'étape proposé par le Comité technique est

soumis à l'approbation du Comité de pilotage

Résultat de l'activité 6 :

Le rapport de l'étape est validé par le Comité de pilotage.

PHASE 4 : APPROBATION DU SRADT

Cette phase s'organise autour de la seule étape de la validation et de l'approbation du SRADT.

ETAPE 6 : VALIDATION ET APPROBATION DUSRADT

1. Objectifs

- Faire valider le SRADT par la Région ;
- Faire approuver le SRADT par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire (MAT) ;
- Vérifier la cohérence du SRADT avec le SNAT, le PND, la PNP et l'Etude Nationale Prospective CI 2040;
- Vérifier la cohérence entre le SRADT et les orientations sectorielles.

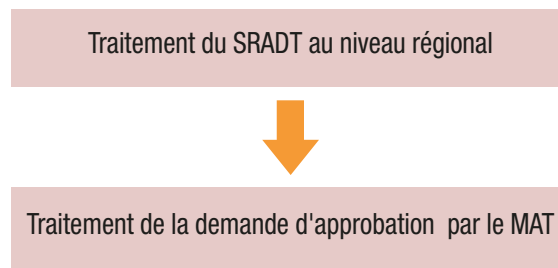
2. Contenu de l'étape

2.1 Description de l'étape

L'approbation du SRADT porte sur les phases suivantes :

- Traitement du SRADT au niveau régional ;
- Traitement de la demande d'approbation par le MAT.

2.2 Organigramme de l'étape



Graphique 10 : Déroulement de l'étape d'approbation du SRADT

3. Activités à réaliser

Liste des activités

Tableau 15: Activités du déroulement de l'étape d'approbation du SRADT

Phase	Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais de l'activité
Traitement du SRADT au niveau régional	Activité 1 : Finalisation et mise en forme du SRADT	Consultant	- Le Comité Technique	30 Jours
	Activité 2 : Validation du SRADT en région	Le Président du Conseil Régional	- Le Préfet de Région; - Le comité de pilotage; - Le consultant; - Les populations	3 Jours
	Activité 3 : Transmission du projet du SRADT au MAT	Le Président du Conseil Régional	- Consultant - Comité technique	5 Jours
Traitement de la demande par le MAT	Activité 4:Approbation du SRADT par le MAT	Le MAT	- Direction Régionale du MAT; - Directions générales du MAT; - Cabinet du MAT.	15 Jours

Activité 1 : Finalisation et mise en forme du SRADT

Démarche :

1. Sur la base des différentes validations de la partie III, le Consultant finalise les documents (écrits et graphiques sur supports papiers et numériques) du SRADT.
2. Le Consultant élabore un plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SRADT (Cf. Annexe 5)
3. Le Consultant formule les conditions de réussite (institutionnelles, juridiques, financières, techniques, fiscales, etc.) du SRADT.
4. Le Consultant élabore un plan de communication pour une meilleure appropriation du SRADT par toutes les parties prenantes de sa mise en œuvre.

Résultats de l'activité 1

1. Les documents écrits et graphiques sur supports papiers et numériques du SRADT sont finalisés.
2. Un plan de suivi évaluation de la mise en œuvre du SRADT est élaboré.
3. Les conditions de réussite du SRADT (institutionnelles,

juridiques, financières, techniques, fiscales, etc.) sont formulées.

4. Un plan de communication est élaboré pour une meilleure appropriation du SRADT par toutes les parties prenantes de sa mise en œuvre

Activité 2 : Validation du SRADT en région

Démarche :

1. Le Consultant soumet le rapport général de l'étude au Comité technique pour avis et observations;
2. Le Comité technique soumet le rapport général enrichi de ses observations au Comité de pilotage pour avis et observations;
3. Le Comité de pilotage transmet le document final à l'ensemble des Préfets de la région pour avis et observations sur les orientations de développement de la région;
4. Après intégration des avis et observations des préfets, le rapport général est validé par le Comité de pilotage.

Résultat de l'activité 2

Le SRADT est validé au niveau de la région.

Activité 3 : Transmission du projet de SRADT au MAT

Démarche :

1. Le consultant fournit 5 exemplaires du SRADT validé au Président du Conseil Régional sur support papier et électronique.
2. Le Président du Conseil Régional transmet le projet de SRADT au MAT accompagné d'une demande d'approbation.

Résultat de l'activité 3

Le SRADT est transmis au MAT pour approbation.

Activité 4: Approbation du SRADT par le MAT

Démarche :

1. Le MAT analyse et émet un avis motivé sur le projet de SRADT;
2. Si l'avis est négatif, le MAT transmet un exposé de l'énoncé des considérations qui en constituent le fondement. Dans ce cas, le projet est retourné en Région pour prise en compte des observations du MAT.
3. En cas d'avis favorable, le MAT prend un arrêté portant approbation du SRADT;
4. Le MAT transmet l'arrêté au Président du Conseil Régional;
5. Le Président du Conseil Régional fait une large diffusion de l'arrêté d'approbation du SRADT ainsi que du programme approuvé.

Résultat de l'activité 4

Le SRADT est examiné et approuvé par arrêté par le MAT.

Tableau 16: Résumé de la partie du déroulement de l'étude

Étapes	Objectifs	Phase Principales	Activités/ Tâches	Stratégies	Coordonnateur de l'Activité	Parties prenante	Durée de l'activité	Résultats attendus
Étape 1 : Elaboration de la rétrospective et du diagnostic prospectif du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter le champ de la réflexion prospective ; - Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif, critique, basé sur la connaissance des jeux d'acteurs, sur l'évaluation des expériences menées antérieurement dans le périmètre du territoire ou comparées à d'autres territoires (benchmarking), - Apprécier des éléments objectifs réunis pour dégager les atouts et les handicaps d'une situation donnée sur le territoire, - Réaliser la synthèse d'une succession d'analyses (audits sectoriels) décomposant une problématique posée en des éléments essentiels, afin d'en saisir les rapports et d'en donner une vision globale, - Définir les points forts et les points faibles du territoire - Etablir les principaux enjeux à moyen et long terme - Décrire les tensions, les blocages, les handicaps, les ruptures potentielles 	Délimitation du système régional	Activité 1 : - Identification des environnements explicatifs du système régional : - environnement interne - environnement intermédiaire (externe proche) - environnement global ou international (externe lointain)	Revue documentaire Analyse d'experts Modèle de système avec ses environnements explicatifs	Le Consultant	Le Consultant Comité technique	1 Jour	Le système régional est délimité
		Identification des composantes de l'analyse régionale	Activité 2 : Décomposition du système régional en sous-systèmes représentatifs de la problématique étudiée	Analyse d'experts Analyse systématique	Le Consultant	Le Consultant Comité technique	1 Jour	Les composantes de l'analyse régionale sont identifiées
		Collecte des données	Activité 3 : collecte et analyse de données	Lecture de documents Rapports d'étude, d'enquêtes, etc.	Le Consultant	Le Consultant Comité technique Enquêteurs	15 Jours	Les documents susceptibles de fournir des données sont répertoriés. Les informations sont collectées à partir des documents existants. Un rapport de l'activité est élaboré et transmis au comité de pilotage.

Tableau 17: Résumé de la partie du déroulement de l'étude (suite)

Étapes	Objectifs	Phase Principales	Activités/ Tâches	Stratégies	Coordonnateur de l'Activité	Parties prenante	Durée de l'activité	Résultats attendus
Étape 1 (suite)		Collecte des données (suite)	Activité 4: Visite et enquête de terrain	Entretien avec les partenaires Questionnaire rétro-prospectif Grille d'indicateurs synthétiques	Le Consultant	- Consultant	8 Jours	<ul style="list-style-type: none"> - Les questionnaires et guides d'entretien sont élaborés. - Les agents enquêteurs sont formés à l'administration du questionnaire et du guide d'entretien. - Les questionnaires et guides d'entretien sont administrés. - Les visites de terrain sont effectuées. - Les données collectées sont présentées sous une forme facile à utiliser. - un rapport de l'activité est élaboré et transmis au comité de pilotage
		Traitement des données	Activité 5 : Réalisation de la matrice d'intelligence stratégique	Diagnostic stratégique Matrice	Le Consultant	- Consultant	3 Jour	<p>La matrice d'intelligence stratégique est réalisée.</p> <p>Tous les indicateurs d'analyse régionale sont renseignés</p>

Tableau 18: Résumé de la partie du déroulement de l'étude (suite)

Étapes	Objectifs	Phase Principales	Activités/ Taches	Stratégies	Coordonnateur de l'Activité	Parties prenante	Durée de l'activité	Résultats attendus
Étape 1 (suite)		Validation du rapport	Activité 6 : Elaboration du rapport d'étape ou livre bleu	Outils de cartographie (Adobe, Map Info, ArcView, Arc Gis, etc.,	Le Consultant	- Consultant	5 Jours	Les cartes sont élaborées. Un rapport d'étape est établi
			Activité 7: Validation du rapport d'étape	Consultant	Le Consultant Consultant En liaison avec le Comité Technique	- Consultant; - Comité technique - Comité de pilotage; - Groupe la société civile - Acteurs clés.	1 Jour	Le rapport de la rétrospective et du diagnostic est validé.
	Caractériser le champ de la réflexion prospective ; - Synthétiser les éléments de la réflexion, - Identifier les facteurs et variables caractérisant le système et son environnement ; - Acquérir une intelligence du système global et de la problématique ; - Identifier les facteurs déterminants de l'évolution du système régional.	Morphologie du système	Activité 1 : Recensement des variables sur la base des facteurs et sous-système identifiés	Brainstorming Analyse systémique Analyse d'experts	Le Consultant	Consultant CT	3 Jours	La liste des variables est constituée La morphologie du système est réalisée
		Description des relations entre les variables	Activité 2 : Remplissage de la matrice d'analyse structurelle	Brainstorming MICMAC	Le Consultant	Consultant CT Groupe de la société civile	4 Jours	La matrice d'analyse structurelle est remplie
		Traitement des données et interprétation	Activité 3: Traitement des données de base par le logiciel MICMAC	MICMAC	Le Consultant	Consultant CT	1 Jour	Les résultats du traitement des données de base par le logiciel MICMAC sont disponibles

Tableau 19 : Résumé de la partie du déroulement de l'étude (suite)

Étape 1 (suite)	Activité 4 : Identification des variables clés, relais, dépendantes, enjeux et de régulation. Réalisation des patatoïdes (regroupements de variables) déterminant les grands enjeux d'évolution du système régional	Brainstorming Analyse d'experts	Le Consultant	- Consultant	7 Jours	La typologie des variables est dressée ; Les patatoïdes sont réalisées
		Validation du rapport d'étape	Le Consultant	Consultant CT	3 Jours	Le rapport est élaboré
		Elaboration du tableau de morphologie	CT	Comité de pilotage	1 Jour	Le rapport d'analyse structurelle est validé
		- Explorer de manière systématique les futurs possibles du système régional ; - Construire la vision du système régional ;	Le Consultant	Consultant CT	2 Jours	Les thèmes prospectifs sont formulés
Étape 3 : Construction des Scenarios et de la Vision	Activité 5: Réalisation du rapport d'analyse structurelle	Brainstorming Analyse d'experts	Le Consultant	Consultant CT	3 Jours	Le rapport est élaboré
	Activité 6: Validation du rapport		CT	Comité de pilotage	1 Jour	Le rapport d'analyse structurelle est validé
	Activité 1 : Reformulation des dénominations des patatoïdes en thèmes prospectifs dynamiques		Le Consultant	Consultant CT	2 Jours	Les thèmes prospectifs sont formulés

Tableau 19 : Résumé de la partie du déroulement de l'étude

Étape 1 (suite)			Activité 2 : Identification des questions-clés qui conditionnent l'évolution de chaque thème prospectif	Le Consultant	Consultant CT	5 Jours	Les questions-clés ou incertitudes sont formulées
							Les hypothèses d'évolution sont formulées
Étape 3 : Construction des Scenarios et de la Vision	- Explorer de manière systématique les futurs possibles du système régional ; - Construire la vision du système régional ;	Construction des scénarios	Activité 3 : Formulation des hypothèses d'évolution sur chaque question-clé	Le Consultant	Consultant CT	5 Jours	Les scénarios thématiques sont réalisés
			Construction de la vision	Le Consultant	Consultant CT GSC	1 Jour	Les scénarios globaux sont réalisés
			Activité 4 : Construction des scénarios thématiques	Le Consultant	Consultant CT	3 Jours	Les aspirations des populations sont connues
			Activité 5 : Construction des scénarios globaux	Le Consultant	Consultant CT CP	5 Jours	La vision est formulée
			Activité 6 : Identification des attentes et des aspirations des populations	Le Consultant	Consultant CT CP	3 Jours	
			Activité 7 : Formulation de la vision	Le Consultant	Consultant CT CP		

Etape 4 : Formulation des Stratégies	- Passer de la phase exploratoire de la prospective à la phase stratégique	Validation du rapport	Activité 8 : Elaboration du rapport d'étape		Le Consultant	Consultant CT	3 Jours	Le rapport d'étape est élaboré
			Activité 9 : Validation du rapport d'étape		CP	Consultant CT	1 Jour	Le rapport d'étape est validé
		Identification des objectifs stratégiques	Activité 1 : Réalisation du premier niveau ou niveau supérieur de l'arbre de pertinence		Le Consultant	Consultant CT	1 Jour	Le niveau supérieur de l'arbre est réalisé.
			Activité 2 : Identification des objectifs straté- giques en répon- se aux grands enjeux		Le Consultant	Consultant CT		
		Construction de la vision	Activité 3 : Réalisation du deuxième niveau de l'arbre		CT	Consultant CT	1 Jour	Le deuxième niveau de l'arbre est réalisé
		Formulation des actions	Activité 4 : Formulation des objectifs opérá- tionnels		Le Consultant	Consultant CT CP	2 Jours	Les objectifs opérá- tionnels sont formulés
			Activité 5 : Réalisation du troisième niveau de l'arbre		Le Consultant	Consultant CT	4 Jours	Le troisième niveau de l'arbre est construit

Etape 5 : Elaboration Des Fiches Projets	- Présenter des fiches individuelles des projets prioritaires de court terme (5ans) et moyen terme (10 ans)	Validation du rapport	Elaboration des actions prioritaires	Activité 6 : Définition des actions	Le Consultant	Consultant CT		Les actions sont définies
		Elaboration des actions prioritaires		Activité 7 : Définition des actions prioritaires	CP	Consultant CT	5 Jours	Les actions prioritaires sont définies
								Les actions prioritaires sont choisies
		Traduction de la stratégie en documents cartographiques		Activité 8 : Le choix des actions prioritaires	Le Consultant	Consultant CT	5 Jours	La budgétisation est établie
								Le document stratégique est traduit en document cartographique
		Validation du rapport d'étape		Activité 9 : Budgétisation	Le Consultant	Consultant CT	5 Jours	Le rapport est établi
								Le document stratégique est traduit en document cartographique
		Elaborer des fiches projets		Activité 10 : Elaboration des documents cartographiques	CT	Consultant CT	3 Jours	Le rapport est établi
								Le document stratégique est traduit en document cartographique
		Elaborer une fiche projet pour chacune des actions prioritaires		Activité 11 : Elaboration du rapport	CT	consultant CT - CP	1 Jour	Le rapport est validé
								Le rapport est validé
		Elaborer une fiche projet pour chacune des actions prioritaires	Le Consultant	Comité technique et le Consultant	2 Jours	Les fiches d'étude sont établies		

<p>Etape 6 : Approbation et diffusion du SRADT</p>	<p>- Faire approuver le SRADT par le ministère en charge de l'aménagement du Territoire</p>	<p>Validation du rapport</p>	<p>Activité 1 : Mise en forme du SRADT</p>		<p>Le Consultant</p>	<p>- Le Comité Technique</p>	<p>30 jours</p>	<p>- Un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre est élaboré; - Un plan de communication est élaboré pour une meilleure appropriation du SRADT par toutes les parties prenantes</p>
			<p>Activité 2 : Validation au niveau de la région du SRADT</p>		<p>Président du Conseil Régional</p>	<p>- Le Comité Technique; - Le comité de pilotage; - Le Consultant; - Les populations</p>	<p>3 jours</p>	<p>Le SRADT est validé au niveau régional</p>
			<p>Activité 3 : Transmission du SRADT et de la demande d'approbation au MAT</p>		<p>Président du Conseil Régional</p>	<p>- Le comité de pilotage</p>	<p>5 jours</p>	<p>Le SRADT est transmis au MAT pour approbation</p>
			<p>Activité 4: Approbation du SRADT par le MAT</p>		<p>Le MAT</p>	<p>- Direction Régionale du MAT; - Directions générales du MAT; - Cabinet du MAT</p>	<p>15 jours</p>	<p>La demande d'approbation du SRADT est traitée par le MAT</p>

MISE EN ŒUVRE DU SRADT

La quatrième partie est consacrée à l'opérationnalisation ou à l'exécution du programme régional issu du SRADT. Elle comprend 5 étapes :

- *Étape 1 : Les acteurs de la mise en œuvre ;*
- *Étape 2 : La mobilisation des ressources*
- *Étape 3 : L'exécution des projets ;*
- *Étape 4 : Le Suivi et évaluation du SRADT ;*
- *Étape 5 : La révision des SRADT.*

ETAPE 1 : LESACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE DU SRADT

1. Objectifs de l'étape

Cette étape vise à:

- identifier les différentes parties prenantes et leurs responsabilités;
- assurer la synergie des actions au niveau régional ;
- assurer la bonne exécution des projets;

2. Les acteurs et leurs rôles

Pour la mise en œuvre du SRADT, les acteurs au niveau local, exécutent une partie des projets prioritaires en fonction des compétences à eux, transférées par la loi numéro 208-2003 du 07 juillet 2003.

2.1. Les collectivités territoriales

Elles sont chargées de traduire le SRADT (instrument de planification et d'aménagement du territoire de long terme) en des instruments de court ou moyen terme.

Ainsi :

- Au niveau de la région : sur la base du programme prioritaire estimé issu du SRADT, les Régions élaborent leurs programmes triennaux.
- Au niveau de la commune : les autorités communales s'inspirent du SRADT pour réaliser le Plan Communal de Développement.

Par ailleurs, les collectivités exécutent selon leurs procédures, les projets qui, de par leur nature et leur localisation, relèvent de leur autorité. En ce qui concerne les projets intéressant plusieurs régions, ces dernières peuvent s'associer par un contrat pour leur exécution, dans le cadre de l'inter collectivité. Quant à l'exécution de certains projets délicats (exemple : projet de retenue d'eau à la limite de deux collectivités) et/ou de grande envergure, les collectivités peuvent mettre en place un Comité

technique composé de plusieurs techniciens pour leur apporter un appui conséquent à leur bonne exécution.

2.2. L'administration centrale et déconcentrée

- Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire peut effectuer des missions de terrain, et établir des rapports de conformité avec la vision nationale et celle de la Région. En outre, par le mécanisme du Fonds dédié à l'Aménagement et au développement du Territoire, il peut financer des activités structurant l'espace régional.

- Le Ministère de l'économie et des finances est chargé de mettre à la disposition des collectivités, les ressources nécessaires à la bonne exécution des projets.

- Le Ministère de l'intérieur approuve le programme triennal de la collectivité et assure le contrôle à posteriori des engagements effectués dans le cadre des projets.

- Tous les Ministères techniques interviennent dans la région en conformité avec les orientations du SRADT.

- Les services déconcentrés des ministères techniques exercent un encadrement de proximité et apportent leur expertise à la bonne exécution des travaux.

2.3. Le secteur privé et la société civile

La société civile (mutuelles de développement, ONGs, Société coopérative, GIE, etc.) et le secteur privé peuvent entreprendre des investissements dans la collectivité en conformité avec les orientations tracées dans le SRADT.

2.4. Les partenaires au développement

Les interventions des partenaires au développement doivent s'inscrire dans le cadre tracé par le SRADT en fonction de leurs domaines et zones respectifs d'intervention.

ETAPE 2: MOBILISATION DES RESSOURCES

1. Objectif de l'étape

La mobilisation des ressources vise à disposer de ressources nécessaires à la réalisation des projets prioritaires identifiés dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.

2. Les instruments de mobilisation de ressources

Le budget d'investissement des collectivités territoriales composé des ressources fiscales et non fiscales telles que prévu par la loi N° 2003-487 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales s'avère insuffisant pour la mise en œuvre du SRADT. Afin donc de parvenir à mettre en œuvre son programme prioritaire issu du SRADT, la Région doit mettre en place un plan de mobilisation de ressources additionnelles en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent:

- l'appui des bailleurs de fonds ;
- la délégation de service public ;
- l'inter collectivité ;
- la coopération décentralisée ;
- le fonds d'appui à l'aménagement du territoire ;
- la participation de la diaspora ;
- des projets générateurs de revenus ;
- les opérateurs économiques de la Région ;
- les mutuelles de développement...
- les financements complémentaires spécifique à la préservation et à la gestion des ressources naturelles ;
- ou tout autre outil de mobilisation des ressources (forum contact, fonds de l'aménagement du territoire communautaire, emprunts bancaires...).

2.1 L'appui des bailleurs de fonds

Une Table Ronde des Bailleurs de fonds pourra être organisée par la région afin de présenter les fiches projets issues du SRADT à tous les partenaires au développement, nationaux et internationaux.

2.2 La délégation de services publics

Ce sont des contrats par lesquels la collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire

public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

Il peut s'agir de:

- La concession : La collectivité confie à un délégataire le soin de financer et de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire est ainsi rémunéré par le produit de redevances perçues sur les usagers ;
- Le marché d'entreprise publique : la collectivité confie à un tiers le financement d'un investissement, puis l'entretien de l'équipement ; elle lui verse une rémunération pendant la durée du contrat.

2.3 L'inter collectivité

C'est la mise en commun des moyens de deux ou plusieurs collectivités pour réaliser des programmes de développement afin de pallier l'insuffisance des moyens.

2.4 La coopération décentralisée

La coopération décentralisée recouvre l'ensemble des relations non gouvernementales qui unissent les collectivités, communautés, institutions et structures non gouvernementales du Nord et du Sud dans les actions Nord Sud ou Sud/Sud.

Des relations de coopération décentralisée peuvent être instituées entre collectivités locales au moyen de l'entente, du jumelage, des communautés de communes ; des structures de concertation et de coopération.

2.5 Des sources de financement innovantes

En plus des sources habituelles de financement, les Collectivités territoriales pourraient étoffer leurs capacités de mobilisation de ressources en intéressant la diaspora, les opérateurs économiques et les mutuelles de développement aux investissements de la Région. En outre, les Collectivités territoriales peuvent initier des projets générateurs de revenus qui, en permettant à la Collectivité de bénéficier de ressources additionnelles, participeraient à offrir des emplois ou des services aux populations.

ETAPE 3 : L'EXECUTION DES PROJETS

1. Objectifs de l'étape

L'étape vise à :

- Réaliser physiquement les projets ;
- Assurer la participation des populations ;
- Améliorer les conditions de vie des populations.

2. Contenu de l'étape

Il s'agit à cette étape de :

- Informer et sensibiliser les populations bénéficiaires ;
- Réaliser les études de faisabilité et les études d'impact environnemental
- Recruter les entreprises de travaux ;
- Suivre et contrôler l'exécution des projets.

3. Activités à réaliser

Tableau 19: Activité du déroulement de l'étape d'exécution des projets

Activités	Coordonnateur de l'Activité	Acteurs impliqués	Délais d'exécution des activités
Activité 1 : Information et sensibilisation des populations bénéficiaires	Président du Conseil Régional	- Collectivités territoriales - Populations	Selon la nature du projet
Activité 2 : Recrutement des bureaux d'études	Président du Conseil Régional	Comité technique	Selon la nature du projet
Activité 3 : Études de faisabilité et études d'impact environnemental des projets	Direction technique et des moyens généraux	Bureaux d'études	Selon la nature du projet
Activité 4: Recrutement des entreprises	Président du Conseil Régional	Comité technique	Selon la nature du projet
Activité 5: Exécution physique des projets	Direction technique et des moyens généraux	Entreprises	Selon la nature du projet
Activité 6: Suivi, contrôle et réception des travaux	Comité technique	Entreprises	Selon la nature du projet

ETAPE 4 : SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DESSRADT

I.1. Objectif

L'objectif général du suivi axé sur les résultats est de disposer d'informations fiables, sur les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés, sur les motifs de succès et d'échec et sur le contexte dans lequel se déroulent les activités engagées.

De façon spécifique, le suivi axé sur les résultats vise à :

- recourir à la collecte systématique de données relatives aux indicateurs de résultats ;
- donner aux autorités et aux populations locales le niveau des progrès et des accomplissements réalisés par rapport aux résultats prévus ;
- fournir aux autorités locales, des informations sur la gestion et l'évolution de l'utilisation des ressources engagées ;
- favoriser la prise de décision pour améliorer la réalisation des résultats du SRADT.

I.2. Contenu

Il s'agit à cette étape de :

- Mettre en place le comité de suivi;
- Préparer la collecte des données;
- Collecter les informations fiables;
- Structurer, analyser et stocker l'information collectée;
- Organiser des réunions pour le suivi des tableaux de bord et pour l'élaboration des rapports de suivi;
- Élaborer, publier et archiver les rapports de suivi.

Le comité de suivi est composé de :

- Le Directeur de la Planification et du Développement du Conseil Régional, Président;
- Le Chef d'antenne du Plan, secrétaire ;
- les Directeurs départementaux des différents services déconcentrés (MIE, MCAUL, MINADER, MIRAH, Intérieur et sécurité, Environnement, Eaux et Forêts, Tourisme, Culture, Sport et Jeunesse, Santé, Education Nationale, Enseignement technique, Economie et finances);
- Un représentant de la population ;

Tableau 20: Liste des activités de suivi axé sur les résultats

Activités	Coordonnateur	Autres parties prenantes	Délais d'exécution des activités
Activité 1 : Préparer la collecte des données	Directeur de la Planification et du Développement de la Région	Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	11 jours
Activité 2 : Collecter les informations fiables	Directeur de la Planification et du Développement de la Région	Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	14 jours
Activité 3 : Structurer, analyser et stocker l'information collectée	Directeur de la Planification et du Développement de la Région	Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	21 jours
Activité 4 : Organiser des réunions pour le suivi des tableaux de bord	Directeur de la Planification et du Développement de la Région	Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	5 jours

Activité 5 : Organiser des réunions pour l'élaboration des rapports de suivi	Le Président du Conseil Régional	Directeur de la Planification et du Développement de la Région Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	3 jours
Activité 6 : Élaborer publier et archiver les rapports de suivi	Directeur de la Planification et du Développement de la Région	Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations Services du Conseil Régional	3 jours

I.3 Démarche

Activité 1: Préparer la collecte des données

- Constituer l'équipe d'enquêteurs et d'animateurs;
- Sélectionner les interlocuteurs de terrain;
- Constituer le matériel de collecte de l'information.

Activité 2: Collecter les informations fiables

- Etablir un chronogramme de visite des sites de terrain;
- Former les équipes de terrain à la collecte des données;
- Informer et sensibiliser les interlocuteurs;
- Collecter les données sur le terrain;
- Vérifier la qualité des données collectées.

Activité 3: Structurer, analyser et stocker l'information collectée

- Transcrire les données collectées dans une base de données ;
- Faire une synthèse des données recueillies sous forme de tableau de bord de suivi ;
- Faire ressortir les indicateurs et les analyser.

Activité 4: Organiser des réunions pour le suivi des tableaux de bord

- Convoquer les membres des organes du suivi à des réunions hebdomadaires ou mensuelles ;
- Renvoyer des problèmes restés en suspens lors des réunions du comité de pilotage.

Activité 5: Organiser des réunions pour l'élaboration des rapports de suivi

- Organiser les réunions trimestrielles ou semestrielles élargies aux représentants des populations ;
- Prendre en compte les observations des représentants des populations dans l'élaboration des rapports de suivi.

Activité 6: Élaborer, publier et archiver les rapports de suivi

- Harmoniser les tableaux de bord selon la structure du cadre logique
- Produire les rapports trimestriels ou semestriels ;
- Transmettre les rapports de suivi au comité de pilotage pour adoption
- Publier et archiver les rapports de suivi.

Principaux résultats

Les principaux résultats attendus du suivi sont les suivants :

- Les tableaux de bord de suivi des résultats sont régulièrement produits ;
- Les rapports trimestriels et semestriels de suivi des résultats sont disponibles ;
- Les réunions trimestrielles et semestrielles incluant les populations bénéficiaires sont organisées sur les rapports de suivi ;
- Des mesures correctives sont prises et appliquées sur les conclusions des rapports de suivi.

II.EVALUATION AXEE SUR LES RESULTATS

II.1. Objectifs

L'objectif général de l'évaluation axée sur les résultats est

d'apprécier systématiquement et objectivement, les résultats développementaux et opérationnels des projets du SRADT en cours ou achevé.

De manière spécifique, cette évaluation vise à :

- Évaluer la Pertinence des projets du SRADT ;
- Mesurer l'Efficacité de la mise en œuvre du SRADT ;
- Déterminer l'Efficiéce dans l'utilisation des moyens de mise en œuvre du SRADT ;
- Évaluer le résultat d'Impact après achèvement des projets du SRADT ;

- Déterminer la Durabilité des acquis du SRADT.

II.2. Contenu

Il s'agit de:

- Effectuer l'évaluation ex-ante du SRADT ;
- Organiser la réunion de bilan annuel ;
- Effectuer une revue à mi-parcours du SRADT ;
- Réaliser l'évaluation d'impact du SRADT

Tableau 21: Liste des activités de l'évaluation axée sur les résultats

Activités	Coordonnateur	Autres parties prenantes	Délais d'exécution des activités
Activité 1 : Effectuer l'évaluation ex-ante du SRADT	Président du Conseil Régional	Services du Conseil Régional Structure externe Représentants des populations	10 jours
Activité 2: Organiser la réunion de Bilan annuel	Président du Conseil Régional	Directeur de la Planification et du Développement de la Région Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations	1jour
Activité 3 : Effectuer une revue à mi-parcours du SRADT	Président du Conseil Régional	Directeur de la Planification et du Développement de la Région Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations Structure externe	5 jours
Activité 4 : Réaliser l'évaluation d'impact du SRADT	Président du Conseil Régional	Directeur de la Planification et du Développement de la Région Chef d'Antenne du Plan Les Directeurs départementaux des Ministères techniques Représentants des populations Structure externe	5 jours

II.3 Démarche

Activité 1: Effectuer l'évaluation ex-ante du SRADT

- Le Président du Conseil Régional sollicite une structure externe pour mener l'étude ;
- la structure externe élabore et présente la méthodologie de l'étude au comité de pilotage;
- la structure externe produit un rapport de pré-évaluation du SRADT.

Activité 2: Organiser la réunion de Bilan annuel

- Préparer et élaborer le rapport du bilan annuel ;
- Soumettre le rapport du bilan annuel au comité de pilotage pour adoption ;
- organiser un atelier autour du contenu du rapport du bilan annuel dont les objectifs sont:
 - d'évaluer les progrès réalisés vers les résultats escomptés ;
 - d'examiner les conditions de mise en œuvre et d'analyser les raisons de tout dysfonctionnement ;
 - d'examiner la qualité des relations entre les différents acteurs locaux de mise en œuvre;
 - d'examiner la gestion et l'efficacité de la mise en œuvre ;
 - de tirer les enseignements et d'identifier les mesures à prendre pour améliorer les résultats de l'année suivante ;
 - de fournir des éléments essentiels, pour l'établissement du programme de travail et du budget annuel.

Activité 3: Effectuer une revue à mi-parcours du SRADT

- Commanditer une revue à mi-parcours du SRADT chaque cinq (05) ans.
- Préparer les TDR contenant notamment les études spécifiques à réaliser ;
- Faire valider les TDR par le comité de pilotage ;
- Mener les études afin de produire un rapport à mi-parcours du SRADT ;
- Organiser une réunion de réflexion élargie (incluant les représentants des populations) autour dudit rapport.

Activité 4: Réaliser l'évaluation d'impact du SRADT

- Le Président du Conseil Régional recrute une structure externe pour évaluer l'impact des projets du SRADT sur la vie des communautés ;
- La structure externe recrutée élabore les TDR expliquant notamment les indicateurs clés et la conduite de cette évaluation d'impact prenant en compte le genre les groupes les plus

vulnérables et le VIH SIDA ;

- Le comité de pilotage veille à la participation des représentants des populations bénéficiaires à l'étude sur l'évaluation d'impact;
- La structure externe produit un rapport à la fin de l'étude d'évaluation d'impact;
- le président du Conseil Régional convoque une réunion (élargie aux populations bénéficiaires) autour de ce rapport.

Principaux résultats

Les principaux résultats attendus de l'évaluation sont les suivants:

- le SRADT est pré-évalué et les mesures correctives y sont intégrées ;
- les réunions participatives de bilan annuel sont régulièrement tenues et les recommandations y afférant sont appliquées ;
- la revue à mi-parcours du SRADT est réalisée de façon participative ;
- l'impact du SRADT sur les conditions de vie des populations locales est connu avec leur participation.

ETAPE 5 : PROCESSUS DE REVISION DU SRADT ET DU MANUEL

Révision du SRADT

Au bout d'une période de cinq (5) ans pour l'actualisation et dix (10) ans pour la révision, chaque SRADT devra être systématiquement revu pour tenir compte d'une part des évolutions en cours à l'échelle nationale qui peuvent être de véritables ruptures et d'autre part des nouvelles données régionales.

1. Objectifs :

- Faire un bilan à mi-parcours de la pertinence des enjeux et de l'efficacité des stratégies identifiées;
- Prendre en compte les évolutions survenues dans la région durant les dernières années.

2. Contenu de l'étape

Face aux mutations en cours, la région doit reformuler ses priorités afin de construire son projet de développement en anticipant les futurs besoins et en répondant au mieux aux aspirations et exigences de ses populations.

L'actualisation, opération qui a lieu au bout des cinq premières années insiste sur l'actualisation des données du diagnostic et du contexte d'évolution afin de ne pas être trop dépassé par ces évolutions.

Quant à la révision qui s'effectue tous les dix ans, elle impose de reconsidérer, si nécessaire, la démarche en la dotant d'une méthode et d'objectifs à la hauteur des enjeux compte tenu des nouvelles mutations en cours.

Gestionnaire du manuel de procédure d'élaboration des SRADT

Numérotation des pages du Manuel

Les pages de ce manuel sont numérotées de la façon suivante : X P

X : Numéro de la Partie

P : Numéro séquentiel de page de la partie

Les Sections et Paragraphes sont notés dans le texte, respectivement Y et Z

Les pages sont numérotées séquentiellement, sans laisser d'espace dans les séquences.

Si lors d'une mise à jour du Manuel,

- Une page ou plusieurs pages sont supprimées, elle(s) est (sont) remplacée(s) dans le Manuel par une ou plusieurs pages blanches portant la seule mention « laissé blanche intentionnellement » et numérotée de façon à respecter la continuité de la séquence des pages.

- Une page est remplacée par plusieurs pages, les nouvelles pages sont toutes numérotées avec le même numéro que la page initiale en y ajoutant un indice (a, b, c etc.).

Le gestionnaire du Manuel

Le gestionnaire du manuel :

- Recueille les commentaires des utilisateurs sur les procédures concernées ;
- Apprécie l'opportunité de mise à jour;
- Demande à son Ministre de tutelle, l'autorisation pour la mise à jour ;
- Rédige les modifications du Manuel, conformément à la procédure décrite ci-dessous ;
- Fait approuver les modifications du Manuel;
- Diffuse les modifications du Manuel
- Veille à ce que tous les utilisateurs du Manuel possèdent une version à jour.

Le gestionnaire de ce Manuel est la Direction Général de l'Aménagement du Territoire

Procédure de mise à jour

Le gestionnaire du Manuel :

- Rédige un nouveau texte de procédures conformément aux règles d'écritures et de présentation utilisées dans ce Manuel;
- Obtient l'accord écrit du Ministre en charge de l'aménagement du territoire;
- Envoie à chaque destinataire du Manuel;
- La (les) nouvelle(s) page(s)
- La note « mise à jour du manuel » avec la mention « nouvelle(s) page(s) X P annule (nt) et remplace(nt) l'(les) ancienne(s) »
- Classe dans le chrono « mise à jour du Manuel »
- L'(les) ancienne(s) page(s) qui n'est (ne sont) plus à jour
- La note « mise à jour du Manuel »

Chaque destinataire :

- Retire et détruit l'(les) ancienne page(s) qui n'est (ne sont) plus à jour et le (les) remplace par la (les) nouvelle(s) page(s)
- Inscrit la modification sur la(les) page(s) intitulée(s) « Registre des modifications »

Tableau 22: Résumé de la partie 4 _ Mise en œuvre du SRADT

Étapes	Objectifs	Phases principales	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Résultats attendus
Étape 1 : Mise en place du cadre institutionnel	Assurer la synergie des actions au niveau régional ; Assurer la bonne exécution des projets	Identification, sélection des acteurs et définition de leurs rôles	Mise en place du cadre institutionnel Élaboration d'outils (Plan de Développement Régional, Programme d'Investissement Local, Plans de Développement Communaux (PDC) Et Plans d'Urbanisme Directeur,	Sélection selon les compétences de chaque acteur et les procédures en vigueur	Le Président du Conseil Régional	Le conseil régional	Le cadre institutionnel est mis en place
Étape 2 : Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SRADT	Disposer de ressources pour la réalisation des projets	Mobilisation de ressources au niveau local et extérieur	Inscription de lignes pour le financement des projets du SRADT dans les budgets d'investissement des collectivités Mobilisation de ressources additionnelles à travers des instruments de mobilisation de ressources.	Réunion du conseil régional du Fonds dédié à l'AT du MAT; Table ronde des bailleurs de fonds ; Contrats d'affermage et de concession ; Inter collectivité ; Coopération décentralisée; contrats territoriaux; Forum contact; Diaspora, Opérateurs économiques, Mutuelles de développement, Projets générateurs de revenus Tout autre outil de mobilisation des ressources.	Le Président du Conseil Régional	Le conseil régional	Les ressources sont mobilisées et disponible
Étape 3 : Exécution des projets	Réaliser physiquement les projets Assurer la participation des populations	Recrutement des prestataires selon les procédures en vigueur dans les collectivités	Information et sensibilisation des populations bénéficiaires; Recrutement des Entreprises; Exécution physique des projets	Selon les projets	Le Président du Conseil Régional	Le conseil régional	Les projets du SRADT sont exécutés par les prestataires

Étapes	Objectifs	Phases principales	Activités / Tâches	Stratégies	Responsables	Parties prenantes	Résultats attendus
Étape 4 : Suivi-évaluation de l'exécution des projets	disposer d'informations fiables, sur les progrès vers l'atteinte des résultats es-comptés, sur les motifs de succès et d'échec et sur le contexte dans lequel se déroulent les activités engagées.	Suivi de la mise en œuvre du SRADT	<p>Activité 1: Préparer la collecte des données</p> <p>Activité 2: Collecter les informations fiables</p> <p>Activité 3: Structurer, analyser et stocker l'information collectée</p> <p>Activité 4: Organiser des réunions pour le suivi des tableaux de bord</p> <p>Activité 5: Organiser des réunions pour l'élaboration des rapports de suivi</p> <p>Activité 6: Élaborer, publier et archiver les rapports de suivi</p>	<p>Activité 1: Constituer l'équipe d'enquêteurs et d'animateurs; Sélectionner les interlocuteurs de terrain; Constituer le matériel de collecte de l'information;</p> <p>Activité 2: Établir un chronogramme de visite des sites de terrain; former les équipes de terrain à la collecte des données; Informer et sensibiliser les interlocuteurs; collecter les données sur le terrain; vérifier la qualité des données collectées.</p> <p>Activité 3: Transcrire les données collectées dans une base de données; faire une synthèse des données recueillies sous forme de tableau de bord de suivi; faire ressortir les indicateurs et les analyser.</p> <p>Activité 4: Convoquer les membres des organes du suivi à des réunions hebdomadaires ou mensuelles; renvoyer des problèmes restés en suspens lors des réunions du comité de pilotage.</p>	<p>Le Président du Conseil régional;</p> <p>Le Directeur de la Planification et du Développement de la Région</p>	<p>Directeur de la Planification et du Développement de la Région</p> <p>Chef d'Antenne du Plan</p> <p>Les Directeurs départementaux des Ministères techniques</p> <p>Représentants des populations</p> <p>Structure externe</p>	<p>Les tableaux de bord de suivi des résultats sont régulièrement produits;</p> <p>Les rapports trimestriels et semestriels de suivi des résultats sont disponibles;</p> <p>Les réunions trimestrielles et semestrielles incluant les populations bénéficiaires sont organisées sur les rapports de suivi;</p> <p>Des mesures correctives sont prises et appliquées sur les conclusions des rapports de suivi</p>

			<p>Activité 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la réunion de Bilan annuel; - Préparer et élaborer le rapport du bilan annuel; - Soumettre le rapport du bilan annuel au comité de pilotage pour adoption; - Organiser un atelier autour du contenu rapport du bilan annuel. <p>Activité 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une revue à mi-parcours du SRADT; - Commanditer une revue à mi-parcours chaque cinq (05) ans du SRADT; - Préparer les TDR contenant notamment les études spécifiques à réaliser; - Faire valider les TDR par le comité de pilotage; - Mener les études afin de produire un rapport à mi-parcours du SRADT; - Organiser une réunion de réflexion élargie (incluant les représentants des populations) autour dudit rapport. <p>Activité 4:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président du Conseil Régional recrute une structure externe pour évaluer l'impact des projets du SRADT sur la vie des communautés; 		<p>Représentants des populations</p> <p>Structure externe</p>	<p>appliquées; la revue à mi-parcours du SRADT est réalisée de façon participative ; l'impact du SRADT sur les conditions de vie des populations locales est connu avec leur participation.</p>
--	--	--	--	--	---	---

Étape 5 : Processus de révision du SRADT	Améliorer et actualiser les SRADT	Évaluation de la mise en œuvre du SRADT. Révision périodique selon les Consul- tant soins et suite à des changements significatifs. Révision systéma- tique tous les 5 à 10 ans	Atelier d'évaluation et de révision	Organisation et tenue d'ateliers	Le Président du Conseil Régional	Le comité de pilottage Le comité technique Les autres acteurs de la collectivité Populations	Le SRADT est Actualisé et révisé
<ul style="list-style-type: none"> - La structure externe recrutée élabore les TDR expliquant notamment les indicateurs clés et la conduite de cette évaluation d'impact prenant en compte le genre les groupes les plus vulnérables et le VIH SIDA; - Le comité de pilotage veille à la participation des représentants des populations bénéficiaires à l'étude sur l'évaluation d'impact; - La structure externe produit un rapport à la fin de l'étude d'évaluation d'impact; - Le président du Conseil Régional convoque une réunion (élargie aux populations bénéficiaires) autour de ce rapport. 							

CONCLUSION

Le Manuel de Procédures d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire est un document de référence qui est mis à la disposition des acteurs du développement et des élus locaux afin de faciliter l'élaboration de leur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

La finalité du processus d'élaboration du SRADT est de doter les Régions de documents opérationnels écrits et cartographiques avec une vision et des orientations stratégiques à long terme déclinées en programmation à court et moyen terme afin de développer d'une façon équilibrée et harmonieuse l'ensemble de la Région.

Cet outil entend répondre aux attentes et aux besoins de la population pour la promotion d'un développement économique durable en fonction des spécificités des différents espaces régionaux.

Il sera d'une très grande utilité à l'Etat, aux élus locaux, aux différents conseils des collectivités territoriales, au secteur privé et à la société civile et aux partenaires au développement, dans leurs actions en faveur du développement territorial.

ORGANIGRAMME GENERAL

1ère partie : CONCEPTION DU PROCESSUS D'ELABORATION DES SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programmation de l'élaboration du SRAT ← Président du Conseil Régional

Préparation du processus d'élaboration du SRAT ← Président du Conseil Régional

2ème PARTIE : PRELIMINAIRES DE L'ETUDE

Choix du Consultant ← Président du Conseil Régional

Mobilisation et sensibilisation des acteurs clés et des populations ← Président du Conseil Régional

Démarrage de l'étude ← Président du Conseil Régional

3ème PARTIE : DEROULEMENT DE L'ETUDE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ← Bureau d'Études

Elaboration de la rétropective et du diagnostic prospectif du territoire ← Bureau d'Études

PROSPECTIVE TERRITORIALE ← Bureau d'Études

Analyse structurelle ← Bureau d'Études

Construction des scénarios et de la vision ← Bureau d'Études

Formulation des stratégies ← Bureau d'Études

ACTIONS PRIORITAIRES ← Bureau d'Études

Elaboration des fiches projets ← Bureau d'Études

Approbation et diffusion du SRAT ← Président du Conseil Régional et MAT

4ème PARTIE : MISE EN OEUVRE DU SRAT

Cadre institutionnel de mise en oeuvre du SRAT ← Président du Conseil Régional

Mobilisation des ressources ← Président du Conseil Régional

Exécution des projets ← Président du Conseil Régional

Suivi et Evaluation de la mise en oeuvre des SRAT ← Président du Conseil Régional

Processus de révision des SRAT et du Manuel ← Président du Conseil Régional

ANNEXES

ANNEXE 1 : Modèle de TDR des tâches confiées au consultant
Dans le cadre de l'élaboration du SRADT, un document d'Appel d'Offres (DAO) devra être rédigé pour le choix d'un cabinet consultant. Ce DAO comportera des Termes De Références (TDR). Afin d'être sûr que tous les aspects techniques seront précisément et clairement demandés au Consultant, un modèle de TDR est proposé.

I. Contexte et justification

- Faire l'historique des actions de développement de la Région;
- Définir le bien fondé de l'étude

Cette partie des TDR intégrera une carte de présentation et de localisation de la Région étudiée.

II. Objectifs (général et spécifiques)

Donner l'objectif général et le décliner en objectifs spécifiques
Dans cette partie, il sera notamment rappelé l'importance particulière accordée au développement durable, à la préservation des ressources naturelles.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus découlant des objectifs spécifiques

IV. Méthodologie

Elle comporte les 5 points suivants :

- Elaboration de la retrospective et du diagnostic prospectif du territoire;
- Analyse structurelle ;
- Construction des scénarios et de la vision ;
- Formulation des stratégies ;
- Elaboration de fiches projets ;

1. Elaboration de la retrospective et du diagnostic prospectif du territoire;

Il s'agira de :

- Délimiter le champ de la réflexion prospective ;
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif, critique, basé sur la connaissance des jeux d'acteurs, sur l'évaluation des expériences menées antérieurement dans le périmètre du territoire ou comparées à d'autres territoires (benchmarking),
- Apprécier des éléments objectifs réunis pour dégager les atouts et les handicaps d'une situation donnée sur le territoire,
- Réaliser la synthèse d'une succession d'analyses (audits sectoriels) décomposant une problématique posée en des éléments essentiels, afin d'en saisir les rapports et d'en donner une vision globale,

- Définir les points forts et les points faibles du territoire

- Etablir les principaux enjeux à moyen et long terme
- Décrire les tensions, les blocages, les handicaps, les ruptures potentielles
- Mettre en évidence les opportunités, les potentialités et les capacités du territoire à identifier les évolutions de l'environnement externe.

Dans le cadre de l'élaboration de la retrospective et du diagnostic prospectif du territoire seront a minima traités les aspects suivants :

- L'occupation du sol et son évolution au cours des dernières décennies ;
- L'évolution et la répartition démographique ;
- Les équipements et infrastructures ;

Dans ce cadre le diagnostic s'intéressera notamment : à la santé, à l'éducation, au logement, à l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au téléphone et à internet, aux infrastructures de loisirs, aux infrastructures de transport.

- L'armature urbaine (maillage urbain) ;
- L'économie régionale ;

Cette analyse de l'économie régionale s'intéressera nécessairement aux trois secteurs de l'économie (secteur primaire, secteur secondaire et secteur tertiaire)

- L'environnement et les ressources naturelles de la région dont la biodiversité ;

À cette étape du diagnostic, l'environnement et les ressources naturelles de la région feront l'objet d'une analyse approfondie. Les menaces qui pèsent sur l'environnement et les ressources naturelles et les solutions déjà mises en place pour les préserver seront notamment étudiées. Toutes les composantes de l'environnement régional seront traitées. Ainsi, l'analyse portera en particulier sur les problématiques liées à la ressource en eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, à l'érosion des sols, aux risques naturels, au cadre de vie, au patrimoine naturel, à la biodiversité... Les services rendus par la nature sur le territoire régional seront évalués et si possible spatialisés. Les évolutions des milieux naturels dans son ensemble seront étudiées.

Des cartes spécifiques seront établies pour localiser les enjeux environnementaux de la région.

Les écosystèmes vulnérables et les sites à haute valeur écologique de la région seront identifiés à partir des cartes de l'occupation du sol, des aires protégées, des données naturalistes disponibles et des menaces mises en évidence

vis-à-vis de l'environnement dans la matrice d'intelligence stratégique. Ces espaces constitueront les réservoirs de biodiversité du réseau écologique régional. À cette étape, un schéma prospectif du réseau écologique régional sera construit. Il mettra en évidence les corridors écologiques potentiellement les plus fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité identifiés. Une différenciation pourra être faite entre les corridors écologiques en bon état à conserver et les corridors écologiques dégradés à restaurer voire à recréer.

Les cartes d'occupation du sol et autres données géographiques disponibles seront également exploitées pour cartographier les secteurs où les services rendus par la nature sont les plus importants.

Les différentes analyses réalisées sur la thématique de l'environnement et des ressources naturelles permettront de dresser une carte de synthèse des secteurs d'intervention prioritaires pour préserver et restaurer les ressources naturelles.

- La gouvernance régionale

Cette partie du diagnostic abordera notamment : le mode de gestion de la région et le dynamisme des structures de régulation : presse, société civile, etc.

- Le contexte national et international

Dans ce cadre, seront notamment étudiés : la solidarité interrégionale, l'attractivité de la région, l'ouverture internationale, l'image à l'extérieur, la coopération décentralisée, les questions transfrontalières, etc.

2. Analyse structurelle

Il s'agira ici de :

- o Caractériser le champ de la réflexion prospective ;
- o Synthétiser les éléments de la réflexion,
- o Identifier les facteurs et variables caractérisant le système et son environnement ;
- o Acquérir une intelligence du système global et de la problématique ;
- o Identifier les facteurs déterminants de l'évolution du système régional.

3. Construction des scénarios et de la vision

Il s'agira de :

- o Explorer de manière systématique les futurs possibles du système régional ;
- o Construire la vision du système régional ;

4. Formulation des stratégies

Il s'agit ici de passer de la phase exploratoire de la prospective à la phase stratégique.

Il s'agira notamment de :

- Identifier les objectifs stratégiques ou de long terme;
 - Identifier les objectifs opérationnels;
 - Décliner les objectifs opérationnels en actions;
 - Définir les actions prioritaires;
 - Élaborer les documents graphiques du schéma régional.
- Parmi les éléments graphiques du schéma régional, une carte figurera nécessairement les composantes du réseau écologique régional (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à conserver et restaurer en priorité ainsi que les secteurs où les services rendus par la nature sont les plus importants.

5. Elaboration des fiches projets

Pour chaque projet, il s'agira d'élaborer une fiche projet portant sur les éléments suivants :

- la nature ;
- la localisation ;
- le coût ;
- l'échéancier ;
- les bénéficiaires ;
- les impacts.

6. Qualifications/Expériences et compétences du cabinet de consultants/consortium de cabinets de consultants

Le cabinet de conseil ou un consortium de cabinet de consultants doit démontrer une expertise reconnue dans les domaines suivants :

- planification et aménagement du territoire (chef de mission) ;
- géomatique et télédétection ;
- écologie ;
- agro-économie.

7. Annexe

NB : Pendant toute l'exécution de l'étude confiée au cabinet, le Président du Conseil Régional assure le suivi des travaux et la validation des différentes étapes.

ANNEXE 2: Glossaire

A. Acteur

Personne physique ou morale qui participe au processus d'élaboration ou de mise en œuvre de programmes ou de projets de développement de la communauté.

Acteurs Non-Etatiques

Organisations indépendantes et à but non lucratif, regroupant des structures de la société civile, en dehors des gouvernements et de l'administration publique. Ces acteurs sont : les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations communautaires de base et leurs associations représentatives, les partenaires sociaux (syndicats, associations d'entrepreneurs), les associations du secteur privé, les mouvements confessionnels, les universités...

Administration territoriale

Organisation de l'Etat dans son ordre interne, selon différents modèles institutionnels relevant, soit de la concentration ou de la déconcentration, soit de la décentralisation. Ce mode d'organisation se combine avec l'occupation et la répartition de l'espace géographique et territorial.

Aménagement du territoire

Ensemble des choix, orientations techniques et procédures fixés à l'échelle nationale ou régionale pour organiser de façon rationnelle l'utilisation de l'espace en préservant les grands équilibres écologiques. Il conduit à la cohérence des grands projets économiques et des équipements publics structurants influant sur la localisation des activités économiques pour corriger les disparités et assurer ainsi l'équilibre démographique et la cohésion sociale.

Atout (ou force)

Un atout est une ressource ou une caractéristique du territoire qui permet de la mettre en valeur ; c'est un moteur de développement.

Avantage comparatif

Loi selon laquelle chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose d'un avantage de coût relatif, c'est-à-dire pour lesquelles son avantage est relativement le plus grand, ou éventuellement pour lesquelles son désavantage est relativement le moins grand.

B.

Base de données

Ensemble de données (ou d'informations) logiquement reliées entre elles et accessibles au moyen d'un logiciel spécialisé.

Bénéficiaire

Celui qui tire profit des retombées positives d'une action, d'un projet ou d'un investissement. Population qui est le destinataire des projets et actions d'aménagement et de développement.

Biodiversité

La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Mais la biodiversité va au-delà de la variété du vivant ! Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie. D'où sa complexité et sa richesse.

Blocage

Obstacle à la réalisation d'un projet, d'une entreprise, d'un programme, d'une action.

Budget

Ensemble des comptes prévisionnels qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges d'une personne publique, en l'occurrence une collectivité donnée.

Budget décentralisé

Budget adopté par une collectivité décentralisée (région, district, département, ville ou commune) et qui s'applique à elle.

C.

Cadre institutionnel

Dispositions mises en place pour donner un caractère formel et légal aux actions à entreprendre.

Carte

Représentation dessinée ou imprimée sur une surface plane d'une zone géographique correspondant généralement à une portion de la surface de la terre. Dans la plupart des cas, une carte est une représentation schématique plutôt qu'illustrée d'une zone donnée. Elle contient des symboles conventionnels, qui indiquent notamment les caractéristiques naturelles, artificielles et culturelles du territoire représenté.

Cartographie

Technique de l'établissement et de la fabrication des cartes.

Circonscription administrative

Division de l'administration qui s'étend sur une portion du territoire national, région, département ou sous-préfecture. La circonscription administrative sert de cadre à l'administration placée sous l'autorité d'un Préfet ou d'un Sous-préfet.

Collectivité territoriale

Partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie relative et dotée de la personnalité morale. Elle est une commune, une ville, un département, un district ou une région.

Contrat de plan

Accord passé entre l'Etat et une région ou une entreprise en vue

de réaliser des objectifs retenus par le plan national. L'Etat participe à l'opération par des subventions.

Contrat de programme :

Déclaration d'intentions réciproques entre les pouvoirs publics et une entreprise (ou une région) pour une période donnée. Ce contrat comporte un engagement de réaliser un programme d'investissement conforme au plan et de maintenir la hausse des prix dans les limites convenues en contreparties de certaines aides financières de l'Etat.

D.

Diagnostic participatif

Le diagnostic territorial est un « examen clinique » du territoire de la région. Il vise à déterminer les déficiences du système et à en rechercher les causes. En d'autres termes, il devrait s'efforcer d'identifier les dysfonctionnements existants, les structures et leurs défauts et présenter surtout les différentes tendances.

District

Le District est une circonscription administrative de type particulier. Il est situé à l'échelon supérieur de l'organisation territoriale déconcentré.

Il existe deux (02) catégories de districts, à savoir :

- le district regroupant deux (2) ou plusieurs régions et exécutant sur son territoire des projets interrégionaux ;
- le district autonome regroupant un ou plusieurs départements et exécutant sur son territoire des missions spécifiques d'intérêt national.

Décentralisation

Système de gestion politico-administratif par lequel l'Etat confie à une collectivité humaine ou à un ensemble de services dotés de la personnalité morale, le droit de s'administrer librement sous le contrôle de l'Etat. La décentralisation territoriale permet de conférer des pouvoirs à des autorités locales, généralement élues, pour exercer des compétences au sein d'une collectivité territoriale, personne morale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Déconcentration

Procédé technique consistant à déléguer des pouvoirs de décision plus ou moins étendus à des organes locaux du pouvoir central, tels que : les régions, les régions, les départements, les sous-préfectures.

Développement

Transformations qualitatives et quantitatives voulues par une communauté pour satisfaire ses besoins. C'est un processus

de production, de transformation, d'échange et d'émancipation par lequel une communauté améliore sa condition de vie et d'existence.

Développement local

Le développement local est une approche de développement qui consiste à enclencher une dynamique ou un processus de transformation globale et durable sur un territoire avec la participation effective de tous les acteurs concernés. Il s'agit d'un processus par lequel un territoire invente son avenir, se projette dans le futur en tirant les leçons de son passé et en s'inspirant du présent.

E.

Ecologie

Etude des milieux où vivent les êtres vivants ainsi que des rapports de ces êtres vivants entre eux et avec le milieu.

Écosystème

Un écosystème comprend un milieu, les êtres vivants qui le composent et toutes les relations qui peuvent exister et se développer à l'intérieur de ce système.

Enjeu

Situation qui interpelle fortement la dynamique de développement d'un territoire et qui est susceptible de provoquer des pertes ou des gains selon la position stratégique qu'adopteront les responsables du territoire. C'est une question clé sur laquelle le territoire peut gagner ou perdre beaucoup.

Environnement

Ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent. La Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement de la république de Côte d'Ivoire définit l'environnement comme l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines.

Equilibre

Egalité de forces entre deux ou plusieurs choses qui s'opposent ; état de repos de ce qui est soumis à de telles forces.

Équipements (collectifs)

Ensemble des locaux et installations nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs (santé, éducation, sport, loisir, administration). Ces équipements peuvent avoir une fonction

au niveau régional ou à un niveau beaucoup plus local, notamment à l'échelle communal.

Evaluation

Exercice limité dans le temps qui vise à apprécier systématiquement et objectivement l'efficacité, la pertinence et l'impact des interventions dues au programme en cours ou achevé.

F

Faiblesse (handicap ou contrainte)

Une faiblesse est une limite, « défaut » ou « non-compétence » du territoire qui l'empêche de se développer.

Flux migratoire

Le flux est l'action de couler ; un écoulement, un mouvement. Le flux migratoire désigne le déplacement temporaire ou définitif d'individus ou de groupes d'individus entre deux régions d'un même pays ou entre deux pays.

Fonds de plan

Un fonds de plan est une carte qui précise les éléments de base du milieu naturel et de peuplement. Il s'agit respectivement des cartes sur le relief, le réseau hydrographique, les milieux (sols, espaces forestiers, espaces agricoles), l'emplacement des localités.

G

Germes de changement

Les Germes de changement appelés aussi Faits porteurs d'avenir ou signaux faibles sont des événements ou des faits dont l'impact est mineur, mais dont l'impact virtuel ou potentiel est en revanche supposé important. Ils peuvent, sur le long terme, infléchir les tendances lourdes ou même se transformer eux-mêmes en tendances lourdes du système étudié. Les faits porteurs d'avenir sont souvent liés à l'émergence de nouvelles forces (de nouveaux acteurs ou d'anciens acteurs reconvertis) et d'une nouvelle conjoncture. Ainsi les germes de changements sont :

- Infimes par leurs dimensions présentes mais virtuellement porteurs de transformations susceptibles de modifier de manière significative les équilibres ou dynamiques à long terme. Ils relèvent d'un futur embryonnaire.
- Très difficiles à détecter car ils sont discrets, à peine perceptibles, fugaces, minoritaires et souvent situés en dehors ou à contre-courant des schémas mentaux habituels.

Gouvernance locale

Bonne gestion de l'espace territorial dans l'intérêt des populations impliquant, le bien être économique et social, l'environnement sain, la juste répartition des biens et de l'espace, aussi bien que la participation des gouvernés à la démocratie locale.

Ensemble des services administratifs d'une région ; exemple la gouvernance d'une région, d'une commune.

La gouvernance locale est le terme par lequel on appréhende la manière dont est administrée ou dirigée une portion du territoire national. Celui-ci peut être une collectivité territoriale (dirigée par un Conseil Régional, un conseil général, un conseil de district, un conseil de la ville ou un conseil municipal) ou une circonscription administrative (dirigée par un préfet ou un sous-préfet).

I.

Impact

Ensemble des effets, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, généré par l'action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

Incertitude

Phénomène sur lequel on a peu ou pas de maîtrise

Infrastructure

Premières installations ou fondations déterminant toutes les constructions et organisations qui viendront ultérieurement. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il s'agit de l'ensemble des travaux et équipements de base de l'espace territorial, à savoir : routes et voies de communications, mais aussi services, écoles, équipements de santé.

Ensemble des équipements économiques ou techniques. Ex : infrastructure routière, ferroviaire ; infrastructure touristique, hôtelière d'une région.

Dans un sens technique, l'infrastructure est l'ensemble des terrassements et ouvrages qui concourent à l'établissement de la plateforme d'une voie de chemin de fer (remblais, souterrains, tunnels, passages à niveau, ponts, viaducs, etc.)

Intégration

Opération par laquelle un individu ou un groupe d'individus s'incorpore dans une collectivité, à un milieu. Ex : intégration politique, sociale, raciale, culturelle.

Opération consistant mettre en cohérence et à assembler les différentes parties d'un système en vue d'en assurer la

compatibilité et le bon fonctionnement. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, cette intégration concerne à la fois l'acceptation du changement dans l'espace et l'acceptation des autres.

Invariant

Phénomène considéré comme permanent ou du moins stable à l'horizon étudié. Ces phénomènes sont liés soit à la nature humaine (besoins fondamentaux), soit au territoire en lui-même.
Investissement

Emploi de capitaux, de ressources ou de tous autres moyens, fait en vue d'accroître la production et d'améliorer le rendement.

M.

Matrice

Tableau d'un ensemble d'éléments disposés selon des colonnes ou des caractéristiques communes et dont la combinaison permet de déterminer la construction de modèles (en l'occurrence de modèles géographiques et spatiaux) influençant la construction et la transformation de l'espace territorial dans le cadre de l'aménagement.

Menace

C'est une situation non favorable dans l'environnement du territoire qui peut influencer négativement sur le développement socio-économique.

O.

O.N.G (Organisation non gouvernementale)

Association de droit privé créé en vue d'atteindre des buts déterminés. Ceux-ci peuvent être soit d'ordre matériel (droit des consommateurs, des travailleurs, des paysans, etc.) soit d'ordre caritatif (secours à l'égard des orphelins et enfants vulnérables (OEV), secours à l'égard des personnes désœuvrées et sans abris, etc.).

Opportunité

Il s'agit d'une situation favorable au territoire qui n'est pas nécessairement sous son contrôle direct, mais qui permet de lui donner un « avantage » de développement.

P.

Partenaires

Personnes associées dans l'accomplissement d'une mission, dans la réalisation d'une activité, ou dans la défense d'une cause, par exemple : les partenaires sociaux d'une entreprise. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le vocable désigne l'ensemble des personnes, institutions et organes intervenant

comme acteurs et décideurs dans le processus de transformation de l'espace territorial.

Participation

La participation des populations consiste pour elles à exercer effectivement l'intégralité des pouvoirs à elles conférés en matière d'initiative et de décision dans les choix et dans la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent leur avenir.

Planification

La planification consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre des moyens propres pour les atteindre. La planification du développement comporte des dimensions économique, sociale, culturelle, politique, environnementale et technologique. Il s'agit de réaliser de manière durable les objectifs fixés dans ces domaines afin de créer des richesses, améliorer le cadre et le niveau de vie des populations, et préserver l'équilibre écologique sur un territoire national ou local.

Plan de développement

Le plan de développement est un document issu du schéma directeur. Il détermine sur 2 à 5 ans les actions prioritaires à mener. Il fixe les projets dans l'espace, donne leurs coûts, évalue leur impact et détermine une chronologie dans leur exécution. Il évalue aussi les ressources matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des projets. Le plan est un document de programmation directement opérationnel.

Plan quinquennal

Un plan, quinquennal est un projet élaboré, contenant une série ordonnée d'opérations à réaliser dans un intervalle de cinq ans. Le coût et des spécificités techniques de ces opérations sont indiqués dans le plan.

Programmation

La programmation consiste en l'élaboration d'un calendrier de réalisation d'actions ou d'opérations.

Projection

Prévision pour l'évolution future, hypothétique, d'une population, sur la base de calculs statistiques.

Projet

Ce que l'on se propose de faire à un moment donné. C'est un ensemble de moyens mis en œuvre de façon coordonnée pour la réalisation d'un objectif planifié dans une période déterminée.

Prospective

Réflexion portée sur l'avenir destinée à éclairer l'action présente. C'est l'anticipation au service de l'action.

R. Région

Collectivité territoriale correspondant à une circonscription administrative à la tête de laquelle se trouve un Préfet et qui est composée de plusieurs départements.

Réseaux

Ensembles d'informations, de lignes, de communications et de télécommunications en interaction.

Réseaux d'échanges

Ensemble desservant dans une même unité géographique les informations entre personnes ou/et entre villes, collectivités et groupements de collectivités, par systèmes de connexions et interconnexions.

Ressources

Moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Rétrospective

Analyse systémique du passé et du présent afin de comprendre comment le système étudié est parvenu à la situation présente.

Rupture

Phénomène brutal ou progressif, affectant une dimension ou un facteur d'évolution du système étudié, qui peut faire basculer plus ou moins brutalement l'histoire de ce système (exemples : nouvelles réglementation, conflits ouverts entre acteurs, seuil critique atteint par une variable sociale ou écologique, etc.). Les ruptures correspondent à des changements dont l'accumulation au fil du temps finit par entraîner des transformations considérables.

S. Scénario

Le scénario est la description d'une situation future et du cheminement cohérent des événements permettant de passer de la situation présente à cette situation future. Le scénario n'est pas la réalité future, mais un moyen de se la représenter en vue d'éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables.

Schéma directeur de développement et d'aménagement du

territoire

Le schéma directeur d'aménagement du territoire et de développement est un document de référence pour l'ensemble de l'action publique et des institutions de la collectivité. Il fixe les principaux objectifs d'aménagement, d'équipement et de développement du Territoire à moyen et long terme. Il détermine la continuité et la cohérence de l'action publique dans le temps et dans l'espace, le schéma directeur a un horizon d'étude de 15, 20 ou 25 ans. Il peut être actualisé en cas de besoin. Son élaboration mobilise la participation de tous les acteurs concernés.

Secteur

Partie d'un ensemble ayant suffisamment de cohérence pour constituer un domaine spécifique. Il en est ainsi par exemple d'une zone ou d'une partie de zone, d'un espace territorial affecté à une modalité d'aménagement, d'action économique ou de modèle écologique.

Service déconcentré

Le service déconcentré est la représentation au niveau local (sous-préfecture, département ou région) d'un service de l'administration central ou d'un ministère.

Société civile

Elle désigne une sphère sociale, l'ensemble des citoyens qui n'appartiennent pas au monde politique et à celui de l'Etat. Ce sont des associations, des ONGs, des syndicats, des leaders d'opinion, des intellectuels, des organisations professionnelles, des mass media, des mouvements confessionnels etc.

Suivi

Processus continu de collecte systématique d'informations selon des indicateurs choisis pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués.

Système d'Aménagement

Ensemble ordonné d'idées, de modèles et de processus contribuant à la planification, l'organisation et la construction de l'espace territorial.

Système d'Information géographique

Mécanisme automatisé comprenant plusieurs bases données géographiques et un logiciel de gestion et d'accès aux informations dont le but est de centraliser, d'organiser, d'analyser et de gérer les données ainsi que leur mise à jour.

Le SIG permet d'établir des liens complexes entre plusieurs données géographiques (par exemple : des données géologiques, géomorphologiques, pédologiques, phytogéographiques...).

T. **Téledétection**

Technique d'acquisition à distance d'informations sur la surface terrestre, principalement fondée sur l'analyse d'images obtenues dans différentes gammes de longueur d'onde à partir d'aéronefs ou de satellites.

Tendances lourdes

Les Tendances lourdes sont des mouvements affectant des phénomènes (dont l'infléchissement est très lent dans la période étudiée) de façon suffisamment significative et sur un temps suffisamment long pour en distinguer l'origine, la durée, la continuité et la direction. On peut citer l'exemple des mouvements démographiques (exode rural, urbanisation). Les tendances lourdes comportent souvent des éléments d'inertie, mais qui peuvent parfois faire l'objet d'inflexion.

Termes de référence

Les termes de référence définissent le cadre, les objectifs et la méthodologie d'une action à entreprendre et les résultats attendus.

Territoire

Le territoire est une portion déterminée du globe terrestre. Il a un contenu physique (relief, végétation, hydrographie etc.) et humain. Il se distingue par la nature et la qualité des ressources physico-économiques qui s'y trouvent. Le territoire est une œuvre humaine. C'est un espace approprié.

U. **Urbain**

Ensemble formé par une ville et ses banlieues se constituant soit en commune unique, soit en commune distincte au peuplement croissant.

Urbanisation

Transformation d'un espace qui passe du type rural au type d'une organisation de la ville nouvelle à la fois par le changement du mode d'administration, de la concentration croissante de la population, du changement des activités économiques et sociales. L'urbanisation entraîne l'aménagement et la

modernisation de l'espace territorial.

Urbanisme

Savoir et savoir-faire en matière de construction et d'aménagement du territoire constitué en agglomérations, en villes, en villages.

Urbaniste

Spécialiste ou Expert en matière de conception, d'établissement et d'application des plans en matière d'aménagement du territoire.

V. **Variable**

Elément du système ou de son environnement, quantifiable ou qualitatif, qui peut prendre diverses valeurs.

Vision

La vision est la projection dans le futur, l'ensemble des représentations que l'on formule pour l'avenir.

Veille

La veille est une attitude, une attention portée à son environnement notamment sur les tendances, les germes de changement et les informations susceptibles de produire des effets sur son organisation dans le but d'alerter et de prévenir.

Z. **Zonage**

Répartition d'un territoire (en l'occurrence, le territoire régional) en plusieurs zones dont chacune est affectée à une occupation spécifique ou à une utilisation déterminée dans le cadre de l'urbanisation et l'aménagement du territoire.

Tableau 1 : Grille d'analyse régionale

Titres	Thèmes	Contenu des thèmes
Données y compris couches SIG	1) Milieu physique	Relief, hydrographie, pluviométrie, températures, géologie, sols, images satellites et photographies aériennes des 25 dernières années, occupation du sol
	2) Organisation de l'espace	Découpage administratif tels que campements, villages, sous-préfectures, communes, départements, villes, districts et régions, aménagements agricoles, pastoraux, forestiers
	3) Environnement	Déforestation et reboisement, érosion maritime, érosion des sols, pollution des eaux, inondations, assainissement des villes et villages, traitement des déchets et ordures ménagères, biodiversité, braconnage, cadre de vie
	4) Statut domanial et foncier	Forêts classées, aires protégées, domaine foncier rural, domaine urbain, domaine public
	5) Démographie	Population, migration, projections démographiques
	6) Sociologie, Histoire et Culture	Composition ethnique, peuplement, activités culturelles, conflits fonciers et gouvernance locale
	7) Économie	Statistiques par secteur et par branche ; principaux indicateurs économiques
	8) Administration	Limites des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ; les services administratifs
	9) Infrastructures économiques	Routes, ouvrages d'art, électrification, télécommunication, hydraulique urbaine et villageoise
	10) Logement et du Cadre de vie	Logement et type d'habitat ; accessibilité à l'eau potable et à l'électricité ; mode d'assainissement dans le cadre de vie
	11) Sécurité	Conflits fonciers, braquages, vols à main armée, viols, meurtres
	12) Social	Santé, éducation, emplois
	Cartes	1) Documentation sur la région
Documentation	2) Documentation sur des études régionales	
	3) Documentation sur l'aménagement du territoire	

Tableau 2 : Les cartes de base

Fonds de plan	Cartes descriptives associées
1. le relief	1) la carte de relief (différents reliefs avec les points côtés)
2. le réseau hydrographique	2) la carte de la pluviométrie, du réseau hydrographique
3. les milieux	3) la carte géologique
	4) la carte des sols
	5) la carte de l'occupation des sols

Tableau 3 : Les cartes thématiques

Fonds de plan	Fonds de plan
La localisation	Présentation de la Région
La démographie	Densité des peuplements des communes
	Répartition de la population urbaine/rurale
La pauvreté	Indice de pauvreté communale
Armature urbaine	Zone d'influence des villes
L'agriculture	Principales productions agricoles
Les ressources animales et halieutiques	Principales productions animales/productions halieutiques
L'industrie	Typologie et répartition des sols de la région
Hydrographie	Réseaux hydrographiques
Occupation du sol	Typologie et répartition du couvert forestier mettant en évidence autant que possible les boisements anciens non dégradés, les boisements anciens dégradés, les zones récemment déboisées, les zones reboisées et les autres types de boisements interstitiels.
Schéma prospectif du réseau écologique	Réservoirs de biodiversité, corridors écologiques à conserver, corridors écologiques à restaurer
Secteurs où les services rendus par la nature sont les plus importants	Espaces où les milieux naturels ont une importance particulière compte tenu des services qu'ils rendent à l'homme (Épuration de l'eau, lutte contre les inondations, protection des sols bien être des populations...)
Secteurs d'intervention prioritaires pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+ et préserver les ressources naturelles	Synthèse du schéma prospectif du réseau écologique régional et des secteurs où les services rendus par la nature sont les plus importants
Statut domaniale et foncier	Carte des forêts classées, des aires protégées, du domaine foncier rural, du domaine urbain, du domaine public
Culture	Patrimoine culturel, matériel et immatériel de la région

Le territoire	Profil territorial de la région
	Prospective territoriale/ schéma de structure
Les équipements et les infrastructures de base	Les équipements et les infrastructures de base
Economie	Répartition de la population urbaine/rurale
Les finances	Banques et établissements de micro finance
Transport	Transports régionaux et flux routiers
Cartes thématiques	Croisement des cartes en fonction des phénomènes à mettre en évidence (exemple : croisement des données sur le volume de population et les taux d'accroissement moyen annuel)

Tableau 4 : Les sources documentaires

Thèmes	Sources documentaires
Géographie	1) Institut de Géographie Tropicale (Université de Cocody) 2) Département de Géographie de l'Université de Bouaké 3) Centre de Cartographie et de Télédétection du BNETD
Cartes géographiques	1) Institut de Géographie Tropicale (Université de Cocody) 2) Département de Géographie de l'Université de Bouaké 3) Centre de Cartographie et de Télédétection du BNETD 4) Centre National de Télédétection et d'Informations Géographiques (CNTIG) 5) Institut National de la Statistique (INS)
Santé	Ministère en charge de la santé, Facultés de Médecine de Cocody et de Bouaké, INFAS
Éducation	Ministère en charge de l'éducation
Sociologie	1) Institut d'Ethnosociologie (Université de Cocody) 2) Institut de Recherche et Développement (IRD) 3) INADES 4) ISAD 5)
Histoire	Institut d'Histoire et d'Archéologie (Université de Cocody)
Population, Démographie	1) Institut National des Statistiques (INS)
Urbanisme	1) BNETD 2) Centre de Recherche sur l'architecture et l'Urbanisme, CRAU (Université de Cocody) 3) Ministère en charge de la Construction et du Logement
Économie	1) Centre Ivoirien de Recherche Économique (CIRES) à Cocody 2) Institut National des Statistiques (INS) 3) Bibliothèque de l'UFR de Sciences Économiques (Universités de Cocody et de Bouaké) 4) Ministère en charge de l'Économie et des Finances 5) Ministère en charge du Plan et du Développement 6) Ministère en charge de l'Agriculture 7) Ministère en charge de l'Industrie 8) Ministère en charge du Commerce 9) Ministère en charge des Infrastructures Économiques 10) Ministère en charge de la Fonction Publique et de l'Emploi 11) Ministère en charge des Mines et de l'Énergie

	<ul style="list-style-type: none"> 12) Chambre de Commerce et d'Industrie 13) BNETD 14) ANADER
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge du Plan et du Développement 2) Institut de Géographie Tropicale 3) Département de Géographie de l'Université de Bouaké 4) Ministère en charge de l'Intérieur 5) Bibliothèque de l'École Nationale d'Administration 6) Bibliothèque de l'UFR de Droit (Université de Cocody) 7) BNETD
Administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère de l'Intérieur 2) Bibliothèque de l'École Nationale d'Administration 3) Institut de Géographie Tropicale (Université de Cocody) 4) Département de Géographie de Bouaké
Infrastructures Économiques	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge des Infrastructures Économiques 2) Ministère en charge des Transports 3) Ministère en charge des Mines et de l'Énergie 4) BNETD
Infrastructures sociales	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge de la Santé 2) Ministère en charge de l'Éducation Nationale 3) Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 4) Ministère en charge des Affaires Sociales 5) INFS 6) BNETD
Logement et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge de la Construction et du logement 2) BNETD
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge de l'Environnement et des eaux et Forêts 2) BNETD 3) Université d'Abobo-Adjamé
Agriculture et Ressources Animales	<ul style="list-style-type: none"> 1) Ministère en charge de l'Agriculture 2) Ministère en charge des Ressources Halieutiques 3) BNETD 4) ANADER

Tableau 5 : Les indicateurs

<p>1-DONNEES GENERALES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Population -Superficie -Densité de population - Production régionale (production de richesse) - PIB de la région - PIB par habitant 	<p>7-FEMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de groupements féminins -Population féminine -Scolarisation filles -Femmes dans le secteur rural -Femmes dans le secteur moderne 	<p>13-FORÊTS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Superficies cultivées -Forêts classées -Reboisement
<p>2-ETABLISSEMENTS HUMAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nbre de campements -Nbre de communes -Nbre de villages de plus de 5000 hbts 	<p>8-HYDRAULIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Points d'eau -Pompes villageoises -HVA -Adduction en eau potable -Couverture des besoins 	<p>14-ARTISANAT</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'artisans -Nombre artisans hommes -Nombre artisans femmes -Typologie de l'artisanat
<p>3- POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> -Population totale -Taux d'accroissement naturel -% population nationale -Taux d'urbanisation -Taux de masculinité -Densité -Taux d'émigration -Taux d'immigration. 	<p>9- COMMUNICATION ET TRANSPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Km de routes bitumées -Km de routes non bitumées -Km de pistes villageoises -Abonnés au téléphone -Abonnés au cellulaire -Bureau de poste -Radio rurale - Radio communale 	<p>15-TOURISME</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de lits -Taux d'occupation -Nombre d'établissements hôteliers -Nombre de parcs nationaux -Nombre de réserves naturelles -Espèces animales et végétales dignes d'intérêt -Nombre de sites balnéaires
<p>4- TERRES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Terres arables -Dégradation -Ensablement 	<p>10-ENERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de couverture des besoins -Longueur de réseau électrique 	<p>16-COMMERCE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre emplois secteur informel -Nombre emplois secteur moderne
<p>5-EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de chômage -Population active -Population secteur agricole -Population secteur industriel -Population secteur services -Taux d'activité des femmes -Taux d'activité des hommes 	<p>11-ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déforestation -Reboisement -Assainissement -Système de drainage des eaux usées -Ramassage des ordures ménagères -Lutte contre l'ensablement -Lutte contre l'érosion côtière -Lutte contre le braconnage 	<p>17-AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Production vivrière -Production des cultures de rente -Exploitations villageoises -Exploitations industrielles -Nombre d'agriculteurs -Coopératives de production -Coopératives de commercialisation
<p>6-EDUCATION-FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> -Population scolarisable -Taux de scolarisation -Taux scolarisation garçons -Taux scolarisation filles -Nombre élèves écoles publiques -Nombre élèves écoles privées -Nombre élèves enseignement général 	<p>12-SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Hôpital régional -Hôpital général -Centre de santé urbain/ rural -Autres centre de santé -Population/médecin -Population/pharmacien -Nombre de sage-femme/ 1000 hbts -Nombre infirmiers / 1000 hbts -Nombre lits hospitalisation/ 	<p>13-DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE (Indicateurs Synthétiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Couverture de la Dépendance Économique (ICDE) -Qualité du Cadre de Vie (IQCV) -Sortie de la Pauvreté (ISP) -Développement Humain Étendu (IDHE) -Réseaux et Territoire (ISRT) -Suivi du Dividende Démographique (I2S2D)

Tableau 6 : Indicateurs économiques

Chapitre	Thématique	Indicateurs
1-Industrie	1) Poids de l'industrie dans l'économie régionale	1-Part de la valeur ajoutée régionale due à l'industrie 2-Proportion de la population active employée par l'industrie 3-Nombre d'établissements industriels
	2) Ouverture de l'économie	1-Part de la Région dans les échanges nationaux
	3) Vulnérabilité du tissu économique	1-Taux de dépendance et taux de rayonnement 2-Proportion des grands établissements (de plus de 100 salariés) dans le total des établissements régionaux 3-Structure des effectifs industriels selon les catégories socio-professionnelles
	4) Dynamisme du tissu économique	1-Taux de création d'entreprise 2-Taux de survie à 3 ans
2-Emploi et formation	1) Emploi	1-Taux de chômage global 2- Taux de chômage des 16-25 ans 3-Part des demandeurs d'emplois de longue durée dans le total des chômeurs 4-Part des emplois intérimaires 5-Proportion d'actifs étant des migrants alternant
	2) Formation	1-Taux de réussite au bac 2-Nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans la Région 3-Nombre d'établissements de formation professionnelle 4-Proportion de moins de 30 ans titulaires d'un diplôme professionnel (au moins bac+2) 5-Nombre de structures d'apprentissage 6-Nombre d'apprentis formés par an
3-Agriculture, Pêche, Élevage	1) Agriculture	1-Part du secteur primaire dans l'emploi 2- Productions annuelles par filière agricole 3- Superficie cultivée par rapport au territoire régional 4-Proportion des actifs employés dans le primaire 5-Part de la valeur ajoutée régionale due à l'Agriculture 6-Nombre d'exploitations agricoles 7-Exportations des productions agricoles 8-Exportation des industries agricoles
	1) Agriculture	1-Productions halieutiques 2- Part dans la production nationale 3-Niveau d'autosuffisance de la région
	3) Élevage	1-Nombre de têtes de bovins et d'ovins 2- Part dans la production nationale 3-Niveau d'autosuffisance de la région

4- Activités du secteur tertiaire	1) Activité portuaire (au cas où la région a un port)	1-Tonnage du Port 2- Trafic de conteneurs du Port 3-Exportations par le Port 4-Importations par le Port 5- Part du Port dans l'emploi
	2) Activité de transports	1-Transport routier de marchandises 2-Transport routier de personnes
	3) Emploi tertiaire technologique (NTIC)	1-Connexion internet dans la région 2- Nombre de cyber cafés 3-Niveau d'informatisation de la région
	4) Artisanat/Commerce	1-Nombre d'artisans 2-Filières artisanales 3-Part des actifs dans le secteur du commerce
5-Tourisme	1) Fréquentation	1-Ensemble des séjours touristiques 2-Courts séjours touristiques 3-Nombre de nuitées
	2) Activité touristique	1-Consommation touristique (en Francs) 2-Emploi salarié lié au tourisme
	3) Offre touristique	1-Nombre de nuitées en hôtels classés 2-Nombre de nuitées en résidences secondaires 3-Nombre de nuitées en hôtels non classés

ANNEXE 4 : ANALYSE COMPARÉE DE LA MÉTHODE D'ANALYSE STRUCTURELLE ET DE LA MÉTHODE CLASSIQUE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Analyse structurelle	Analyse structurelle
Balayage systématique du système étudié Vue exhaustive du fonctionnement du système étudié	Possibilité d'éluder des pans de l'analyse du système étudié
Met en exergue des résultats insoupçonnés issus des relations indirectes et potentielles de l'analyse/ Aide donc à se poser de nouvelles questions	Les résultats sont intuitifs
Aide à se concentrer sur les facteurs les plus structurants du système utiles pour la construction des scénarios	Les facteurs de l'analyse ont tous les mêmes capacités d'influence dans le système/ S'attarde sur des facteurs peu pertinents pour la dynamique du système.
Permet d'acquérir une intelligence collective qui aidera à l'appropriation des résultats de l'étude	Méthode non exclusivement participative

ANNEXE 5: MODÈLES DE DOCUMENTS ET EXEMPLE D'ÉTUDE DE L'ANALYSE STRUCTURELLE

ANNEXE 5: MODÈLES DE DOCUMENTS ET EXEMPLE D'ÉTUDE DE L'ANALYSE STRUCTURELLE

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Tendances lourdes	Germes de changement	Invariants	Incertitudes	Risques de rupture
Ressources physiques et naturelles									
Evolution démographique									
Système productif									
Structures spatiales et infrastructures									
Dynamique socio-culturelle									
Aires protégées et propriété foncière									
Situation domaniale et foncière									
Réseau écologique									
Cadre de vie									
Gouvernance régionale									
Innovation technologique									
Contexte national et international									

ANNEXE 5: MODÈLES DE DOCUMENTS ET EXEMPLE D'ÉTUDE DE L'ANALYSE STRUCTURELLE

Pour l'exemple de la composante « Evolution démographique », il s'agit d'identifier les forces du modèle démographique ivoirien, ses faiblesses, les opportunités qu'offrent l'environnement externe, les menaces de cet environnement, les tendances lourdes, les germes de changement, les inerties, les incertitudes et les risques de rupture possibles.

2. Modèle de tableau de morphologie d'une région d'étude

Analyse structurelle	Analyse structurelle
Ressources physiques et naturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Pluviométrie - Niveau de déforestation - Occupation des sols
Evolution démographique	<ul style="list-style-type: none"> - Densité démographique - Taux de natalité - Solde migratoire
Système productif	<ul style="list-style-type: none"> - Productions agricoles - Niveau d'industrialisation
Structures spatiales et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Armature urbaine - Niveau d'équipement
Dynamique socioculturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'instruction - Respect des Droits humains
Statut domanial et foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Statut domanial - Protection réglementaire
Situation foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence et intensité des litiges fonciers entre acteurs privés - Fréquence et intensité des litiges fonciers impliquant l'État
Réseau écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Écosystèmes vulnérables - Sites à haute valeur biologique / réservoirs de biodiversité - Corridors écologiques
Services rendus par la nature	<ul style="list-style-type: none"> - Épuration de l'eau - Lutte contre les inondations - Protection des sols
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des déchets ménagers - Gestion des espaces publics
Gouvernance régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Force de la société civile - Structures de règlement des conflits
Contexte national et international	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les régions voisines - Niveau d'intégration régionale

Liste définitive des variables pour la réalisation de l'analyse structurelle

1	Pluviométrie (Pluvio)
2	Niveau de déforestation (Déforest)
3	Occupation du sol
4	Densité démographique
5	Taux de natalité (Tx_nat)
6	Solde migratoire (Sold_migr)
7	Productions agricoles (Prod_agri)
8	Niveau d'industrialisation (Industr)
9	Armature urbaine (Arm_urb)
10	Niveau d'équipement (Niv_eqpm)
11	Niveau d'instruction (Instruc)
12	Droits Humains (Drt_Hum)
13	Statut domanial
14	Protection réglementaire
15	Fréquence et intensité des litiges fonciers entre acteurs privés
16	Fréquence et intensité des litiges fonciers impliquant l'Etat
17	Écosystèmes vulnérables
18	Sites à haute valeur biologique
19	Corridors écologiques
20	Épuration de l'eau
21	Lutte contre les inondations
22	Protection des sols
23	Gestion des déchets ménagers (Dech_menag)
24	Gestion des espaces verts (Esp_verts)
25	Force de la société civile (Soc_civile)
26	Structure de règlement de conflits (Regl_confli)
27	Relations avec régions voisines (Reg_voisn)
28	Niveau d'intégration régionale (Int_reg)

3. Matrice d'influences directes entre les variables de la région d'étude (exemple)

	1: Pluvio	2: Déforest	3: Tx_nat	4: Sold_migr	5: Prod_migr	6: Industr	7: Arm_urb	8: Niv_eqpm	9: Instruc	10: Drt_Hum	11: Soc_civile	12: Regl_confli	13: Dech_menag	14: Esp_Verts	15: Reg_voisn	16: Int_reg
1: Pluvio	0	3	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
2: Déforest	3	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
3: Tx_nat	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4: Sold_migr	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
5: Prod_migr	0	2	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2
6: Industr	0	0	0	0	2	0	0	3	3	0	0	0	2	0	3	2
7: Arm_urb	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2
8: Niv_eqpm	0	0	0	2	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2
9: Instruc	0	0	3	1	0	0	0	0	0	2	2	0	1	1	1	0
10: Drt_Hum	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	2	2	2	1	1
11: Soc_civile	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	2	2	2	0	0
12: Regl_confli	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	1	2
13: Dech_menag	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0	2	1
14: Esp_Verts	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	1	0	2	1
15: Reg_voisn	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P
16: Int_reg	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© LPSOR-EP-ITA-MIC MAC

Les influences sont notées de 0 à 3, avec la possibilité de signaler des influences potentielles :

0 : Pas d'influence

1 : Faible

2 : Moyenne

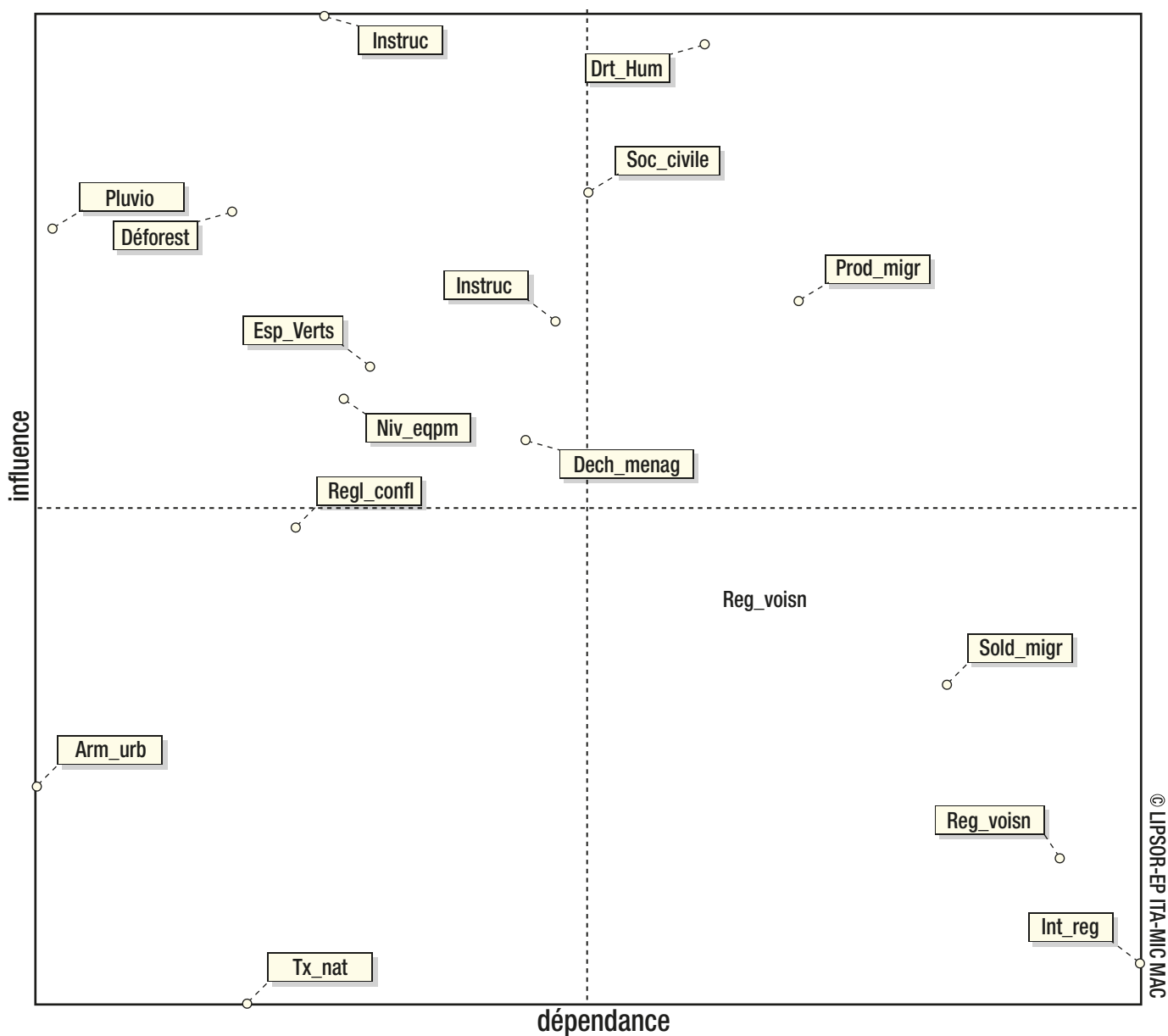
3 : Forte

P : Potentielle

Exemple : La variable 2 « Niveau de déforestation » a une forte influence de façon directe sur la variable 1 « Pluviométrie » mais nulle sur la variable 3 « Taux de natalité ».

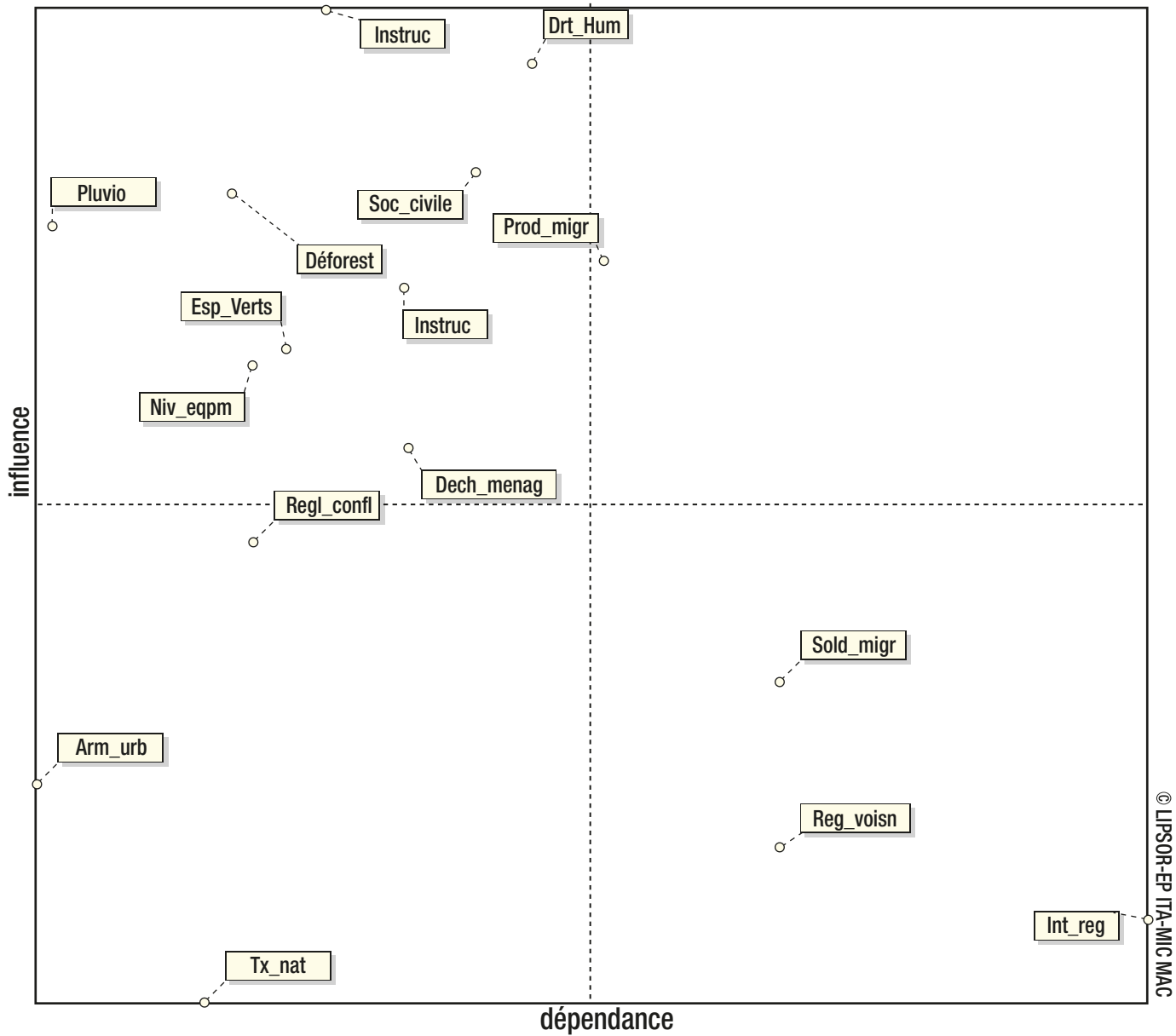
4. Plan de positionnement des variables suite à la prise en compte des relations indirectes entre les variables

Plan des influences / dépendances indirectes



5. Plan de positionnement des variables après la prise en compte des relations indirectes potentielles

Plan des influences / dépendances indirectes potentielles



ANNEXE 6 : Guide d'élaboration d'un plan de suivi-évaluation

Étapes d'élaboration du plan de suivi-évaluation	Tâches à réaliser
1. Définir l'objectif et le champ d'action du S&E	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'objectif et du champ d'action du S&E avec les principaux partenaires
2. Identifier les questions relatives à la performance, les indicateurs et les besoins en matière d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins en matière d'information et des intérêts de l'ensemble des principaux partenaires. • Définition précise de toutes les questions, des indicateurs et des besoins d'information à chacun des niveaux de la hiérarchie des objectifs. • Contrôle de chaque élément d'information afin d'en déterminer la pertinence et l'utilisation finale.
3. Planification de la collecte et de l'organisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Planification détaillée de la collecte et de l'organisation de l'information (qui utilisera quelle méthode pour rassembler/synthétiser quel type d'information, avec quelle fréquence, quand, où, avec qui, et dans le but d'obtenir quel produit). • Vérification de la possibilité effective, tant sur le plan technique que des ressources, de répondre aux besoins d'information ainsi que de la pertinence des indicateurs et de la faisabilité des méthodes. • Mise au point de tableaux pour la collecte et la synthèse des données.
4. Planification de la communication et de l'établissement des rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de la liste précise de tous les publics concernés, de leurs besoins en matière d'information, du moment auquel ils auront besoin de ces informations et sous quelle forme. • Définition de la façon dont les informations seront utilisées diffusion simple, discussion et analyses préalables, recherche de validation, etc. • Établissement d'un calendrier détaillé pour la production de l'information, montrant qui doit faire quoi et quand de façon à ce que les informations soient disponibles à temps. • Identification des messages, supports et canaux de communication.
5. Planification des mécanismes et activités pour mettre en œuvre la réflexion critique	<ul style="list-style-type: none"> • Description détaillée des méthodes/approches à utiliser, avec quels groupes d'acteurs et pour quel objectif. • Identification du responsable de chaque activité de réflexion critique • Établissement d'un calendrier sur lequel figurent les principales activités et les dates prévues pour l'établissement des apports/la prise de décision.
6. Planification des moyens et compétences nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Définition précise du nombre d'agents du S&E, de leurs responsabilités et de leurs liens avec les autres services, des incitations nécessaires pour que le S&E fonctionne de manière satisfaisante, des relations avec les acteurs à la base et bénéficiaires, du type de système de gestion de l'information à installer et budget détaillé.

ANNEXE 7 : Modèle de matrice de Cadre Logique axé sur les résultats

Hiérarchie des objectifs	Résultats escomptés	Indicateur Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèse/Risque
Objectif global	Impact			
Objectif spécifique	Effet			
Extrant	Produits			
Intrants	Activités	Moyens	Coûts	
				Conditions préalables

Logiciels

Le traitement et l'analyse des images LANDSAT seront ensuite réalisés avec un logiciel de télédétection tel qu'ENVI. Puis, la validation et la production des cartes d'occupation nécessitent un logiciel SIG tel qu'ArcGis.

Service rendu par la nature	Principaux secteurs concernés sur la région de la Nawa	Traduction cartographique
Épuration et protection de la ressource en eau / Eau potable & Ressource piscicole		
Filtration des polluants et les particules à l'origine de la turbidité de l'eau	Abords des cours, des plans d'eau et des zones humides	Bande tampon d'un kilomètre autour des cours d'eau principaux et du lac de Buyo Bande tampon de 500 m autour des cours d'eau secondaires
	Abords des zones de captage d'eau potable	À définir selon le type de captage
Lutte contre les inondations / Protection des biens et des personnes		
Zones d'expansion de crue naturelles	Lit majeur des cours d'eau	Bande tampon d'un kilomètre autour des cours d'eau principaux et du lac de Buyo Bande tampon de 500 m autour des cours d'eau secondaires
Freinage de l'écoulement des eaux	Secteurs où le relief est accidenté	Bande tampon d'un kilomètre autour des cours d'eau principaux et du lac de Buyo Bande tampon de 500 m autour des cours d'eau secondaires Pentes du sol de plus de 15 degrés (Analyses de pente à partir du Modèle Numérique de Terrain)

Protection des sols / Valeur agronomique des sols pour l'agriculture		
Lutte contre l'érosion des sols	Secteurs où le relief est accidenté	Pentes du sol de plus de 15 degrés (Analyses de pente à partir du Modèle Numérique de Terrain)
Bien-être des populations (+ Éducation à l'environnement)		
Amélioration du cadre de vie	Villes et abords des villes	Non représenté sur la carte (échelle)

ANNEXE 12 : BIBLIOGRAPHIE

- Afric URBA – CI / GERAD, 2015** – Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Nawa – Diagnostic territorial – Rapport final, 143 p.
- Afric URBA – CI / GERAD, 2015** – Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Nawa – Stratégies d'Aménagement du Territoire Régional – Rapport final, 143 p.
- ARCADE. J., 1998** - Articulé prospective et stratégie. Parcours du stratège dans la complexité. Travaux et recherches de prospective, n° 8, 88p.
- BAILLY A., FERRAS. R., 2006** – Eléments d'épistémologie de la Géographie, Paris, Armand Colin, 191p.
- BENSETTTITI F. et al., 2001** – Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1, Habitats forestiers, volume 1. La documentation Française. Paris. 339 p.
- ERNST & YOUNG ADVISORY / BNETD, 2015** – Gestion durable des ressources forestières – Rapport pour les États généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, 88p.
- FUTURS AFRICAINS., 1993** – Guide méthodologique d'un exercice NLTPS.
- FUTURS AFRICAINS., 2001** – Un guide pour les réflexions prospectives en Afrique, Abidjan, NEI, 130p.
- GODET M., 1991** – De l'anticipation à l'action, DUNOD.
- GODET. M., 2001** – « Prospective et dynamique des territoires », Paris, Futuribles n° 269, 10 p.
- GODET. M., 2006** – Prospective stratégique : Problèmes et méthodes, Paris, Cahiers du LIPSOR n° 20, 92p.
- GODET. M, DURANCE. P, MIRENOWICZ. P., 2007** – La prospective territoriale : Pour quoi faire ? Comment faire ? Cahiers du LIPSOR, Série Recherches n° 7.
- HAUHOUOT A.A., 2003** – Développement, Aménagement, Régionalisation, EDUCI, Collection Essai, 364p.
- JOUVENEL. H. De, ROQUE. M. A., 1994** – Catalogne à l'horizon 2010, Paris, Economica, 329 p.
- KOUASSI K S., 2012** – La prospective territoriale au service de la conservation durable des aires protégées : les exemples comparés des parcs nationaux de Taï et de la Marahoué en Côte d'Ivoire, Université Félix Houphouët Boigny, Thèse unique de doctorat, 442p.
- KOUASSI Y C., 2013** – Le processus de la décentralisation en Côte d'Ivoire : d'hier à aujourd'hui, Abidjan, Editions Balafons, 341p.
- MALHOMME. M.C., 2005** – « La prospective territoriale revisitée », Article paru dans la revue Pouvoirs locaux n° 64, Espacestems. Net.
- MOUSLI. M., 2004** – Pays basque 2010 : la prospective participative dans un territoire d'exception, Paris, Cahiers du LIPSOR n° 15.
- Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (RCI), 2013** – Organisation territoriale décentralisée : Textes législatifs et réglementaires, Abidjan, Direction Générale de la Décentralisation et du développement Local, 103p.
- Ministère d'État, Ministère du Plan et du développement, 2015** – Manuel de procédures d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Abidjan, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, 118p.
- Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du développement (RCI), 2008** – Guide méthodologique d'élaboration et de mise en œuvre des schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, Abidjan, Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale, 53p.
- Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du développement (RCI), 2008** – Schéma Régional d'Aménagement du Territoire du Bas Sassandra, Abidjan, Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale, 99p.
- Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie - Commissariat général au développement durable (France) 2013 - Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire, compenser les impacts sur les milieux naturels, 232p.
- Conseil Régional du Centre (France), 2013** – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire de la Région Centre : Ambitions 2020, 187p.

Conseil Régional du Midi Pyrénées (France), 2009 – Charte du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire de la Région Midi Pyrénées : Midi Pyrénées demain, 59p.

Conseil Régional du Midi Pyrénées (France), 2009 – Les scénarios prospectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire de la Région Midi Pyrénées : Midi Pyrénées demain, 29p.

Conseil Régional du Nord Pas de Calais (France), 2009 – Projet d'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire de la Région Nord Pas de Calais : Objectif 2030, 204p.

Conseil Régional du Provinces Alpes Côte d'Azur (France), 2011 – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire de la Région Provinces Alpes Côte d'Azur : Notre Région à 2030, le territoire comme cadre stratégique des démarches prospectives, 10p.

République du Mali., 2001 – Rapport général de l'Etude Nationale Prospective « Mali 2025 », Bamako, 200p.

SALVATERRA, 2013 – Etude coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières

SOFRECO, 2009. West Africa post-conflict environmental analysis, Rapport pour la Banque Mondiale et le Gouvernement de Côte d'Ivoire, 182 pp.

Sustainable Agriculture Network, 2010. Norme pour l'Agriculture Durable, 57 pp.

